



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2011-2012

Séance plénière du vendredi 21 octobre 2011

Compte rendu

Sommaire

Pages

<i>Ouverture de la session ordinaire 2011-2012.....</i>	<i>3</i>
<i>Nomination du Bureau</i>	
<i>Composition du Bureau.....</i>	<i>3</i>
<i>Procédure de vote.....</i>	<i>3</i>
<i>Election du président.....</i>	<i>3</i>
<i>Election des vice-présidents et des secrétaires.....</i>	<i>3</i>
<i>Constitution du Parlement.....</i>	<i>4</i>
<i>Message de la Présidente.....</i>	<i>4</i>
<i>Ordre du jour.....</i>	<i>4</i>
<i>Examen des projets et des propositions</i>	
<i>Proposition de modification du Règlement du Parlement francophone bruxellois</i>	
<i>Discussion générale.....</i>	<i>4</i>
<i>(Orateurs: Mme Olivia P'tito, rapporteuse, M. Michel Colson, Mme Françoise Schepmans)</i>	
<i>Discussion et adoption des articles.....</i>	<i>5</i>

<i>Excusés.....</i>	<i>6</i>
<i>Communications</i>	
<i>Clôture de la session.....</i>	<i>6</i>
<i>Questions écrites.....</i>	<i>6</i>
<i>Arrêtés de réallocation.....</i>	<i>6</i>
<i>Rapport d'activités.....</i>	<i>6</i>
<i>Cour des comptes.....</i>	<i>6</i>
<i>Notifications.....</i>	<i>6</i>
<i>Anniversaires royaux.....</i>	<i>6</i>
<i>Félicitations.....</i>	<i>6</i>
<i>Constitution des Assemblées.....</i>	<i>6</i>
<i>Modification d'un groupe.....</i>	<i>6</i>
<i>Composition des commissions.....</i>	<i>7</i>
<i>Comité d'accompagnement de l'Observatoire des politiques culturelles.....</i>	<i>7</i>
<i>Déclaration de politique générale du Gouvernement</i>	
<i>Présentation par le ministre-président.....</i>	<i>7</i>
<i>Discussion.....</i>	<i>14</i>
<i>(Orateurs: Mmes Françoise Schepmans, Jacqueline Rousseaux, Anne-Sylvie Mouzon, M. Serge de Patoul, Mme Dominique Braeckman, M. Joël Riguelle, Mme Caroline Persoons, M. Pierre Migisha)</i>	
<i>Réponse du Collège.....</i>	<i>30</i>
<i>(Orateurs: M. Christos Doulkeridis, Mmes Françoise Schepmans, Mme Dominique Braeckman, MM. Serge de Patoul, Joël Riguelle)</i>	
<i>Votes réservés</i>	
<i>sur la proposition de modification du Règlement du Parlement francophone bruxellois</i>	<i>39</i>
<i>Clôture.....</i>	<i>39</i>
<i>Annexes.....</i>	<i>40</i>

Présidence de M. Jean-Claude Defossé, doyen d'âge

La séance plénière est ouverte à 9h03.

*Mmes Barbara Trachte et Mahinur Ozdemir
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 8 juillet 2011
est déposé sur le Bureau)*

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE 2011-2012

M. le Président.- Mesdames, Messieurs, la séance plénière est ouverte.

Le Parlement francophone bruxellois se réunit aujourd'hui de plein droit en vertu de l'article 71 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises.

Je déclare ouverte la session ordinaire 2011-2012.

Nous allons procéder à la nomination des membres du Bureau.

NOMINATION DU BUREAU

M. le Président.- Conformément à l'article 72 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et aux articles 33 et 34 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, le Parlement francophone bruxellois élit en son sein son président, ses vice-présidents et secrétaires. Ils forment le Bureau du Parlement. Ce Bureau doit être composé suivant la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.

COMPOSITION DU BUREAU

M. le Président.- Conformément à l'article 3 du Règlement, le Parlement, en sa séance plénière de début de législature du 16 juillet 2009, a arrêté la composition du Bureau comme suit:

- un président ;
- trois vice-présidents ;
- deux secrétaires.

PROCÉDURE DE VOTE

M. le Président.- La procédure de vote est définie à l'article 72 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et à l'article 33 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, reprise dans le Règlement du Parlement à l'article 4.

Toutefois, si le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le ou les candidats sont proclamés élus sans scrutin.

ELECTION DU PRÉSIDENT

M. le Président.- Nous allons procéder, conformément à l'article 4.2 de notre Règlement, à la nomination du président.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- J'ai le plaisir de vous révéler qu'à la satisfaction de tous la candidature de Mme Julie de Groote est proposée. Comme c'est la seule candidate, elle devrait être en principe reconduite dans ses fonctions.

M. le Président.- Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame Mme Julie de Groote Présidente du Parlement francophone bruxellois.

J'invite la Présidente à prendre place au bureau. Je lui adresse toutes mes félicitations.

(Applaudissement général)

(Présidence: Mme Julie de Groote, présidente)

**ELECTION
DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES**

Mme la Présidente.- Nous allons procéder à l'élection des vice-présidents et des secrétaires.

Pour autant que de besoin, je rappelle que la Commission spéciale du règlement a adopté à l'unanimité la proposition de modification du règlement du Parlement francophone bruxellois, déposée par Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Anne Herscovici, Françoise Schepmans, MM. Joël Riguelle et Michel Colson, visant à compléter son article 12.1, qui organise les conditions de reconnaissance des groupes politiques au sein du Parlement francophone bruxellois.

Elle sera examinée dans quelques instants et sera mise au vote cet après-midi.

Dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques, les postes de vice-présidents et de secrétaires devront être répartis comme suit:

- deux membres proposés par le groupe PS ;
- un membre proposé par le groupe Ecolo ;
- un membre proposé par le groupe MR ;
- un membre proposé par le groupe FDF.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- C'est toujours avec le même plaisir et sur la base du même consensus que je vous propose pour:

- la première vice-présidence: Mme Nadia El Yousfi ;
- la deuxième vice-présidence: Mme Dominique Braeckman ;
- la troisième vice-présidence: Mme Marion Lemesre ;
- le premier secrétaire: M. Michel Colson ;
- le deuxième secrétaire: Mme Olivia P'tito.

Comme il n'y a qu'un seul candidat pour chaque poste, je suppose qu'ils seront tous désignés.

Mme la Présidente.- Puisque le nombre des candidats correspond au nombre des postes à pourvoir, le Bureau sera composé comme suit:

- présidente: Mme Julie de Groote ;
- première vice-présidente: Mme Nadia El Yousfi ;
- deuxième vice-présidente: Mme Dominique Braeckman ;
- troisième vice-présidente: Mme Marion Lemesre ;
- premier secrétaire: M. Michel Colson ;
- deuxième secrétaire: Mme Olivia P'tito.

J'adresse toutes mes félicitations aux vice-présidentes et aux secrétaires et j'invite M. Michel Colson et Mme Olivia P'tito à me rejoindre au perchoir.

(Applaudissements sur tous les bancs)

*M. Michel Colson et Mme Olivia P'tito
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires*

CONSTITUTION DU PARLEMENT

Mme la Présidente.- Mesdames, Messieurs, je déclare le Parlement francophone bruxellois constitué.

Il en sera donné connaissance au Roi, au Sénat, à la Chambre des représentants, aux Parlements de Communauté, aux Parlements régionaux et aux autres Assemblées communautaires bruxelloises.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Mme la Présidente.- Même si je ne souhaite pas faire de discours, car nous sommes tous ici pour entendre la déclaration de politique générale du ministre-président, je vous souhaite à tous et toutes un bon travail en cette année parlementaire qui a déjà connu des rebondissements, institutionnels et autres, avant même de débiter. Je souhaite également vous remercier pour la façon dont nous travaillons ensemble. Il est agréable de pouvoir réaliser un travail parlementaire dans ces conditions.

ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente.- Au cours de ses réunions des 14 et 18 octobre 2011, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce 21 octobre.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

EXAMEN DE LA PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle la discussion générale sur la proposition de modification du Règlement du Parlement francophone bruxellois, déposée par Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Anne Herscovici, Françoise Schepmans, MM. Joël Riguelle et Michel Colson [doc. 46 (2010-2011) n° 1].

La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Olivia P'tito, rapporteuse.

Mme Olivia P'tito (PS), rapporteuse.- En sa réunion du 18 octobre 2011, la Commission spéciale du Règlement a examiné la proposition de modification du Règlement déposée par Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Anne Herscovici, Françoise Schepmans, MM. Joël Riguelle et Michel Colson. Comme le développement n'a pas été présenté en commission, je vais les lire afin qu'ils figurent au compte rendu.

La proposition vise à compléter l'article 12.1 du Règlement, qui organise les conditions de reconnaissance des groupes politiques au sein du Parlement francophone bruxellois. Actuellement, peuvent constituer un groupe politique les élus des listes électorales qui ont obtenu au moins 10% des sièges au sein du groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. Aucun membre ne peut faire partie de plus d'un groupe.

Dès le moment où un groupe ne réunit plus les 10%, il perd immédiatement sa qualité de groupe politique s'il ne réunit plus les deux tiers des élus de la liste. Pour le calcul des pourcentages ci-dessus, en cas de fraction d'unité le chiffre obtenu est arrondi à l'unité inférieure.

Des éléments récents ont mis en évidence que ce mode de reconnaissance des groupes politiques ne permettait pas de reconnaître en tant que groupe politique les élus désireux de siéger au sein d'un parti politique qui se serait séparé en cours de législature d'un cartel issu de la coalition de plusieurs partis et qui demeure reconnu.

Il s'agit du cas de figure d'un parti préexistant à l'élection régionale et qui recouvre son indépendance en cours de législature. Ce cas n'est pas envisagé dans le Règlement à l'heure actuelle. Il convient de combler cette lacune. Il est dès lors proposé de rajouter l'hypothèse selon laquelle sont également reconnus en qualité de groupes politiques les élus déclarant siéger sous le sigle d'un parti politique dont le sigle ou le logo a été protégé ou prohibé à l'occasion des élections relatives au dernier renouvellement du Parlement, pour autant qu'il représente 10% des sièges au sein du groupe linguistique correspondant.

La discussion générale a donné lieu aux remarques suivantes.

Une première commissaire fait état de la situation de blocage - je rappelle que nous étions le 18 octobre - dans laquelle se trouve le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale à ce sujet. Elle souligne qu'il ne saurait être question que le FDF revendique au Parlement francophone bruxellois ce qu'il ne parviendrait pas à obtenir au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. En aucun cas, un quelconque avantage ne pourra lui être accordé.

La présidente rappelle que les conséquences de la reconnaissance d'un groupe politique sont multiples: l'existence d'un président de groupe, l'attribution de mandats au Bureau, au Bureau élargi et dans les commissions, la présence et le vote en commission, le temps de parole en séance plénière, la dotation au groupe politique.

Un deuxième commissaire estime qu'il était effectivement prudent d'examiner l'évolution de la situation au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Cela dit, rien n'empêche au Parlement francophone bruxellois de marquer dès à présent une volonté démocratique ferme.

La première commissaire souligne que la reconnaissance du groupe FDF ne concerne, à l'heure actuelle, que le Parlement francophone bruxellois. La situation au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale l'étonne. Comment peut-on avoir avalisé

au Raad van de Vlaamse Gemeenschapcommissie la dissidence au sein du Vlaams Belang et faire des difficultés pour la reconnaissance du groupe FDF, qui compte onze élus ?

Un troisième commissaire fait état d'une conversation qu'il avait eue avec la présidente in tempore non suspecto et au cours de laquelle il avait utilisé l'expression "parlement croupion". Il déclare retirer cette expression, qu'il estime aujourd'hui peu adéquate.

Une quatrième commissaire se réjouit d'être cosignataire de cette proposition. Par ailleurs, le groupe Ecolo continuera à essayer de faire évoluer la situation au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale vers une reconnaissance du groupe FDF. Enfin, elle déclare qu'elle souhaite proposer une modification du texte pour une plus grande clarté de l'article premier, mais y renonce pour conserver un parallélisme avec le texte déposé au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Une cinquième commissaire se joint aux interventions de ses collègues présidents de groupe.

(Applaudissements sur les bancs du PS)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (FDF).- Je tiens à prendre brièvement la parole pour la première et la dernière fois au nom du groupe FDF, puisque je suis cosignataire de cette proposition visant à modifier le Règlement.

Je ne l'ai pas toujours fait, mais je vais saluer le côté visionnaire de notre Assemblée. En effet, même si nous voterons ce texte en séance plénière après que le Parlement bruxellois l'ait adopté mercredi, c'est bien la Commission communautaire française qui, la première, a pris l'initiative de modifier, dès mardi, son Règlement, afin de permettre à onze députés de remplir correctement leur mission parlementaire.

Au-delà de la boutade, je tiens cependant à relever une évidence. Je ne vais pas, ici, remercier les uns et les autres de bien vouloir mettre le règlement en conformité avec une nouvelle réalité politique. Vous dire merci laisserait à penser que vous accordez au FDF une faveur. Or, il n'en est rien et je sais que vous partagez ce point de vue.

Il était inimaginable que onze députés représentant 15% des élus de cette Assemblée, et donc des Bruxellois et des Bruxelloises, ne puissent, à l'instar d'autres, exercer leur mission de parlementaires. Ce qui me choque en revanche, c'est que cette logique ne s'est pas imposée partout avec la même évidence. Toutes les discussions autour de cette question sont pour le moins étonnantes lorsqu'on est démocrate.

Pour revenir à ma boutade, je saluerai tout de même publiquement le fait que, justement, au sein de cette Assemblée, il n'y a pas eu la moindre discussion sur l'évidence de cette modification réglementaire. J'insiste sur ce point, car parfois, les évidences ne s'imposent pas ou alors péniblement, au prix de longs débats.

Je ne serai donc pas plus long. Il est inutile de commenter à l'excès les évidences démocratiques. Vous connaissez tous la citation de Voltaire qui, paraît-il, n'est pas de lui et que vous avez faite nôtre: *"Je ne partage pas vos idées, mais je me battraï jusqu'à la mort pour que vous puissiez les exprimer"*.

Certes, "jusqu'à la mort" est excessif, mais satisfaisons-nous du fait que l'esprit de cette citation plane sur cette Assemblée.

(Rires et applaudissements sur les bancs du MR et du FDF)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Mon intervention sera brève, elle ne mérite pas de développements importants. Le groupe MR considère les récents événements comme une péripétie politicienne venue de trois groupes néerlandophones, qui ont voulu jouer à la fable de La Fontaine, où la grenouille veut se faire aussi grosse que le boeuf.

Mme Françoise Dupuis (PS).- Vous vous trompez d'Assemblée, je me permets de le dire.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Pour faire plaisir à M. Doukeridis, je dirai que le Bureau du Parlement francophone bruxellois a été dans ce dossier la locomotive des institutions parlementaires, en montrant l'exemple et en souhaitant trouver la solution la plus rapide pour que le groupe FDF soit reconnu. Chacun ici peut s'en féliciter.

(Applaudissements sur les bancs du MR et du FDF)

Mme la Présidente.- Effectivement, je pense que le Bureau du Parlement francophone bruxellois en a été la locomotive, et ce, sans long débat. Nous continuerons avec ce même ton.

DISCUSSION ET ADOPTION DES ARTICLES

Mme la Présidente.- Nous passons à l'examen des articles, sur base du texte adopté en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Article premier

L'article 12.1 du Règlement est remplacé par la disposition suivante:

"1. Peuvent constituer un groupe politique les élus d'une liste électorale ou les élus déclarant siéger sous le sigle d'une formation politique dont le sigle ou le logo a été protégé ou prohibé¹ à l'occasion des élections ayant conduit au renouvellement du groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et qui ont obtenu au moins 10% des sièges au sein de ce groupe linguistique.

Aucun membre ne peut faire partie de plus d'un groupe politique.

Dès le moment où un groupe ne réunit plus les 10% mentionnés ci-dessus, il perd immédiatement sa qualité de groupe politique s'il ne réunit plus les deux tiers des élus le composant in limine.

Pour le calcul des pourcentages mentionnés ci-dessus, en cas de fraction d'unité, le chiffre obtenu est arrondi à l'unité inférieure."

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

¹ cf. article 10 de la loi ordinaire du 12 janvier 1989 réglant les modalités de l'élection du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Article 2

L'article 14.1, 3e alinéa est complété *in fine* par la phrase suivante :

"Toutefois, dans le cas de figure où plus d'un groupe politique est issu d'une même liste électorale, le chiffre électoral de référence est divisé en fonction du nombre d'élus que compte chacun des groupes issus de cette même liste électorale".

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

Le vote sur l'ensemble de la proposition aura lieu à l'heure convenue.

EXCUSÉS

M. le Président.- Ont prié d'excuser leur absence:

- Mme Cécile Jodogne, en déplacement à l'étranger ;
- Mme Céline Delforge, en congé de maternité ;
- Mme la ministre Evelyne Huytebroeck, en mission à l'étranger.

COMMUNICATIONS

CLÔTURE DE LA SESSION

Mme la Présidente.- Par lettre du jeudi 20 octobre 2011, M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement, m'a fait parvenir l'arrêté du gouvernement clôturant la session 2010-2011 du Parlement francophone bruxellois.

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la Présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par:

- Mme Caroline Persoons à M. Christos Doukeridis ;
- Mme Mahinur Ozdemir à M. Charles Picqué ;
- Mme Dominique Braeckman à M. Benoît Cerexhe ;
- MM. Michel Colson, Serge de Patoul et Mme Mahinur Ozdemir à M. Emir Kir.

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

Mme la Présidente.- Par courriers des 3 août, 1er et 21 septembre 2011, le gouvernement a fait parvenir au Parlement, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'État, des arrêtés de réallocation.

Il en est pris acte.

La liste de ces arrêtés sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Mme la Présidente.- Par lettre du 12 juillet 2011, Bruxelles Formation nous a transmis son rapport d'activités pour l'année 2010.

Ce rapport est disponible sur simple demande adressée aux services du greffe.

COUR DES COMPTES

Mme la Présidente.- En date du 18 juillet 2011, la Cour des comptes nous a adressé son rapport annuel 2010, adopté en séance de l'assemblée générale du 11 mai 2011.

Ce rapport est disponible sur simple demande adressée aux services du greffe.

NOTIFICATIONS

Mme la Présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

ANNIVERSAIRES ROYAUX

Mme la Présidente.- Au nom du Bureau et des membres du Parlement, j'ai adressé mes félicitations à Sa Majesté la Reine Paola et à Son Altesse Royale le Prince Laurent à l'occasion de leurs anniversaires.

FÉLICITATIONS

Mme la Présidente.- Au nom du Bureau et des membres du Parlement, j'adresse mes félicitations à Mme Céline Delforge pour la naissance de sa petite Soizic.

CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES

Mme la Présidente.- Mme la Présidente du Sénat m'a fait savoir que le Sénat s'est constitué en sa séance du 11 octobre 2011.

M. le Président de la Chambre des représentants m'a fait savoir que la Chambre s'est constituée en sa séance du 11 octobre 2011.

M. le Président du Parlement de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 22 septembre 2011.

Mme la Présidente du Parlement wallon m'a fait savoir que le Parlement wallon s'est constitué en sa séance du 21 septembre 2011.

Mme la Présidente du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 19 octobre 2011.

Mme la Présidente de l'Assemblée de la Commission communautaire commune m'a fait savoir que l'Assemblée s'est constituée en sa séance du 20 octobre 2011.

MODIFICATION D'UN GROUPE

Mme la Présidente.- Par courriers des 27 septembre et 10 octobre 2011, les membres suivants m'ont fait savoir qu'ils appartiennent au groupe FDF et qu'ils désignent M. Serge de Patoul en qualité de président de groupe :

- M. Michel Colson
- M. Serge de Patoul
- M. Emmanuel De Bock

- Mme Béatrice Fraiteur
- M. Didier Gosuin
- Mme Cécile Jodogne
- Mme Gisèle Mandaila
- Mme Isabelle Molenberg
- Mme Martine Payfa
- Mme Caroline Persoons
- Mme Fatoumata Sidibé

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Mme la Présidente.- Les présidents de groupe doivent me remettre la composition des commissions, chacun pour ce qui le concerne.

La liste des commissions sera publiée en annexe du compte rendu, d'une part, imprimée et envoyée aux députés, d'autre part.

Chaque commission installera son Bureau à sa plus prochaine réunion.

COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT
DE L'OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

Mme la Présidente.- Comme suite au courrier de Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture à la Fédération Wallonie-Bruxelles, il a été demandé de confirmer la désignation de trois représentants du Parlement francophone bruxellois au sein du Comité d'accompagnement de l'Observatoire des politiques culturelles.

Par application du principe de représentation proportionnelle des groupes politiques et après avoir consulté les groupes politiques, le Bureau élargi vous propose la désignation de:

- M. Alain Hutchinson pour le groupe PS ;
- M. Vincent Lurquin pour le groupe Ecolo ;
- Mme Marion Lemesre pour le groupe MR.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Il en sera donc ainsi.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE
DU GOUVERNEMENT

PRÉSENTATION PAR LE MINISTRE-PRÉSIDENT

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle la déclaration de politique générale du gouvernement.

Je vous rappelle que, conformément à l'article 54.1.11.b du Règlement, les temps de parole sont fixés comme suit: chaque groupe politique interviendra à concurrence de 30 minutes maximum et la durée des répliques est de 5 minutes. J'invite les présidents de groupes à me faire connaître le nom des intervenants.

La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Comme chaque année, nous avons un rendez-vous, en ce début de rentrée parlementaire, pour faire le point sur les priorités du gouvernement pour l'année qui vient et avoir un échange de vues avec les différents groupes parlementaires sur ces priorités.

Nous voici donc arrivés à notre troisième rentrée parlementaire, celle de la mi-législature. Il est donc important de faire le point sur ce qui a avancé. Avant de rentrer dans le contenu de chacune des politiques qui relèvent de notre Assemblée, il me semble important d'aborder un point qui nous distingue heureusement des années précédentes.

Je ne me souviens pas d'avoir connu de rentrée parlementaire depuis 1999 sans que la question de la viabilité budgétaire de cette Assemblée ne soit posée et sans que des questions relatives à une meilleure répartition des compétences ne soient posées. Chaque début de déclaration de politique générale et chaque session visant à examiner le budget ont toujours mis en avant le fait que notre structure de recettes et de dépenses plaçait notre Assemblée devant des difficultés et ne lui permettait pas de rencontrer les besoins des Bruxelloises et des Bruxellois. Or, les matières qui relèvent de notre compétence apportent chacune une plus-value humaine à nos citoyens, en particulier à ceux qui en ont le plus besoin.

Les conclusions de ces longues discussions institutionnelles concerneront concrètement notre Assemblée dès 2012. Au cours des débats, j'ai pu défendre les intérêts de notre institution. Au nom du gouvernement, je remercie les formations politiques qui ont contribué à obtenir de tels résultats et permis leur concrétisation.

Le refinancement de la Région bruxelloise - en réalité, la correction de son sous-financement structurel - à hauteur de 462 millions d'€ en 2015 se traduira, pour la Commission communautaire française, par un refinancement progressif de 8 millions d'€ en 2012, 16 millions en 2013, 24 millions en 2014 et 32 millions par année pleine dès 2015. Ces montants correspondent à ceux que nous avions jugés nécessaires pour permettre à notre Assemblée de relever ses défis. Nous devons nous féliciter d'avoir pu concrétiser, collectivement, une revendication essentielle.

Un tel refinancement progressif permettra de dégager des marges budgétaires, même si, dans les premières années, 2012 et 2013, la solidarité interfrancophone dont nous avons bénéficié jusqu'ici devra continuer de jouer. En attente du refinancement structurel par le pouvoir fédéral, elle permettra d'éviter toute concurrence, sur des compétences comme l'enseignement, la petite enfance ou la culture, entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française, qui ont toutes deux besoin d'un maximum de moyens pour mettre en oeuvre leurs politiques.

Nous avons également conclu un accord sur une réforme institutionnelle relative aux compétences et à l'endroit précis où elles doivent s'exercer. Nous étions unanimes, au sein de tous les groupes présents au sein de cette Assemblée, à considérer que la compétence du tourisme serait mieux gérée si elle était transférée à la Région. Ce principe figure aussi dans les accords institutionnels et il s'inscrit dans une perspective de cohérence et d'efficacité. Sur le terrain cependant, les différents acteurs chargés de cette compétence avaient déjà pris les devants en se coordonnant, essentiellement autour de "Visit Brussels", pour mener une politique du tourisme digne de ce nom dans l'attente de sa régionalisation concrète.

La formation professionnelle, quant à elle, ne bénéficiait pas du même consensus au sein de toutes les formations. Il a néanmoins été acté que la Région bruxelloise pourra légalement exercer la compétence de la formation

professionnelle pour rester cohérente avec sa politique de l'emploi. J'y vois une avancée importante et, dans le même ordre d'idées, des ouvertures se profilent pour les infrastructures sportives d'intérêt régional.

D'autres demandes avaient été formulées, mais ne bénéficiaient d'aucun consensus, pas même dans cette Assemblée. Je pense notamment à la régionalisation de la politique des personnes handicapées. Dès le moment où les francophones de cette Assemblée ne parvenaient pas à se mettre d'accord, il va de soi que la revendication n'a pas pu aboutir au niveau fédéral.

Toutefois, globalement, nous n'avons pas raté le rendez-vous de ces réformes institutionnelles qui dessinent le contour de la Belgique et du Bruxelles de demain. Je remercie une fois de plus l'ensemble des formations politiques d'avoir permis cette avancée et de nous permettre ainsi, dans les années à venir, de tenir des discours différents et davantage fondés sur l'action que sur l'attentisme.

Compte tenu de la progressivité du refinancement, les toutes prochaines années - 2012, 2013 - n'en demeureront pas moins des années de transition un peu plus difficiles. 2012 connaîtra deux indexations consécutives, celle de juin 2011 et celle de février 2012.

Reste que, à la mi-législature, les gros dossiers déposés sur la table du gouvernement commencent à prendre forme. Si des marges peuvent être progressivement dégagées pour de nouvelles politiques en 2012, elles seront consacrées à apporter des réponses aux défis les plus urgents, à savoir ceux liés à la croissance démographique et à la dualisation.

Adopté à la fin 2010, l'accord du non-marchand de la Commission communautaire française 2010-2012 connaîtra son application concrète dans les associations.

Les travailleurs du non-marchand bénéficieront d'une prime sous forme d'écochèques et d'une augmentation des primes syndicales. L'Association bruxelloise pour le bien-être au travail (ABBET), lancée par les partenaires sociaux, sera tout prochainement mise sur les rails avec une équipe au service des associations qui le souhaitent, dans tous les secteurs, pour bénéficier d'analyses de risque, de plans de prévention et de conseils personnalisés.

Le volontariat contribuant à la citoyenneté et au bien-être des Bruxellois, le gouvernement appuiera sa structuration en poursuivant entre autres ses collaborations avec la Plateforme francophone du partenariat. L'assurance volontariat, lancée en septembre 2011, sera concrètement proposée en 2012 en faveur d'un public demandeur depuis longue date.

Dans le cadre de l'application du décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement, le gouvernement poursuivra la construction d'une véritable politique d'égalité des chances, dans toutes ses compétences, avec les services du gouvernement. Un protocole de collaboration sera conclu avec le Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme et avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

En matière de politique d'égalité des genres, pour la première fois, nous procédons en ce moment à un exercice d'application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire. Je vous donne rendez-vous lors des commissions budgétaires pour l'examen des premiers éléments de cette analyse. Chaque ministre s'est engagé à tenter cet enjeu, à concrétiser déjà dans les budgets. Il est certain que les performances s'amélioreront au fil des ans.

Sur le plan budgétaire, la trésorerie de la Commission communautaire française reste une préoccupation majeure pour le gouvernement malgré la modification des perspectives grâce au refinancement. La centralisation des trésoreries de la Commission communautaire française avec son OIP est toujours en cours de réalisation. À l'instar des pratiques des autres entités, un projet de décret portant sur la gestion centralisée des comptes sera déposé au gouvernement dans les jours qui viennent.

Les premiers éléments de l'étude que nous avons menée sur la réforme de la comptabilité publique nous donnent à penser que la Commission communautaire française pourrait, dans des délais raisonnables et de manière très concrète, se lancer dans une réforme de sa comptabilité. Un éclaircissement juridique est en cours, mais des propositions d'amélioration des procédures sont déjà sur la table, telles que la réalisation de manuels de contrôle interne. Il est envisagé de poursuivre l'étude plus spécifiquement sur l'adaptation de l'outil de gestion informatique.

Le développement de la formation professionnelle des jeunes et des moins qualifiés en particulier est l'enjeu majeur pour Bruxelles. Les premiers moyens obtenus pour le refinancement de la formation professionnelle en 2011 (4 millions d'€) permettent le renforcement et la diversification de l'offre de formation en priorité pour ces publics. Il s'agit là d'un des principes fondamentaux du New Deal.

Pour mettre en place des réponses adaptées au plus près des réalités des demandeurs d'emploi et des employeurs, Bruxelles Formation renforcera sa coopération avec l'enseignement de promotion sociale afin de permettre aux demandeurs d'emploi d'y compléter leur parcours de formation en vue de l'obtention d'un complément-certificat d'enseignement secondaire supérieur.

Dans la logique de simplification, une attention particulière sera apportée à la nécessité de renforcer la position de Bruxelles Formation en tant que régisseur de l'offre de formation à Bruxelles. La concrétisation du premier contrat de gestion de Bruxelles Formation à la fin de l'année 2011 permettra de préciser les missions prioritaires à mettre en oeuvre dans les cinq ans, clarifiera ses rôles de régisseur et d'opérateur et définira les modalités du travail en partenariat avec les autres acteurs du champ de la formation et de l'emploi.

Le Plan langues pour les Bruxellois continuera de sortir ses effets. Il permet aujourd'hui à pas moins de 700 demandeurs d'emploi supplémentaires par an de bénéficier d'une formation linguistique orientée métier.

L'accord de coopération conclu avec la Région de Bruxelles-Capitale sur les politiques croisées emploi-formation prévoit des chantiers qui seront traduits dans un accord de collaboration et des plans d'action annuels entre Bruxelles Formation et Actiris. Parmi les actions à mener, citons la constitution systématique et l'amélioration du dossier unique du demandeur d'emploi, la mise en place d'une réponse commune rapide lors de l'implantation ou de la restructuration d'entreprises, la mise en oeuvre d'outils communs de veille et d'anticipation des besoins ou encore l'application du nouveau protocole d'accord-cadre relatif aux centres de référence professionnelle (CDR).

L'offre de formation complémentaire dans le domaine de l'écoconstruction mise en oeuvre en 2011 dans le cadre de l'alliance emploi-environnement se poursuivra également.

L'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française relatif au financement de l'offre de formation permet, quant à lui, d'apporter une réponse adéquate et pérenne en matière de

formation de jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans concernés par la Construction de projet professionnel obligatoire (CPP). Il permet également d'augmenter encore l'offre de formation en langues, ou encore de renforcer l'adéquation de la formation aux défis de la construction durable. Par ce biais, plus de 1.000 demandeurs d'emploi supplémentaires accéderont à la formation.

Tous ces outils, déjà mis en place ou en voie de l'être, s'intégreront au Plan stratégique de formation en cours d'élaboration. Celui-ci a pour objectif de doubler l'offre de formation d'ici 2020.

L'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à la formation et à la promotion professionnelle, ainsi que l'égalité des chances pour tout Bruxellois désirant entreprendre une formation professionnelle, feront l'objet d'une étude d'évaluation permanente dans chacun des axes d'intervention du futur plan.

L'objectif visant à assurer à chaque Bruxellois un réel parcours intégré à la formation vers l'emploi et une meilleure coordination des actions pour répondre aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi se traduira, en 2012, par la réalisation de mesures telles que la création du Carrefour emploi formation, service d'information et d'orientation partagé par Bruxelles Formation et Actiris, la mise en place du Pôle tremplin jeunes pour les moins de 25 ans concernés par la CPP, la réalisation d'un état des lieux de l'offre de formation professionnelle à Bruxelles, ou encore la mise en place d'un premier outil de contrôle commun à Bruxelles Formation et à Actiris en matière de suivi des actions entreprises par les demandeurs d'emploi.

Tous ces éléments concernant la formation professionnelle montrent bien la volonté de notre institution de ne pas se cantonner aux contours institutionnels tels qu'ils existent, mais plutôt de les contourner en créant des ponts entre la Région, compétente en matière de politique de l'emploi, et la Commission communautaire française, compétente en matière de formation professionnelle. Je me permets d'insister sur ce point essentiel, car cela n'a pas toujours été le cas. Il s'agit d'un travail commun de nos deux ministres, M. Emir Kir et M. Benoît Cerexhe, qui rendent cohérents et possibles ces rapprochements a priori logiques.

Dans la foulée de la journée d'étude sur la place des jeunes en formation organisée en 2011, des actions pilotes seront réalisées en 2012. Elles concerneront les actions préventives nécessaires à l'information et au ré-accrochage à la vie active des jeunes adultes peu qualifiés, ainsi que l'organisation de préformations spécifiques pour ce public. Ces actions pilotes seront mises en oeuvre principalement par les organismes d'insertion socioprofessionnelle.

Comme vous le savez, le volet de l'aide aux personnes handicapées constitue, en matière budgétaire, l'un des postes les plus importants de notre institution. Le décret concernant les infrastructures d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées et son arrêté d'application sont adoptés et publiés au Moniteur belge.

Le Centre d'études sociologiques et le Réseau Méthode d'analyse en groupe (MAG) ont été sollicités pour mettre en place un dispositif participatif de concertation en vue de rédiger le nouveau décret relatif à l'inclusion des personnes handicapées. L'élaboration de ce nouveau décret représente un enjeu important pour les personnes en situation de handicap, pour les acteurs du secteur, ainsi que pour les partenaires des autres secteurs concernés. Il s'agit d'aboutir à des réformes qui améliorent concrètement les réponses proposées dans les différents domaines de vie et d'action. En outre, ce nouveau décret devra traduire le paradigme de l'inclusion porté par l'Organisation des Nations unies au travers

de la Convention des droits de la personne handicapée, ratifiée par la Belgique en juillet 2009.

Dans le même esprit, un protocole de collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme vient d'être signé par la Commission communautaire française.

Au cours de l'année dernière, une étude a été réalisée par l'Observatoire bruxellois de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées sur les défis du vieillissement. Deux journées de réflexion sont prévues, afin de faire réfléchir les professionnels aux solutions possibles pour permettre à la personne handicapée un vieillissement dans les meilleures conditions et une transition la plus sereine possible entre ses lieux de vie. Concrètement, un encadrement plus approprié de ces personnes handicapées vieillissantes en centre d'hébergement est projeté.

En outre, le projet pilote d'ateliers d'échanges intergénérationnels pour soutenir le maintien des travailleurs les plus fragiles ou vieillissants au sein des entreprises de travail adapté (ETA) est prolongé.

Une modification de l'arrêté relatif à l'agrément et aux subventions des centres de jour et des centres d'hébergement est en cours en vue de mieux soutenir les directions, d'apporter certaines simplifications administratives et de renforcer la maîtrise budgétaire de ce secteur.

A l'initiative de la Coordination grande dépendance, une rencontre rassemblant tous les centres d'accueil et le service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE) va être organisée sur le thème de la gestion des inscriptions et de l'opportunité d'une gestion plus centralisée des demandes d'entrée en centre.

Dans le contexte actuel de difficultés économiques, des mesures de soutien et de relance des ETA seront évaluées. Parmi ces mesures, on trouvera un soutien constant dans leurs démarches d'obtention de nouveaux marchés, dont les marchés publics.

A la suite d'une demande émanant principalement de personnes fréquentant des centres de jour ou de travailleurs dans l'obligation de quitter une structure d'ETA, un projet de recherche-action a été lancé, qui vise à l'identification des personnes ou des structures qui pourraient accepter des personnes en situation de handicap capables de répondre à une demande de services volontaires.

Concernant le travail en milieu ordinaire, dans le cadre de la sensibilisation à l'engagement de personnes en situation de handicap dans tous les secteurs, du matériel d'information est réalisé sous forme de fiches explicatives.

En matière d'intégration sociale, la Commission communautaire française est en voie d'agréer quatre services spécialisés dans le domaine de l'accessibilité. Ceux-ci attesteront, dans des conditions d'impartialité et d'indépendance, de la conformité de l'espace social à un ensemble de caractéristiques fixées dans le référentiel des critères d'accessibilité, notamment sur les plans technique, architectural, fonctionnel et comportemental.

Une Commission d'organisation de l'intégration scolaire pour l'enseignement ordinaire, fondamental, secondaire et supérieur a été mise en place. Celle-ci va établir un rapport d'activités qualitatif et quantitatif évaluant la politique d'intégration scolaire et formulant des propositions d'amélioration.

Toujours conformément à l'esprit de la Convention des Nations unies, un protocole d'accord entre la Commission communautaire française et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a été signé. Il a pour objectif de soutenir le

développement du caractère inclusif des lieux de vie pour les enfants, principalement de la naissance à douze ans, et leurs familles.

L'étude intitulée "Les jeunes aux lisières de l'aide à la jeunesse et de l'aide aux personnes handicapées en Région de Bruxelles-Capitale" est close et va déboucher sur un protocole de collaboration entre le secteur de l'aide à la jeunesse et celui de l'aide aux personnes handicapées, en collaboration avec le Conseil consultatif et des acteurs de terrain.

Dans le cadre de l'Interface grande dépendance, une recherche-action a débuté avec l'objectif de favoriser l'accueil des personnes de grande dépendance. Dans un premier temps, une phase d'analyse vise à clarifier les besoins des professionnels en matière de formation et les contraintes du cadre institutionnel dans lequel ils évoluent. Dans un second temps, elle devrait permettre la mise en place d'un cadre de formation.

L'information et l'orientation des personnes handicapées et de leurs proches restent une priorité.

Après évaluation de l'offre actuelle, une étude relative à la mise en place d'un service Information, orientation et relais est envisagée.

En matière d'action sociale et de politiques relatives à la famille, le gouvernement continuera à tout mettre tout en œuvre pour tisser des maillons entre toutes les forces vives bruxelloises, en offrant à chacun l'occasion de s'épanouir et de s'émanciper pleinement, à tout âge de la vie, femme ou homme, quelle que soit son origine.

Dans cette optique, l'offre en matière d'aide sociale et de santé est en cours d'évaluation, afin de renforcer au mieux les zones encore trop peu desservies par ce type de services. Les résultats de cette étude, qui constitueront un outil pérenne, devraient être disponibles dès la fin 2012.

Toujours dans un souci égalitaire, une attention particulière sera accordée aux femmes via le Plan d'action national contre les violences conjugales, mené avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie Bruxelles.

La lutte contre les mariages forcés continuera de s'étoffer. De nouveaux moyens de communication et de sensibilisation verront le jour et de nouveaux projets de logements pour jeunes gens en situation de risque seront créés. En parallèle, la recherche sera intensifiée grâce à un colloque européen, ainsi qu'à des études et des missions menées dans des pays d'origine. Un autre axe important de ce plan prendra de l'ampleur en 2012: celui de la lutte contre les mutilations génitales féminines.

Pour soutenir au mieux ce plan d'action, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française renforceront les animations à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle via une circulaire qui incitera les écoles, les centres psycho-médico-sociaux (PMS), les centres de promotion de la santé à l'école (PSE) et les centres de planning familial à construire ensemble des partenariats, afin de couvrir de plus en plus de zones. Au niveau de la Commission communautaire française, on procédera à la conduite du cadastre des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à l'école (EVRAS), ainsi qu'à la création d'un vingt-septième centre de planning familial à Laeken.

La destinée du programme européen d'aide alimentaire sera suivie de près, afin que tous les Bruxellois qui en bénéficient ne subissent pas une nouvelle fois les effets de la crise de plein fouet.

En matière de politique envers les personnes âgées, l'année 2011 a vu la fin des mesures transitoires prévues par le décret de 2007 pour les maisons de repos qui n'étaient pas encore agréées. Des refus d'agrément ont dû être décidés, afin de garantir un accueil digne de ce nom à nos aînés. En 2012, 500 places pourraient être créées.

Une étude relative à la programmation des établissements résidentiels pour personnes âgées et des services d'aide, menée avec la Commission communautaire commune et la Communauté flamande, devra permettre de mieux connaître les besoins de la population âgée bruxelloise.

Grâce à un protocole conclu entre les Communautés, les Régions et le gouvernement fédéral, Bruxelles se voit octroyer 66 places supplémentaires, dont 22 pour la Commission communautaire française. En accord avec les membres du Collège réuni, ces lits seront affectés à du court séjour, afin de développer ce type d'hébergement, qui n'est pas encore assez répandu à Bruxelles.

Une réflexion sur les enjeux du maintien à domicile est en cours, notamment en ce qui concerne la prise en charge à domicile des cas nécessitant une aide intensive et le soutien à apporter aux aidants proches. De même, la formation des aidants familiaux tendra à s'améliorer.

Par ailleurs, l'ouverture de la maison pour jeunes, qui n'a pas pu se faire pour des raisons liées au bâtiment, se fera en 2012. Un soutien sera également accordé aux projets de posthébergement, permettant d'assurer une meilleure transition vers la totale autonomie.

En matière de santé, complémentairement à la mise en œuvre de l'offre de services ambulatoires, le soutien aux réseaux permet de mettre en lien les opérateurs de santé et des autres secteurs ayant indirectement un lien avec la santé. Deux chantiers importants seront finalisés en 2012: l'étude préparatoire à l'élaboration de la programmation des services ambulatoires, dont le marché sera attribué cette année, et l'étude de faisabilité ayant pour objet la création d'un dispositif global d'action sociale et de santé, dont le cahier des charges est en cours de préparation.

D'ici la fin de l'année 2011, le gouvernement agréera de nouveaux réseaux pour la période 2012-2014, en fonction des possibilités budgétaires. Notons que pas moins de 21 projets ont déjà été déposés.

En matière de santé mentale, un travail d'analyse des modifications nécessaires au décret, qui devraient permettre au secteur de recruter plus facilement des médecins psychiatres, est en cours. Ce questionnaire a été élargi à l'ensemble des secteurs concernés, à savoir les services actifs en matière de toxicomanie, les maisons médicales et les centres de planning familial.

Un groupe de travail sur la prévention du suicide a été initié et poursuivra ses travaux sur l'amélioration de l'accompagnement des personnes ayant fait une tentative de suicide. Par ailleurs, le Plan suicide a été actualisé après un an d'existence.

En matière d'aide aux toxicomanes, la méthode de travail pour élaborer un plan de réduction des risques va être concrétisée en parfaite concertation avec la commission de notre Assemblée, afin d'aboutir en 2012. Le gouvernement maintient la priorité sur la prévention de la consommation excessive d'alcool et de cannabis, et poursuivra son soutien au projet "Quality nights". Ce concept s'est étendu à la Région wallonne et des partenariats avec Lille - grâce au soutien de fonds européens - et avec la Région flamande sont en cours.

Comme les années précédentes, nous soutiendrons le secteur des maisons médicales par de nouveaux agréments.

En ce qui concerne les soins à domicile, le Service intégré de soins à domicile (SISD) est sur pied et réellement actif. Il est agréé définitivement et un dossier de concertation est mis en fonction dans le cadre d'une phase test. Cet agrément va lui permettre d'obtenir des moyens du fédéral.

En ce qui concerne la formation professionnelle des classes moyennes, la signature de l'accord de coopération entre la Région et la Commission communautaire française en septembre 2011 marque le renforcement des collaborations entre l'Espace formation PME (EFPME), le Service formation PME (SFPME), Actiris et Bruxelles Formation en termes d'anticipation des besoins d'accompagnement des demandeurs d'emploi en amont et en aval des formations, ainsi que de partenariat pour l'apprentissage des langues et d'échanges dans les centres de référence.

L'EFPME s'est inscrit dans l'alliance emploi-environnement en proposant des formations dans les métiers de la construction durable. Depuis juin 2011, il a également mis en oeuvre concrètement le Plan langue au travers de cours de vente en néerlandais.

Le SFPME s'apprête à signer une convention avec l'ADEPS pour permettre aux sportifs de haut niveau d'aménager leur horaire de formation en fonction de leurs impératifs sportifs.

Après une visite au centre de formation en alternance de la Communauté germanophone, un accord de coopération entre l'Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in kleinen und mittleren Unternehmen (IAWM) et le SFPME verra le jour en 2012, afin de favoriser des échanges d'auditeurs, de formateurs et de membres du personnel des entités administratives.

Le contrat unique pour tous les jeunes en obligation scolaire qui suivent une formation en alternance est en phase finale de rédaction. Il comportera un plan de formation et les droits et obligations des jeunes, des entreprises et des opérateurs de formation. L'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) sera mis sur pied en 2012, afin d'assurer la coordination entre les différents opérateurs de formation en alternance.

S'inscrivant dans les priorités du gouvernement bruxellois, la Commerce academy sera créée en 2012 et proposera une déclinaison de formations qui répondront à la pénurie des différents métiers de la vente.

Afin de renforcer la synergie entre l'administration du SFPME et l'asbl EFPME, nous allons développer un nouveau plan de communication et de promotion du système de l'alternance auprès du public et des entreprises.

Enfin, une attention toute particulière sera portée à l'égalité entre hommes et femmes dans les formations. Trop de filières sont réservées à l'un ou l'autre sexe, sans fondement. L'EFPME proposera des essais métiers pour inciter par exemple les filles à choisir un métier technique, manuel ou technologique. Par ailleurs, un travail de communication auprès des patrons de certains secteurs devrait être entrepris afin d'ôter le lien à un genre des métiers que femmes et hommes sont physiquement capables d'exercer.

En ce qui concerne nos compétences liées à l'enseignement, la Commission communautaire française, en tant que pouvoir organisateur de plusieurs établissements scolaires, entend jouer pleinement son rôle afin de répondre aux nombreux défis de l'enseignement, en collaboration avec les autres acteurs principaux.

Plusieurs chantiers seront lancés ou poursuivis en 2012. En matière d'infrastructures, les investissements visant à augmenter les capacités d'accueil de nos établissements

scolaires seront privilégiés et poursuivis. Les investissements réalisés en 2011 ont permis d'accroître la capacité d'accueil du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires (CERIA) de 550 places dans l'enseignement secondaire, supérieur et de promotion sociale.

Le déménagement de l'Institut supérieur économique d'Ixelles - qui avait fait l'objet il y a quelques mois d'interpellations dans cette Assemblée - a été concrétisé en un temps record. Tous les étudiants ont été accueillis dans des bâtiments pour la plupart définitifs. Ceci permet à la commune d'Ixelles d'accroître ses propres capacités d'accueil.

En 2012, nous poursuivrons les investissements dans nos établissements de l'enseignement spécialisé. Une dizaine de classes supplémentaires seront créées sur deux implantations distinctes - Alexandre Herlin à Berchem-Sainte-Agathe et Charles Gheude à Bruxelles - pour accueillir davantage d'enfants fréquentant l'enseignement spécialisé de types un, deux, quatre, six, sept et huit.

En matière d'équipement et de valorisation de l'enseignement technique et professionnel, le Centre de technologies avancées (CTA), aboutissement d'importants investissements réalisés ces dernières années, sera prochainement inauguré. Durant l'année 2012, nous veillerons à développer cet outil de formation en alimentation durable, en permettant notamment à d'autres acteurs de l'enseignement et de la formation d'y accéder.

La première phase des travaux sur le terrain de pratiques horticoles à Neerpede se terminant, une série d'activités et d'investissements liés aux nouvelles pratiques horticoles sera également développée.

En matière d'offre d'enseignement, l'année scolaire 2011-2012 verra le lancement de deux nouvelles sections importantes. L'une, dans l'enseignement secondaire, sera consacrée au métier de grimpeur-élagueur, pour répondre au manque de main-d'oeuvre dans ce secteur ; la seconde, dans l'enseignement de promotion sociale, consistera en une formation de six mois en cours du soir en vue de l'obtention du certificat d'enseignement secondaire supérieur.

Le gouvernement accordera une attention particulière à l'accueil des jeunes enseignants et au décrochage de celles et ceux qui éprouvent des difficultés sur le terrain. Pour ce faire, nous avons lancé, depuis le mois de septembre, un premier projet de mentorat. Une dizaine d'enseignants volontaires comptant au moins cinq ans d'ancienneté ont été formés. Avec l'appui de la coordination pédagogique, ils épauleront leurs nouveaux collègues et plusieurs journées d'échange seront organisées.

L'égalité femme-homme figure également au rang de nos priorités et trouvera une place dans le cadre de nos compétences liées directement ou indirectement à l'enseignement. Des formations adaptées à nos enseignants seront proposées afin d'éviter que l'école ne véhicule ou ne reproduise une série d'inégalités, et des initiatives en lien avec l'égalité femme-homme au sein des maisons de devoir seront prises.

La gastronomie sera également mise à l'honneur tout au long de l'année 2012. Au-delà des différents événements auxquels nos établissements participeront (caraque officielle de l'année de la gastronomie, colloques, etc.), certaines sections seront progressivement réorientées vers les principes de l'alimentation durable, puisque les comportements liés à l'alimentation ont de multiples répercussions sur notre environnement, notre économie et notre santé. Ce nouvel accent permettra également de recréer des liens entre nos différents établissements et les différentes sections qui les composent.

En matière de transport scolaire, le gouvernement poursuivra ses efforts au bénéfice des enfants fréquentant les établissements d'enseignement spécialisé francophone implantés en Région bruxelloise en répondant à la demande croissante du secteur, en optimisant les circuits de transport et en améliorant le professionnalisme des convoyeurs.

L'année 2011 marque une étape importante en matière de cohésion sociale, sujet auquel Mme Françoise Schepmans est particulièrement attentive. Cette année a vu le lancement des nouveaux contrats quinquennaux, après un long travail de préparation s'appuyant sur les données statistiques analysées par l'Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire (IGEAT) de l'ULB et l'Observatoire de la santé et du social. Afin de mieux répondre aux défis posés à la Région de Bruxelles-Capitale, le gouvernement a défini des priorités visant à augmenter l'impact des dispositifs: le soutien scolaire, l'alphabétisation, l'apprentissage du français, ainsi que l'accueil des primo-arrivants.

Contrairement aux contrats du précédent quinquennat, la mixité de genre n'est plus reprise au titre d'une priorité spécifique, mais doit faire l'objet d'une préoccupation transversale dans tous les projets.

Le resserrement des priorités par rapport au quinquennat précédent a, contrairement aux craintes exprimées préalablement par le secteur associatif, permis la consolidation du secteur. En effet, après une phase importante de concertation avec le secteur associatif, près de 220 associations ont été sélectionnées. La toute grande majorité de ces dernières était déjà active lors du quinquennat précédent.

Toujours dans le cadre du décret du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale et en s'appuyant sur les rapports d'évaluation successifs fournis par le Centre régional d'appui à la cohésion sociale (CRACS), une circulaire relative à la simplification de la procédure d'évaluation du dispositif a été rédigée afin de diminuer la charge de travail des associations et des coordinations locales, d'améliorer la qualité des rapports, tout en offrant aux coordinations locales plus de temps de présence sur le terrain en soutien aux associations.

Un autre élément important de l'accord de majorité 2009-2014 concerne la mise en place d'un dispositif d'accueil des primo-arrivants, proposant aux migrants majeurs et aux mineurs non accompagnés nouvellement arrivés à Bruxelles un accompagnement de leur parcours d'intégration. En 2011, plusieurs initiatives ont été prises dans le cadre de la préparation de ce dispositif spécifique.

Tout d'abord, les trois gouvernements francophones ont adopté au mois de juin, lors d'un gouvernement conjoint, une note cadre traçant les grandes lignes du dispositif qui sera développé en Wallonie et à Bruxelles. Cette note cadre va être transcrite, à la fin octobre début novembre, dans un accord adopté par ces trois gouvernements francophones.

Concrètement, l'accord prévoira que ce parcours d'accueil proposé au départ de bureaux d'accueil, intégrera une offre cohérente de services, permettant:

- un accompagnement social individualisé, notamment en matière administrative et d'orientation générale ainsi que l'aide au logement ;
- un test de positionnement permettant d'identifier le niveau de connaissance du français et les compétences de base, ainsi qu'une aide pour s'inscrire à une formation adaptée en français langue étrangère ou en alphabétisation ;
- une initiation à la citoyenneté et à la vie pratique en Belgique dans une approche interculturelle ;

- un bilan de compétences professionnelles et une orientation vers le ou les dispositifs d'insertion les plus appropriés à la situation de la personne ;
- une information adaptée sur la scolarité des enfants, les obligations des parents et leur implication comme partenaires éducatifs ;
- une sensibilisation à la vie sociale et culturelle locale, qui était aussi un point très régulièrement discuté dans notre Assemblée et qui trouvera ici une concrétisation très attendue.

Plusieurs projets pilotes de bureaux d'accueil pour primo-arrivants sont soutenus par le gouvernement à Anderlecht, Bruxelles-Ville, Forest, Molenbeek, Saint-Josse et Schaerbeek, jusqu'en septembre 2012.

Après un accompagnement de ces projets pilotes et une concertation avec les acteurs de la cohésion sociale concernés par la politique d'accueil des primo-arrivants, un décret cadre sera proposé au gouvernement en s'appuyant sur l'accord établi entre les différents gouvernements et sur les enseignements issus des projets pilotes. Le lancement du dispositif est prévu dans le courant de l'année 2013.

L'année 2011 a été pour le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) une année particulière. En effet, en application de la notification du gouvernement fédéral de 2009, les moyens disponibles ont été mis plus rapidement à disposition des associations et des communes que les années antérieures.

En outre, les réserves accumulées au cours des années par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme ont pu être utilisées par les entités fédérées. En Région bruxelloise, elles ont servi à financer les projets pilotes de bureaux d'accueil pour primo-arrivants dont je viens de vous parler.

La question de l'avenir du FIPI se pose néanmoins, puisqu'un transfert des bénéfices de la Loterie nationale vers les entités fédérées a été adopté dans le cadre de la réforme institutionnelle. Le gouvernement devra donc réfléchir à la poursuite du financement des actions menées par les associations et communes. Le cofinancement des actions du FIPI par la Commission communautaire française sera par ailleurs confirmé dans le cadre du budget 2012.

Enfin, en ce qui concerne l'application de l'accord sur le non-marchand conclu en 2000, le dispositif créé en 2007 pour rencontrer la spécificité du secteur de la cohésion sociale sera maintenu en 2012.

En matière de politique culturelle, le soutien à l'ensemble des acteurs culturels et socioculturels sera maintenu et structuré dans le cadre du Plan culturel pour Bruxelles. Celui-ci s'inscrit dans une volonté de déployer, sur le territoire de la Région bruxelloise, une politique culturelle concertée, cohérente et de proximité.

Il s'appuiera sur les auditions réalisées au sein du Parlement francophone bruxellois durant le premier semestre 2011, sur les conclusions des Assises du développement culturel territorial pour Bruxelles organisées en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, et sur les pistes proposées par le Réseau des arts à Bruxelles.

Ce plan a pour principale ambition de coordonner et de développer les initiatives visant à garantir l'accessibilité de la culture au plus grand nombre. Cette accessibilité implique que soient levés les freins matériels et immatériels qui entravent l'accès de chacun au plein exercice de ses droits culturels, par l'apprentissage du français parlé et écrit dès le plus jeune âge

et par l'adoption d'une politique tarifaire adaptée pour les usagers à faibles revenus.

Ainsi se voit concrétisé le rôle de la Commission communautaire française dans les politiques culturelles, et ce, malgré des moyens budgétaires limités. Cette revendication était exprimée depuis longtemps par bon nombre des membres de cette Assemblée.

Un important projet de médiation culturelle sera déployé pour systématiser l'accès aux projets et programmes culturels dans l'ensemble des réseaux scolaires, publics et associatifs.

La participation des citoyens à l'élaboration des politiques culturelles locales sera encouragée au travers de dispositifs existants ou à créer. Une attention particulière sera accordée aux formes d'expression émergentes, ainsi qu'à la pratique amateur tout au long de la vie.

Le Plan culturel veillera à développer une politique interculturelle fidèle à la réalité de notre modèle urbain, à savoir refléter la réalité des quartiers et s'inscrire dans un espace de rencontres, d'échanges et d'intégration de la diversité, tant au niveau des publics, des programmes que des équipes techniques et artistiques.

Un soutien particulier sera accordé aux artistes, visant à faciliter l'ensemble des démarches logistiques, administratives, sociales et fiscales, afin de consacrer la volonté de faire de Bruxelles une terre d'accueil en matière de création. La culture générant des emplois, des perspectives d'insertion socioprofessionnelle, mais aussi des ressources économiques et de l'attractivité pour la Région, le plan promouvra toutes les collaborations nécessaires afin de stimuler ce potentiel.

La concertation entre les différents pouvoirs publics subsidiaires sera renforcée, afin d'optimiser l'affectation des moyens culturels mis à disposition. Une coordination structurelle des différents outils de gestion sera proposée afin de renforcer le maillage territorial entre les acteurs culturels et institutionnels. Cette mise en réseau permettra de garantir le soutien accordé aux différents secteurs culturels à Bruxelles et d'encourager la promotion et la diffusion de la production bruxelloise sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en Belgique et sur la scène internationale.

Le gouvernement, conformément aux accords de législature, poursuivra sa politique sportive en veillant à ce que le sport demeure accessible au plus grand nombre. Le sport est un vecteur d'intégration. Aussi, les politiques axées sur la promotion du sport en général et du sport féminin en particulier seront pérennisées.

Le Plan fair-play sera poursuivi auprès de tous les acteurs du sport: enfants, parents, public et personnel encadrant. Ce plan consiste en la promotion des valeurs positives du sport (respect, solidarité, santé...) et en la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la violence dans le sport.

Pour 2012, la décision récente d'une prochaine régionalisation du tourisme devra être prise en compte par la Commission communautaire française afin de préparer la transition au mieux. En parallèle, la volonté du gouvernement est de continuer à inscrire Bruxelles et son tourisme dans une vision de développement durable et d'accessibilité pour tous, transversale à toutes ses actions.

Cette année encore, Bruxelles a connu une hausse sensible de sa fréquentation en tourisme de loisirs, ce qui nous prouve que nous avons eu raison d'insister sur ce segment. C'est donc dans cette voie que le gouvernement poursuivra son action.

"Brusselicious" est le nom choisi pour l'année à thème 2012, consacrée à la gastronomie. Ce thème fédérateur touche un large public et est porteur de valeurs comme le bien-être, le partage, l'expérience ou la créativité. Par les actions proposées, ce thème servira également à renforcer le positionnement de Bruxelles comme capitale de 500 millions de citoyens européens. Cette année de la gastronomie devra également privilégier des actions mesurables à long terme et s'inscrire dans une politique transversale avec la Région.

En 2012, VisitBrussels, successeur du BITC, verra son travail encadré par la signature d'une convention avec ses diverses autorités de tutelle. Cette convention servira de base à un éventuel futur contrat de gestion. Cela permettra de mieux financer les missions de l'institution et de les planifier.

En 2012, Wallonie Bruxelles Tourisme (ex OPT), qui bénéficie d'un nouveau contrat de gestion et fête ses 30 ans d'existence, mènera une réflexion sur l'avenir des représentations touristiques à l'étranger. La régionalisation de la compétence du tourisme exigera une réflexion quant à d'autres voies de promotion de Bruxelles auprès des pays étrangers que celles proposées par Wallonie Bruxelles Tourisme ou Toerisme Vlaanderen.

Enfin, en matière de tourisme des jeunes, un partenariat public/privé sera mis en place pour la construction d'une nouvelle auberge de jeunesse à Bruxelles.

Pour ce qui a trait aux relations internationales, le gouvernement continuera de promouvoir la francophonie et de participer ainsi à la constitution d'un réseau de francophones dans le monde. Il suivra attentivement les programmes de travail de plusieurs accords de coopération, en accordant une attention particulière à celui liant la Commission communautaire française au Congo: il permet la construction et l'équipement d'écoles dans la province de Kinshasa.

Il est encore prévu de consolider des programmes novateurs, comme le soutien à un projet d'enseignement mixte sourds - non-sourds, développé au Bénin, mais aussi des programmes en phase avec la réalité urbaine, comme l'échange avec le Québec traitant du statut des femmes.

Par ailleurs, une étude se penchera sur la question des mariages arrangés, en collaboration avec la Turquie. Cette question fera aussi l'objet d'un travail exploratoire avec le Québec.

Enfin, un nouveau projet soutenant l'entrepreneuriat des femmes verra le jour au Congo.

Cet automne, l'Assemblée devra se pencher sur trois nouveaux accords de coopération avec la Hongrie, la Croatie et la Turquie.

L'année 2012 sera marquée par de nouveaux programmes de collaboration, notamment avec le Maroc et la Turquie. Le développement économique, via la formation professionnelle, ainsi que la question des femmes, y seront érigés en priorités. Un travail de réflexion sera également entamé avec les acteurs concernés en vue de clarifier les modalités de prise en charge des missions menées au nom de la Commission communautaire française par des opérateurs associatifs.

Enfin, toutes ces politiques se concrétisent avec le soutien de la fonction publique de notre institution. En cette matière, tous les projets développés s'inscrivent dans la perspective de l'adoption d'un plan de modernisation qui constituera une feuille de route pour l'administration. Les organisations syndicales y seront impliquées.

Au-delà de l'augmentation de la valeur faciale des chèques-repas pour tous les agents, déjà accordée depuis le mois de juillet de cette année, l'accord sectoriel conclu en 2011 sera mis en oeuvre en 2012 avec l'augmentation des barèmes pour les agents de bas niveaux, l'octroi d'une prime pour les résidents bruxellois, mais aussi des mesures qualitatives.

L'adoption récente, par le gouvernement, des arrêtés relatifs à la réforme des mandats, permettra l'attribution de nouveaux mandats en 2012 pour les directions d'administration, concomitamment à l'adoption d'une nouvelle structure des services qui comportera, entre autres, l'identification d'une direction d'administration consacrée aux ressources humaines.

Le plan pluriannuel de recrutement adopté par le Collège permettra une planification optimale des remplacements à opérer à la suite de départs à la pension. Ce plan fera l'objet de mises à jour en fonction des besoins. Des moyens complémentaires seront investis, prioritairement dans la politique de l'informatique et de la formation.

Un plan pluriannuel de formation pour la période 2012-2016 sera finalisé et la politique informatique sera articulée autour du plan de modernisation, de manière à développer une culture de simplification administrative au profit des agents et des bénéficiaires.

Un arrêté relatif à l'emploi et à l'accompagnement des personnes handicapées sera tout prochainement proposé au gouvernement. Il prévoit la présence de 5% de personnes handicapées dans ses services.

Un arrêté réformant la procédure de recrutement et prévoyant la constitution de réserves spécifiques au sein de la Commission communautaire française a été adopté en première lecture par le gouvernement et soumis à la négociation syndicale.

Un accord de coopération relatif au partage des réserves de recrutement a été conclu dans le cadre du gouvernement conjoint intrafrancophone.

Une réflexion sur le télétravail sera menée en 2012, de manière à déboucher, le cas échéant, sur un projet pilote sur la base des enseignements que l'on peut tirer de l'expérience régionale.

L'accès à la fonction publique de la Commission communautaire française est, par définition, ouvert à toutes et tous, quel que soit le genre. Notons que l'adoption de l'"arrêté global congé" a permis de mettre en exergue les possibilités en matière de congés de maternité et de paternité. La notion de neutralité, et donc d'absence de toute forme de discrimination, est donc pleinement intégrée dans les statuts des fonctionnaires et sera bientôt traduite dans le règlement de travail.

Je me suis permis d'être un peu long, mais cette année a vu se concrétiser un certain nombre de dossiers en attente. Il était essentiel, dans cet important exercice de début de session, de pouvoir y revenir de manière claire pour annoncer et évaluer les politiques menées. Je remercie d'avance les parlementaires pour leurs contributions.

Comme vous l'aurez remarqué, et cela me tenait à coeur, pour la première fois cette année, chaque compétence fait l'objet d'un paragraphe consacré à la question du genre. Je tiens à remercier mes collègues qui ont, à ma demande, joué le jeu de vous proposer ces éléments d'analyse de notre politique pour l'année à venir.

Avec le travail entamé sur la budgétisation en fonction du genre et la lutte contre les discriminations, la Commission communautaire française est en train de faire un pas important

dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Chaque Assemblée et chaque ministre doivent être en mesure de faire cela. Nous avons voulu le faire de manière concrète, en sachant que nous devons encore nous améliorer dans ce domaine.

(Applaudissements sur tous les bancs)

Mme la Présidente.- Je suspends la séance pendant un quart d'heure pour permettre aux groupes de préparer leurs interventions.

La séance est suspendue à 10h24.

La séance est reprise à 10h48.

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT (SUITE)

DISCUSSION

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle la discussion sur la politique générale du gouvernement.

J'en rappelle les temps de parole: 30 minutes par groupe politique ; 5 minutes pour les répliques.

La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Lorsque l'impasse communautaire ébranle la confiance des citoyens, lorsque la fracture sociale est béante et que la situation socio-économique internationale menace notre pays, l'immobilisme n'est pas une réponse. Il convient d'avoir le courage des décisions fortes et la sagesse de l'intérêt collectif.

Alors qu'il fut simplement écarté des négociations pendant de longs mois, le MR n'a pas joué la carte des pyromanes revanchards. Au contraire, revenu à la table des discussions, notre parti a démontré son sens des responsabilités pour aboutir à un accord qui modernise le modèle belge et fait respecter la Région bruxelloise.

Mon groupe politique est satisfait des résultats engrangés dans le cadre de la prochaine réforme de l'État. Nous le sommes d'autant plus que l'acquis global pour Bruxelles ne se résume ni à une peau de chagrin, ni à une usine à gaz.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des avancées importantes qui viennent d'être énoncées. Je ne vous laisserai pas plus avec les détails de ces réformes que nous connaissons probablement déjà tous. L'acquis est presque déjà derrière nous et l'avenir reste à définir et à anticiper.

Aussi, je m'interroge sur la manière dont le gouvernement va se réapproprier les résultats des négociations fédérales et transformer cette opportunité en des solutions concrètes. Vous l'avez reconnu, il va falloir "gérer nos budgets avec beaucoup de bon sens" pour ne pas nous retrouver rapidement dans l'impasse.

Parlons donc en premier du nerf de la guerre, de la problématique des finances de notre institution. Le "juste refinancement" bruxellois est désormais une réalité fixée à hauteur de 461 millions d'€ pour l'horizon 2015. Mais si j'en crois les textes de l'accord fédéral, une enveloppe de 134 millions d'€ est déjà prévue en 2012, dont neuf millions

tomberont directement dans l'escarcelle de la Commission communautaire française.

Concrètement, quand ces fonds seront-ils inscrits au budget de notre institution et, surtout, à quels programmes spécifiques seront-ils directement affectés ? Une réflexion stratégique est-elle déjà programmée, sachant que l'augmentation de la dotation spéciale de l'État fédéral à la Commission communautaire française devrait passer à terme de 8 à 32 millions d'€ par an ?

Il faudra opérer un arbitrage décisif au regard des besoins réels. Le gouvernement a-t-il pris la décision d'ouvrir un grand débat associant les représentants de l'opposition ? Le groupe MR répondra toujours présent s'il est convié à contribuer au bien-être des Bruxellois.

Les défis à relever sont énormes, dans le sillage de la hausse démographique. Le temps presse. On peut même parler aujourd'hui de bombe sociale pour certaines de nos communes. Une récente étude n'a-t-elle pas insisté sur l'insertion socioprofessionnelle nécessaire de 20.000 Bruxellois chaque année, sous peine d'atteindre 40% de chômage en 2020 ? On peut considérer qu'il s'agit d'un scénario catastrophe, avec des conséquences incommensurables sur le plan social, économique, sécuritaire et sanitaire.

Notons aussi que 30% des bébés naissent au sein de ménages qui ne tirent pas leur revenu du travail, que 30% des Bruxellois vivent sous le seuil de pauvreté et que le taux de chômage des jeunes s'élève à 40% dans certains de nos quartiers. Comme réponse à l'énorme défi démographique, nous n'avons eu jusqu'à la mi-législature que peu de dossiers mis sur la table. Vous-même l'avez dit en substance.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Vous dites que j'ai déclaré dans mon intervention qu'à la mi-législature pratiquement aucun dossier n'avait été ouvert. J'ai dit exactement le contraire: énormément de dossiers qui étaient en discussion et en attente de concrétisation depuis de très nombreuses années se concrétisent maintenant.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Ces dossiers sont ouverts, mais ils ne sont pas encore finalisés.

En revanche, nous avons beaucoup d'effets d'annonce, de plans généraux, d'études, de catalogues de bonnes intentions. Où en sont les plans de modernisation de l'administration, le Plan bruxellois de l'enfance et de la jeunesse, le Plan stratégique de la formation professionnelle, le Plan bruxellois de réduction des risques liés à la toxicomanie, le Plan stratégique de développement des écoles ou encore le contrat de gestion de Bruxelles Formation ?

La liste des chantiers ouverts, mais en retard est très longue, alors que le déficit des politiques se fait cruellement sentir sur le terrain.

Messieurs les membres du gouvernement, vous avez déjà eu deux longues années pour observer, quantifier, analyser et phosphoryer la réalité urbaine. L'année dernière, vous vous drapiez encore derrière l'excuse du refinancement bruxellois. Le voilà ce refinancement ! Il faut d'urgence passer à la vitesse supérieure pour apporter des réponses aux défis liés à la croissance démographique et à la dualisation de notre capitale.

La hausse de la dotation spéciale fédérale constitue un progrès important, mais il ne suffira pas à faire décoller toutes nos politiques. Des synergies avec les autres niveaux de pouvoir restent donc indispensables. Qu'en est-il de la solidarité exprimée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ? À

un mois du prochain contrôle budgétaire, pouvez-vous nous dire si une dotation spéciale juste et équilibrée est prévue en 2012 ?

Qu'en est-il de ce refinancement structurel évoqué dans votre discours ? Avec ses 25 millions d'€ encaissés depuis 2009, le fameux moteur de l'espace francophone porte encore mal son appellation, au vu des 150 millions qui ont été alloués à la Région wallonne.

Dans ce scénario, les ministres bruxellois n'ont finalement que peu à dire à la table de la Communauté française. Devrions-nous adresser nos remerciements pour cette aumône qui nous est présentée sous le couvert de la solidarité ? Aussi curieux que cela puisse paraître, serait-il plus facile de conclure un accord entre huit familles politiques au niveau fédéral que de définir une aide juste, crédible et équilibrée entre vous, Messieurs les progressistes ?

J'ai écouté attentivement votre déclaration et, cette année encore, je n'ai rien entendu qui augure d'un réel espoir sur les synergies et les économies d'échelles à réaliser entre les pouvoirs publics francophones. Avec les dossiers de la comptabilité Walcomfin, du médiateur ou encore de l'école d'administration publique, notre Région a confirmé jusqu'à présent son statut de trottinette de la francophonie belge.

Des économies à hauteur de 1 ou 2 million(s) d'€ réalisées ci et là seraient donc formidables pour les politiques du cœur que la majorité olivier se résigne à garder aux soins intensifs depuis sept ans.

Allez-vous me donner plus d'espoir aujourd'hui ?

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Pas à vous, mais aux Bruxellois !

Mme Françoise Schepmans (MR).- Où en sont par exemple les activités des fameuses Conférences interministérielles (CIM) du social et de la santé et de l'emploi, la formation et l'enseignement ? L'an dernier, vous avez annoncé qu'elles n'étaient pas des "brols" et que la Commission communautaire française allait avoir un an pour démontrer qu'elles répondent aux défis des personnes âgées, des personnes handicapées et de la lutte contre la pauvreté.

Ces plates-formes se sont-elles finalement réunies et quel est le bilan de leurs travaux ? Avez-vous de bonnes nouvelles concernant, par exemple, le soutien à notre enseignement technique et professionnel, qui est un secteur primordial pour la promotion de l'emploi et le développement des activités de nos entreprises ?

Quelles mesures cibleront la pauvreté, qui est passée de 28% à 30% en un an ? J'avoue ne pas avoir entendu grand-chose sur ces fameuses CIM et leurs retombées concrètes.

Je dois cependant reconnaître que la situation s'est quelque peu améliorée au niveau des liens entre notre institution et la Région. La majorité olivier s'est enfin fixé un objectif de décloisonnement budgétaire entre les différents pouvoirs au sein de la Région.

Après la modeste expérience des chèques langues pour Bruxelles Formation et les fonds du non-marchand, le New Deal mobilisera 2 millions d'€ pour doper la formation professionnelle. Le groupe MR se réjouit qu'une fois de plus, l'une de ses priorités se soit enfin imposée à l'agenda du gouvernement. Néanmoins, nos chemins divergent, parce que vous avez la possibilité de faire plus et que votre logique des petits fortins et des couvertures personnelles prime sur l'intérêt collectif. À ce propos, une enveloppe plus étoffée est-elle prévue pour le New Deal en 2012 ?

Est-il encore possible de mobiliser près de 280 millions d'€ pour la politique de l'emploi, quand à peine 47 millions d'€ sont consacrés à la formation professionnelle ? Je reposerai la question à M. Kir, mais je l'aborde déjà devant M. Cerexhe. Il est lassant de demander chaque année des glissements de fonds importants entre nos institutions. Accueillir des chômeurs ou les insérer avec des emplois subsidiés, c'est bien, mais donner des qualifications à nos concitoyens pour favoriser leur autonomie et soutenir leur insertion sur le marché de l'emploi constitue un investissement durable.

Le décloisonnement des budgets concerne l'ensemble des politiques pour lesquelles nous aurions tout à gagner à travailler main dans la main. Ainsi, le ministre de la Cohésion sociale et le ministre-président régional semblent ne pas se parler, car ils ne se décident pas à doper les modestes 11 millions d'€ mobilisés pour l'intégration des migrants par un apport prélevé sur d'autres programmes, par exemple, les volets sociaux des contrats de quartier. Quatre ou cinq millions d'€ pour développer le fameux parcours d'intégration, annoncé depuis 2009 et dont on promet la phase de concrétisation, ne constitueraient-ils pas un investissement prioritaire ?

Chaque année, Bruxelles accueille l'équivalent de la population d'une petite commune, 30% de l'immigration belge, 30.000 personnes. Et personne ne se pose la moindre question quant à l'insertion de ces gens !

Pourquoi l'étanchéité financière n'est-elle toujours pas soutenue correctement et tous azimuts au niveau intrabruellois ? Aujourd'hui, la Région hérite d'une somme de 124 millions d'€ dont une partie est non affectée. Des discussions sont-elles déjà programmées pour permettre une hausse des recettes de la Commission communautaire française, par le droit de tirage des Commissions communautaires ou tout autre mécanisme souple ? C'est de cela qu'il s'agit quand on parle de solidarité intrabruelloise, concrète et ambitieuse !

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, vous avez des cartes en mains pour briser l'étau budgétaire et, partant, les limites de nos politiques. Vous n'avez pas le droit de rater l'occasion qui se présente pour plus d'un million de Bruellois, auxquels nous sommes évidemment tous attentifs. La Région bruelloise mérite de l'audace et de la créativité !

Pour clore ce chapitre, je souhaiterais également aborder la question de la communauté métropolitaine prévue dans les accords fédéraux. Le ministre-président Charles Picqué a annoncé qu'un groupe de réflexion s'était déjà réuni avec les ministres régionaux chargés de l'Aménagement du territoire, mais que ce cadre de discussion devrait être bientôt élargi aux autres ministres des trois gouvernements. Quel rôle direct ou indirect la Commission communautaire française pourra-t-elle jouer, à terme, dans le cadre de ces synergies transrégionales ? Comment allons-nous apporter notre contribution à cet objectif global ? Des contacts liminaires ont-ils déjà eu lieu à ce sujet ?

J'imagine assez mal que l'on puisse parler, par exemple, de la lutte contre le chômage et de la promotion de l'emploi sans y associer d'une manière ou d'une autre le secteur de la formation professionnelle.

J'en viens à présent aux politiques sectorielles.

D'emblée, le groupe MR se réjouit de la signature d'un accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale, pour unir la formation professionnelle à l'emploi. Après deux longues années d'attente, nous avons enfin un cadre pour le développement des politiques croisées. Mieux vaut tard que jamais, même si je regrette que le secteur de l'enseignement ne soit jamais vraiment convié à contribuer directement aux initiatives

bruelloises. Pouvez-vous nous dire quand est prévu le dépôt, au sein de notre Parlement, du décret d'assentiment y afférent ?

Sur le fond, pourriez-vous préciser quelles sont les différentes pistes d'action et les orientations stratégiques retenues dès l'entame de l'année 2012 ? S'agit-il de tous les exemples que vous avez communiqués, à l'instar du dossier unique du demandeur d'emploi ? Un calendrier d'échéances a-t-il été fixé ? Et, surtout, quels sont les moyens mobilisés ?

Il me semblait qu'un vaste plan stratégique de formation devait être mis en oeuvre, incluant ledit accord de coopération, mais aussi le nouveau contrat de gestion de Bruxelles Formation. Ce dernier est attendu de longue date. Comment peut-on expliquer ce retard ? Je regrette que le ministre Kir, directement concerné, ne soit pas présent dans l'hémicycle.

Par ailleurs, quel est l'agenda escompté pour le dépôt dudit plan stratégique sur la table du gouvernement ? J'avoue n'avoir toujours pas bien compris comment on peut définir des orientations stratégiques après s'être fixé des objectifs opérationnels. Mais ce sont là sans doute encore les mystères impénétrables de la majorité olivier...

Je reviens brièvement sur le New Deal des Bruellois et son budget de deux millions d'€. Concrètement, pouvez-vous dire si la récurrence de l'aide régionale est assurée pour 2012 et, le cas échéant, si un calendrier des opérations a été défini ?

J'ai cru comprendre que l'objectif principal serait d'accompagner les jeunes chômeurs soumis au régime obligatoire de la construction de projet professionnel (CPP), et ce dans des filières de formation liées à l'écoconstruction, à l'horeca, au secteur non marchand et aux métiers liés à la préservation du patrimoine. Fort bien. Mais combien de personnes pourront-elles être épaulées par ce programme ? Pouvez-vous nous dire également comment le gouvernement entend y associer les petites et moyennes entreprises (PME) pour favoriser les stages pratiques ?

La sixième réforme de l'État prévoit le transfert de plus de quatre milliards d'€ relatifs à la gestion du marché du travail vers les Régions. Cela devrait forcément avoir des conséquences pour la formation professionnelle à la Commission communautaire française, et ce d'autant plus que la Région bruelloise devrait également approfondir certains programmes qu'elles mène déjà au niveau des parcours qualifiants.

Je suis étonnée de n'avoir rien entendu dans votre discours sur les implications évidentes de cette situation pour notre institution. N'estimez-vous pas nécessaire de mettre en oeuvre un groupe de travail intrabruellois afin de préparer et d'adapter au mieux nos synergies dans le nouveau paysage des compétences des entités fédérées ? Je vous ai trouvé peu loquace sur ce dossier majeur.

Dans le domaine de la cohésion sociale, le groupe MR a pris connaissance avec une grande satisfaction de l'intention du gouvernement de conclure un accord de coopération avec les autres gouvernements francophones pour mettre en oeuvre ce parcours d'intégration. Vous l'aviez d'ailleurs annoncé au printemps dernier. Les objectifs annoncés constituent une très belle photocopie des différentes initiatives que nous avons déposées sur les tables des assemblées francophones depuis sept longues années.

Cependant, notre enthousiasme a rapidement été atténué, dès lors que vous avez annoncé qu'il faudrait d'abord procéder au lancement d'une série de projets pilotes dans les communes, et que ce ne serait qu'à l'évaluation des résultats engrangés qu'un lancement du dispositif général, à l'horizon 2013 si tout va bien, devrait avoir lieu.

Messieurs les Ministres, avez-vous besoin d'analyser, d'expérimenter, d'évaluer et de qualifier la réalité, alors qu'il suffit de s'inspirer de ce qui existe déjà en Région bruxelloise et qui fonctionne bien ? Selon moi, il est des orgueils déconnectés de la réalité. En tout cas, si la majorité ne se range pas derrière notre proposition de décret visant la mise en oeuvre d'un contrat bruxellois d'intégration et de participation, j'espère au moins qu'elle s'en inspirera pour gagner du temps.

Pour conclure sur la cohésion sociale, où en est le fameux Welcome Pack que vous aviez annoncé pour 2011 ? Est-il enfin disponible et quel est le bilan de sa distribution ?

En matière d'aide aux personnes handicapées, des efforts importants ont été faits. J'aurais d'ailleurs apprécié la présence de Mme Huytebroeck.

Mme la Présidente.- Elle est excusée.

Mme Françoise Schepmans (MR).- La déclaration de politique générale est un moment important, et il aurait été intéressant qu'elle fût présente.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- Bien travailler pour ses politiques, c'est encore plus important.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Ce sont bien les ministres qui assument les responsabilités. N'inversons pas les rôles !

Des efforts importants ont donc été réalisés, mais le bilan général reste inquiétant. On ne peut que regretter un certain manque de vision et d'ambition dans les programmes.

Vous nous confirmiez à l'instant que le Centre d'études sociologiques et le Réseau MagAG, des Facultés universitaires Saint-Louis, ont été sollicités pour créer un dispositif participatif de concertation en vue de rédiger le nouveau décret relatif à l'inclusion des personnes handicapées.

C'est une bonne chose, car jusqu'ici, vous vous étiez contenté, me semble-t-il, de l'avis de la seule section personnes handicapées du Conseil consultatif. Or, de nombreuses associations et familles de personnes handicapées, voire des personnes handicapées elles-mêmes, auraient souhaité participer à l'élaboration de ce décret. Mais peut-être n'est-il pas trop tard !

Comptez-vous faire appel à d'autres réseaux pour l'élaboration du décret ? Quelles associations y ont-elles pris part ?

Je ne peux pas vous cacher, Monsieur Ministre-Président, que nous nous attendons, bien sûr, à ce que le décret sur l'inclusion de Mme Huytebroeck apporte les solutions tant attendues au manque de places d'accueil, à la formation des aides soignantes, au développement de logements inclusifs et à l'intégration scolaire.

A côté de ce décret, nous souhaitons également vous rappeler le soutien qu'il convient d'apporter à des institutions comme La Braise, qui jouent également un rôle essentiel. Ici encore, nous considérons que l'un ne peut se faire au détriment de l'autre et que les moyens budgétaires doivent être augmentés.

En commission, nous avons déjà pu écouter la ministre Huytebroeck au sujet du décret inclusion. Nous avons d'ailleurs déjà manifesté notre inquiétude par rapport à la tendance qui a l'air de se dessiner. Je parle du souhait de vouloir encourager davantage la transformation et la reconversion de places en petites unités plutôt que dans de grandes institutions. Nous avons exprimé notre crainte à ce

sujet. Il faut bien entendu que des structures du type des logements inclusifs se multiplient, mais les grandes institutions doivent également persister.

Tout comme nous, vous avez dû recevoir l'Analyse de l'évolution de la politique du handicap du Gouvernement de la Commission communautaire française pour la législature 2009-2014".

Mme la Présidente.- Je tiens à vous signaler qu'il ne reste que quatre minutes de temps de parole pour les trois autres inscrits de votre groupe.

Mme Françoise Schepmans (MR).- A cet égard, nous regrettons qu'aucun cadastre des personnes en situation de grande dépendance et de leurs besoins n'existe encore. Vous y faisiez référence dans votre déclaration.

En ce qui concerne l'augmentation de l'offre de places d'accueil et de répit, le constat que dresse le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) est affligeant. L'offre de répit a augmenté en 2009 et 2010, mais a diminué en 2011 suite à l'arrêt de trois projets. Il n'y a, à ma connaissance, aucun nouvel appel à projets pour 2011.

Je souhaiterais aussi dire quelques mots au sujet du logement inclusif. De nombreuses personnes handicapées sont en demande de ce type de logements. Qu'avez-vous prévu pour favoriser le développement du logement inclusif, mais aussi la formation des aides familiales ?

En matière de santé et d'aide aux personnes âgées, les défis qui se rapportent au développement de politiques ambitieuses dans les maisons de repos sont majeurs. Le manque de lits en maison de repos est criant et la pénurie de main-d'œuvre, conjugée à la désagrégation des solidarités locales empêchant les seniors de rester plus longtemps à domicile, sont les difficultés auxquelles le secteur est actuellement confronté.

Les départs à la retraite, qui marquent leurs effets depuis 2010, atteindront leur apogée après 2015. Nous devons donc mettre à profit le peu de temps qui nous reste pour apporter des solutions structurelles aux défis qui se posent, si nous ne voulons pas courir le risque de voir des maisons de repos saturées ou impayables pour la plupart des seniors.

Dès lors, nous nous réjouissons de l'annonce selon laquelle 500 places pourraient être créées en 2012, mais nous resterons vigilants et attentifs à ce que cette information ne soit pas uniquement destinée à créer un effet d'annonce. Aussi, je m'interroge sur les modalités précises de mise en oeuvre de cette mesure. Pouvez-vous m'en dire plus sur leur création ?

Nous nous réjouissons également qu'une étude relative à la programmation des établissements résidentiels pour personnes âgées soit menée. Nous serons très attentifs aux résultats de cette étude et à leur concrétisation.

Par ailleurs, la défédéralisation de ces compétences, porteuse d'incertitudes financières, n'est pas de nature à rassurer le secteur et renforce la nécessité, pour les pouvoirs publics, de dégager d'urgence des solutions.

En effet, si la compétence complète en matière de maisons de repos, de maisons de repos et de soins et de centres de soins de jour sera intégralement transférée aux Communautés, ne nous leurrons pas et assumons pleinement nos responsabilités en annonçant clairement que les moyens financiers fédéraux ne suivront probablement pas. Il faudra dès lors être très ingénieux dans la gestion de ces nouvelles compétences.

Voilà autant de questions auxquelles il va falloir trouver rapidement des réponses. Parmi elles, d'aucuns avancent quelques pistes. Il faudra sans aucun doute construire, mais également favoriser le développement des soins à domicile et des résidences services, afin de retarder l'entrée en maison de repos et, surtout, les localiser dans un même environnement afin de partager l'emploi. La réflexion à mener est donc majeure et nous nous y associerons pleinement.

Mesdames et Messieurs de la majorité olivier, Monsieur le Ministre-Président, on juge le maçon au pied du mur. Nous sommes presque arrivés à la moitié de la législature et pourtant, le bilan nous laisse dubitatifs. C'est d'autant plus frappant que vous êtes au pouvoir depuis sept années et que vous devriez être en vitesse de croisière, ce qui n'est pas tout à fait le cas. De gros dossiers sont ouverts et sortis des cartons. Vous n'avez plus l'excuse des moyens financiers. Osez enfin le sursaut, plutôt que le confort de l'immobilisme, osez une vraie stratégie plutôt que le recyclage !

En clôturant cette intervention, je ne dirai pas que tout est mauvais, bien au contraire. Je n'irai pas plus me réfugier dans le manichéisme, mais, c'est une réalité, votre gouvernement est abonné au service minimum. Et vous le savez, Bruxelles et les Bruxellois méritent mieux !

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- Je crois que le temps de parole dévolu à votre groupe politique est ainsi épuisé.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Il me semblerait donc utile, Madame la Présidente, de changer le règlement.

M. Benoît Cerexhe, ministre.- Il faut plutôt faire preuve de davantage d'esprit de synthèse.

Mme la Présidente.- Au Bureau élargi, on se met d'accord sur le temps de parole. Vous vous expliquerez avec votre présidente de groupe.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Je ne conteste pas du tout le fait que ma présidente de groupe ait utilisé tout le temps de parole ! Je parle de manière générale, par respect pour les parlementaires de cette institution. Je ne comprends pas pourquoi nous avons un Règlement à ce point différent de celui du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB). Là, le président de groupe dispose de 30 minutes et chaque intervenant supplémentaire de 10 minutes.

Il n'y a pas de raison que l'on ne dispose que de 30 minutes par groupe pour s'exprimer au Parlement de la Commission communautaire française. En remarquant cette situation, je ne fais aucun reproche à la Présidente du PRB ! Je suggère simplement que nous changions le Règlement du Parlement francophone bruxellois.

Mme Françoise Dupuis (PS).- Si j'avais su, je ne serais pas venue !

Mme la Présidente.- Je signale aussi que j'ai excusé Mme Huytebroeck. Je précise qu'elle se trouve à Lyon, où elle représente la Région bruxelloise dans le cadre d'une rencontre sur les changements climatiques et les régions d'Europe.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je ne peux débiter mon intervention sans me réjouir du refinancement de la Région bruxelloise qui devrait en principe aussi bénéficier à la Commission communautaire française. Ce refinancement est indispensable puisque la Commission communautaire

française doit apporter des réponses à deux grands défis: la dualisation et l'explosion démographique.

Ces défis se déclinent dans toutes les compétences de la Commission communautaire française. Il est inutile de rappeler le taux de chômage de plus de 20% très préoccupant que nous connaissons à Bruxelles, et ce malgré les efforts importants déployés par le gouvernement régional et par notre gouvernement. L'explosion démographique explique en partie ce taux élevé, mais pas uniquement. Cette situation n'est pas appelée à être infléchie, à en croire les prévisions du Bureau du plan.

Dans ce cadre, la formation professionnelle, qui constitue bien évidemment un outil essentiel de lutte contre le chômage, doit se voir attribuer des moyens importants. On sait en effet à quel point les emplois proposés à Bruxelles ont des exigences de qualification importantes et que le faible niveau de qualification de nos demandeurs d'emploi est devenu un handicap.

Le manque de logements et le manque de places d'accueil de la petite enfance et des enfants en âge de scolarité obligatoire expliquent aussi en partie cette impression que rien ne change en termes de chômage.

En matière de pauvreté, on a l'impression que rien ne change. En réalité, il faut croiser nos statistiques du chômage et de l'aide sociale avec celles de la population. En effet, grâce à notre politique, beaucoup de personnes sortent de leurs problèmes sociaux et accèdent à un emploi. Mais, faute de logement et/ou de places dans les crèches, les préguardiennats et les écoles, elles ont tendance à quitter la Région bruxelloise.

Dès lors, si l'on compare les statistiques année après année, ce travail que nous menons pour raccrocher les individus à l'emploi et à l'inclusion sociale semble ne rien donner. En réalité, les statistiques ne concernent pas les mêmes personnes. Dès que ces dernières sont parties, elles cèdent la place à de nouveaux pauvres, dont nous allons aussi nous occuper, et c'est un éternel recommencement.

Cela dit, il ne faut pas baisser les bras: tout ce qui a été fait avec succès pour une catégorie de personnes est acquis. Les personnes que nous avons sorties de l'impasse et qui vont vivre ailleurs avec un emploi sont un bénéfice pour les autres Régions. Mais il faudrait que ce phénomène soit mieux connu et reconnu. Il faudrait aussi que le rôle de la Région bruxelloise, connu par les deux autres Régions notamment sous son aspect de moteur économique, soit aussi reconnu en termes de travail social.

D'ici à 2020, l'offre de formation pour les Bruxelloises et Bruxellois doit donc tout simplement doubler. Le gouvernement a d'ailleurs parfaitement intégré à quel point ce dossier est à la croisée des chemins des gouvernements fédéraux, régionaux et communautaires.

La formation est essentielle. Les statistiques montrent à suffisance qu'un jeune adéquatement formé à l'emploi (que ce soit par des connaissances techniques ou linguistiques accrues) augmente très sensiblement ses chances de décrocher son premier emploi.

Bruxelles Formation doit donc être correctement financée et le groupe PS est heureux des promesses de concrétiser en 2011 l'accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Région afin de renforcer les synergies entre Bruxelles Formation et Actiris.

Le gouvernement nous annonce la prochaine adoption du nouveau contrat de gestion de notre opérateur public, mais aussi du Plan stratégique de la formation. Tant mieux ! Nous croyons fermement dans les capacités réelles de nos

opérateurs publics à déployer des formations qualifiées proches de l'emploi, notamment au travers du Plan langues 2011 que nous saluons.

La construction de projet professionnel (CPP) et l'accompagnement systématique des jeunes sans emploi nécessitent eux aussi des moyens très importants. Nous soutenons donc le gouvernement dans sa politique de refinancement rapide du secteur de la formation professionnelle, de Bruxelles Formation et de ses partenaires, notamment au travers de l'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française.

Toutefois, du point de vue de cet accord, la déclaration du ministre-président est erronée à force de souci pédagogique de simplification. En effet, dans un accord de coopération, des entités différentes décident d'exercer leurs compétences propres de commun accord. Cela vaut pour le tourisme comme pour la formation professionnelle.

Ne croyons pas qu'un accord de coopération permette de transférer purement et simplement la compétence de l'un à l'autre, car c'est faux. Ne commettons pas, dans ce domaine, la même erreur que celle commise avec les ordonnances gaz et électricité avec un accord de coopération qui permet à la Région d'exercer des compétences en principe dévolues à la Commission communautaire commune.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- Si vous voulez avoir raison, restez dans le domaine de la formation professionnelle !

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Des transferts sont prévus dans le domaine du tourisme comme dans celui de la formation professionnelle, et ce par des accords de coopération et non par une modification de la loi spéciale.

Sans loi spéciale, il est impossible de faire en sorte qu'une matière communautaire devienne régionale ou vice versa. Et l'accord de coopération ne permet pas de faire comme si nous avions ce pouvoir. Ne reproduisons donc pas les erreurs que nous avons commises par le passé.

Par ailleurs, nous croyons, tout autant que le gouvernement, aux ambitions exprimées dans le Pacte de croissance urbaine durable (PCUD) qui a été mis sur les rails au cours de l'année écoulée. Faut-il pour autant qu'une institution francophone par excellence le qualifie de New Deal ? Soit, appelez-le comme bon vous semble, du moment qu'il donne de bons résultats.

Ce pacte est un élément majeur d'une politique impliquant une collaboration étroite de la Commission communautaire française, de la Région, mais aussi - j'insiste - des acteurs de terrain, du secteur associatif et des partenaires sociaux. Espérons que la concrétisation des premières mesures de l'alliance ne tarde pas, tant son potentiel est grand.

J'aborde à présent la question de l'enseignement. La Commission communautaire française ne pouvait-elle vraiment pas faire mieux que le projet CERIA en matière d'infrastructures scolaires ?

La situation est dramatique et je pense que le logement et l'enseignement sont des priorités absolues qui, si elles n'étaient pas suivies, rendraient vains nos efforts en matière d'insertion professionnelle ou d'accès des Bruxellois à l'emploi. À quoi bon s'en préoccuper si les gens quittent la Région parce qu'ils n'y trouvent pas de logement ou de structures d'accueil pour leurs enfants, quel que soit leur âge ?

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- Ne dites pas de bêtises ! Notre pouvoir organisateur est celui qui a consenti le plus d'efforts en termes

de places offertes. Il faut comparer ce qui est comparable. La capacité d'accueil dans l'enseignement dont la Commission communautaire française est le pouvoir organisateur est de loin supérieure. Votre commentaire m'étonne donc beaucoup et vous devriez procéder à une analyse sérieuse et préalable de la situation.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je pense que vous devriez aussi négocier avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et revoir le fonctionnement de la Société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS).

Cela, vous pouvez le faire. Je ne dis pas que ce que vous faites est négligeable, mais je vous demande simplement s'il n'y a pas moyen de faire plus tant la situation est urgente. Il faut renégocier la SPABS. Je vous rappelle que nous avons beaucoup payé pour cette dernière alors que la Région wallonne ne le faisait pas. De l'argent peut y être récupéré.

En ce qui concerne la politique d'aide aux personnes handicapées, je m'attendais à un éventail d'actions concrètes concernant surtout les places d'accueil et l'hébergement qui, enfin, auraient grossi le quota de places à Bruxelles. Nous attendons depuis si longtemps les réalisations de Hoppa (Hébergement occupationnel pour personnes polyhandicapées adultes), Condorcet ainsi que des places pour les personnes handicapées de grande dépendance. Si mes souvenirs sont exacts, les études préalables avaient montré que c'était surtout ces places-là qui manquaient cruellement en Région bruxelloise.

À cet égard, je partage partiellement le point de vue de Mme Françoise Schepmans: en la matière, la déclaration de politique générale rappelle l'existence du décret infrastructure et du décret inclusion ainsi que d'une multitude d'études, de journées de réflexion, de projets de recherche-action, de projets pilotes, d'évaluations, d'accords, de colloques et de collaborations.

Une célèbre fonctionnaire, remarquable dans ses compétences en infrastructure, me disait: *"C'est très bien les homo sapiens, mais, à un moment donné, il faut des homo faber !"* Cela signifie qu'il faut passer à l'action, retrousser ses manches et y aller ! À défaut, cela revient à faire des études à propos d'études. C'est ce qui était coutumier jadis en Région bruxelloise. C'est bien d'étudier pour savoir ce que l'on va faire, mais il faut ensuite le faire, sinon on perd son temps.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Mme Anne-Sylvie Mouzon est impertinente !

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Loin de moi l'intention de dénigrer le recours à des études ! Pour ma part, je ne suis pas favorable à l'agitation de la spontanéité où l'on passe à l'acte tout de suite, sans avoir réfléchi à ce que l'on allait faire. En l'espèce, dans ce domaine, on a déjà beaucoup et très bien réfléchi et il faut à présent passer à l'action.

J'en viens à présent à l'inclusion. Cette dernière est devenue le maître mot de cette législature et ce, à juste titre. En la matière, j'aurais également aimé obtenir davantage de précisions. Nous avons pris connaissance de la note d'intention du ministre. Des auditions ont été organisées à propos du futur décret. Vous nous apprenez que la concertation arrive très prochainement à son terme. Quel sort allez-vous réserver aux nombreuses réflexions et questions issues des auditions parlementaires ?

Pour en revenir aux études, beaucoup ont déjà été réalisées et centralisées par l'Observatoire. Ne serait-il pas plus intéressant, au lieu de multiplier ces études, d'en faire une synthèse et de passer à l'action ? Par exemple, la réflexion sur le vieillissement des personnes handicapées et leur éventuel passage en maison de repos est aussi à l'ordre du jour de la

Commission communautaire commune. Vu le résultat de l'étude réalisée l'année dernière par l'Observatoire, ne pourrions-nous pas déjà, au sein de la Conférence interministérielle du social et de la santé, opter pour des lignes de conduite en la matière ?

La formation du personnel amené à accueillir des personnes handicapées de grande dépendance a déjà été abordée dans la déclaration de politique générale de l'année dernière. Cette année, vous nous parlez d'une phase d'analyse pour clarifier les besoins des professionnels en matière de grande dépendance. Peut-on savoir en quoi le dossier a avancé depuis l'année dernière ?

En ce qui concerne l'accessibilité, nous apprenons que quatre services spécialisés sont en voie d'être agréés. Je suppose que ces services feront des inspections et délivreront des certificats d'accessibilité aux lieux visités. J'aurais aimé connaître, au moins, les noms de ces services.

Mon questionnement portera surtout sur le côté inhabituel de la démarche. Ce seront bien des associations de terrain, et non pas les services de l'administration, qui seront en charge de l'inspection de la délivrance ou du refus de certificats ? Qui va élaborer le contenu des certificats ? Qui décidera des règles à respecter ?

Un groupe de travail sera mis en place pour rédiger un référentiel "accessibilité". Nous n'en savons pas plus. À l'heure où nous parlons d'inclusion, il est un sujet particulièrement sensible qui devra être résolu: l'accessibilité. J'aimerais donc avoir plus de précisions sur la manière d'agir dans ce dossier.

Nous apprenons avec plaisir que les nouvelles orientations du programme de cohésion sociale sont en bonne voie de réalisation. Même le travail administratif des associations a été allégé suite à la diffusion d'une circulaire relative à la simplification de la procédure d'évaluation.

Mais la plus grande nouvelle reste la mise en place d'un dispositif d'accueil des primo-arrivants. Une note-cadre a été rédigée en ce sens, qui servira également de base entre les trois gouvernements francophones. Pouvons-nous être tenus informés des évolutions de cet accord ?

Des projets pilotes seront mis en œuvre dès cette année dans le but de peaufiner un décret-cadre. C'est toujours inquiétant lorsque le cadre ne contient rien et que le pouvoir exécutif a tout en charge ! Le démarrage du dispositif est prévu en 2013. C'est une bonne chose, mais je m'inquiète lorsque j'entends que ces projets pilotes peuvent être financés par des réserves accumulées par le Centre pour l'égalité des chances. À juste titre, vous soulignez que le gouvernement devra réfléchir à la poursuite de ce financement: il serait impensable qu'il s'agisse uniquement d'une opération à caractère unique ! Comment envisagez-vous le financement futur ?

J'attire également votre attention sur la qualité insuffisante des emplois dans le secteur de la cohésion sociale. En effet, un tiers seulement des travailleurs de ce secteur ont un emploi stable: 17% des salariés ont un contrat à durée indéterminée et 16% sont des ACS. Près de la moitié des effectifs ne sont pas rémunérés par l'association pour laquelle ils travaillent: 26% sont bénévoles et 22% vacataires. Le refinancement de ce dispositif peut-il être inscrit à l'ordre du jour, afin d'améliorer la situation actuelle ?

À propos du secteur ambulatoire, nous nous réjouissons de la disponibilité d'une évaluation du dispositif pour la fin de l'année 2012. Cette demande émanait tant de nos députés que des professionnels du secteur. Je reste persuadée que le décret ambulatoire sera d'autant mieux appliqué, et la programmation en matière de services couvrant l'ensemble du territoire d'autant plus judicieuse, que cette évaluation aura enfin été

réalisée. Qui est en charge de la réalisation de cette évaluation ?

En ce qui concerne l'égalité hommes-femmes, qu'une circulaire commune à la Commission communautaire française, à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne soit enfin diffusée pour inciter les établissements scolaires à collaborer aux animations à la vie sexuelles et affective me réjouit. Néanmoins, la lorgnette est déformante. En réalité, le CPAS rassemble des populations en grande difficulté et la situation est dramatique en termes de connaissance de ce qu'est la sexualité, de la contraception à la prévention des maladies sexuellement transmissibles. Cela engendre des conséquences catastrophiques. Plus un milieu connaît des difficultés, plus l'information en milieu scolaire est primordiale, car le milieu familial ne peut guère aider.

Il est toutefois parfois très difficile de convaincre des directions d'école d'ouvrir leurs portes à ce type d'activités, qui empiètent sur le temps scolaire nécessaire à la réalisation de leur programme d'enseignement. En réalité, mon expérience me dit qu'il est parfois très difficile d'entrer à l'école avec un nouveau programme, tout simplement parce qu'il y a toujours une résistance au changement.

Concernant la politique relative aux personnes âgées et les mesures transitoires d'application du décret de 2007, qui vient à échéance, nous apprenons avec quelque inquiétude qu'un certain nombre de maisons de repos ont dû être fermées et que 500 places pourront encore être créées. M. le ministre, 500 places qui "pourraient" ou qui "seront" créées ? Vous nous aviez annoncé l'année passée que quelques fermetures volontaires suivies de réouvertures sur de nouveaux sites étaient prévues. Ces fermetures et réouvertures se sont-elles concrétisées ? J'aimerais des précisions à ce sujet.

En matière de santé, comme pour le domaine social, je me réjouirai de la réalisation de l'évaluation du secteur ambulatoire social-santé et de la préparation de la programmation qui en découlera. Qui réalisera cette évaluation et cette programmation ? Vous annoncez également l'agrément de nouveaux réseaux. J'imagine que les choix qui seront faits seront cohérents, mais j'aurais tout de même aimé que les résultats des évaluations et de la programmation soient disponibles. Pouvez-vous nous les fournir ?

En matière de santé mentale, le manque de médecins disposés à venir travailler dans l'ambulatoire n'est pas une nouveauté. Le ministre nous annonce, pour résoudre ce problème, l'analyse des dispositions à modifier dans le décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé. Je crains cependant que les causes de cette pénurie ne dépassent, et de loin, le cadre du décret de la Commission communautaire française. Elle se ressent dans tous les secteurs de l'ambulatoire, y compris dans les centres pour toxicomanes, les maisons médicales et les centres de planning familial. L'enseignement de la médecine n'accorde aucune intérêt à ce type d'activités.

Je vous invite donc, dans la mesure du possible, à prendre contact avec les universités et avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour envisager ce qui peut être réalisé dans ce domaine. Puisque vous faites des analyses, des débats, etc., pourquoi ne pas avoir travaillé avec vos homologues des autres gouvernements ? C'est parfois utile.

Quant à la culture, l'année prochaine sera celle de l'élaboration et de la mise en œuvre du fameux Plan culturel pour Bruxelles. Si les observations du réseau des arts de Bruxelles présentées en mars 2010 ont pu servir de base utile à notre réflexion, il ne s'agissait, pour mon groupe, que d'un point de départ. Nous défendons en effet l'audition de l'ensemble du secteur culturel au sens le plus large soutenu par la

(Colloques)

Commission communautaire française. Telle a été la volonté de la commission de notre Parlement, qui s'est lancée dans de multiples auditions permettant d'élargir le spectre culturel francophone à Bruxelles.

J'ai pleinement confiance en la rapporteuse de ces auditions, Caroline Désir, pour finaliser prochainement son rapport et permettre ainsi à la Commission de formuler des recommandations au ministre dans l'élaboration de ce plan. Il se veut ambitieux, mais à la hauteur de notre première préoccupation: l'accessibilité de la culture au plus grand nombre à Bruxelles.

En matière de sport, le groupe PS, fidèle à l'accord de gouvernement, défendra toujours une politique sportive accessible à tous et véritable vecteur d'intégration. Nous savons le gouvernement très sensible à la question et nous nous en réjouissons.

Concernant le budget, vous nous prévenez que l'année 2012 s'annonce particulièrement difficile. Oserais-je vous demander quelle année ne l'a pas été ?

D'année en année, le gouvernement trouve des ficelles, trucs et astuces pour permettre à la Commission communautaire française de fonctionner. La solidarité Wallonie-Bruxelles s'est exprimée il y a peu via un transfert de 12,5 millions d'€, qui nous a donné une bouffée d'oxygène. À l'époque, nous nous en sommes fortement réjouis et les petits ajustements nécessaires que nous avions souhaités ont été opérés. Aujourd'hui, il n'en est pas question dans votre déclaration, et cela m'étonne. Est-ce que cette solidarité ne s'exprimera plus ?

Pour rappel, à l'ajustement 2010, la Région wallonne a reçu 100 millions d'€, alors que notre pauvre Commission communautaire française a dû se contenter de 12,5 millions d'€. Si l'on avait appliqué la même clé pour le désendettement de la Commission communautaire française à l'ajustement 2010, parallèlement au désendettement de la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles aurait attribué 13,154 millions d'€ à la Commission communautaire française et 44,539 millions d'€ à la Région wallonne, en plus des 12,5 millions d'€. On aurait permis à la Commission communautaire française d'user effectivement de sa capacité d'emprunt, puisqu'aujourd'hui, elle l'a sur papier, mais ne peut l'utiliser, faute de capacité. Où en sommes-nous dans l'éclaircissement de cette situation et dans les négociations avec nos amis wallons ?

La centralisation des trésoreries est une vieille idée que vous nous ressortez chaque année en nous promettant qu'elle est sur le point de se finaliser. Cette mesure est annoncée depuis 2005. Qu'est-ce qui coince ?

Vous devrez encore passer par l'assentiment de cette Assemblée avant de pouvoir réaliser cette centralisation. À cet égard, je vous rappelle que la position du groupe PS a toujours été très claire: la trésorerie de Bruxelles Formation ne constitue pas un bas de laine sur lequel il est permis de se reposer.

Cette trésorerie est indispensable au préfinancement des fonds provenant du Fonds social européen (FSE). Pour rappel, le FSE ne finance jamais intégralement des initiatives et est souvent en retard lorsqu'il paye ses interventions. Je parlerai également d'un autre projet tant de fois annoncé et jamais démarré: la réforme de la comptabilité.

Vous en avez beaucoup parlé pour dire qu'elle était nécessaire. J'aimerais que vous m'expliquiez en quoi il est possible d'avoir une comptabilité différente de celles de la Wallonie et de la Communauté française, alors qu'il y a des flux très importants.

J'ose espérer que vous vous seriez aperçu de ce qui s'est produit en 2010 si vous aviez eu une administration comptable fonctionnant avec la même comptabilité. Bien sûr, vous ne l'avez pas vu venir, alors que vous êtes le ministre en charge ! Vous vous êtes fait rouler dans la farine !

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- À votre place, je ne donnerais pas autant de leçons et je n'utiliserais pas, pour le coup, un ton aussi arrogant. Sans comptabilité commune, il a été totalement possible de pouvoir rectifier cette situation, qui reposait sur un choix politique fait à un moment donné par un gouvernement, qui a été constatée par un autre, lequel a demandé la rectification.

Le montage global et l'équilibre final ont été corrigés sans devoir passer par une comptabilité totalement commune, telle que vous la proposez.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Là n'est pas la question. Je vous explique que les choses ne sont pas visibles et que le Parlement qui n'a pas les documents parlementaires de l'autre Assemblée découvre les choses en commission en entendant la Cour des comptes. Le Parlement a découvert des choses que vous n'auriez pas découvertes si vous aviez eu une meilleure interaction.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- La comptabilité commune n'aurait jamais permis de le découvrir plus rapidement !

Mme la Présidente.- Vous aurez, Monsieur le Ministre-Président, le droit de réplique cette après-midi.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Dans ce cas, je ne sais pas ce qu'il faudrait faire pour que vous découvriez plus rapidement des choses aussi indispensables.

Si l'on ne peut pas comparer clairement les comptabilités des uns et des autres, on continuera à pouvoir cacher ici ou là des actions qui sont nuisibles aux francophones de Bruxelles.

Dans la situation où nous nous trouvons et face au défi essentiel posé par le boom démographique et les inégalités sociales, il nous faut impérativement des outils efficaces et performants. Ce n'est pas avec notre petite comptabilité personnelle qu'on y arrivera !

(Applaudissements sur les bancs du PS)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Serge de Patoul.

M. Serge de Patoul (FDF).- Je pourrais être plus bref et permettre ainsi à Mme Caroline Persoons d'intervenir, car une série de points ont déjà été parfaitement développés par Mme Mouzon. Je me contenterai donc de les citer, peut-être sur un autre ton. Mais je ne répéterai pas ce que le PS, avec un pied dans l'opposition, est venu exprimer à cette tribune.

Vu ses compétences, notre Assemblée traite particulièrement de l'humain. La même majorité la dirige depuis sept ans, avec l'une de ses membres à moitié dans l'opposition, comme nous venons d'en avoir la démonstration. Après tant d'années, vous entendez citer douze fois le mot "étude" et vingt fois le mot "plan" dans votre déclaration de politique générale a de quoi nous surprendre. Nous aurions espéré davantage d'éléments concrets.

Le contexte de votre déclaration a changé, après les récents accords institutionnels sur lesquels nous ne pouvons nous taire. Je ne reprendrai pas les propos tenus hier par M. Colson

lors de nos débats à la Commission communautaire commune. Il y a souligné que les mesures imaginées n'écartaient pas le risque de sous-nationalité et que ces accords ouvraient la porte à la régionalisation de la sécurité sociale, notamment des allocations familiales.

Mais les accords créent des confusions, ce qui complexifiera la situation à Bruxelles entre autres les situations touchant à la personne, dont la santé, par exemple.

Ainsi, il importe de comprendre cette phrase reprise dans l'accord: *"L'accord de la Saint-Quentin pourra être appliqué"*. Vous savez que la Commission communautaire française dispose de compétences importantes en matière de santé, déterminées lors dudit accord et relevant de l'article 5 de la loi spéciale du 8 août 1980, "Compétences de la Communauté française": l'exercice lui a été transféré. Qu'en est-il de la pérennité de ces compétences au bénéfice de la santé des francophones de Bruxelles en vertu de cet accord ? Est-ce à dire que les compétences de la Commission communautaire française pourraient être remises en cause ? L'usage du verbe "pourra" et non "devra" qui prête à confusion mérite d'être éclairci.

Deuxième volet: le tourisme. Nous avons des inquiétudes. Une partie du tourisme est liée à l'activité économique ; nous ne le nions pas. Le Parlement régional bruxellois a voté une ordonnance pour l'agrément des agences de voyage. La Commission communautaire française l'a donc assumé et passé à la Région. Le Parlement savait alors que le fonctionnaire de notre administration était appelé à quitter ses fonctions, à relativement court terme, vu son départ à la retraite. Aujourd'hui, ce n'est pas encore fait. Vous me répondez que ce n'est pas de votre ressort. Pourtant, à voir les accords, à voir comment une question pratique aussi simple ne se débloque pas, nous avons matière à nous montrer inquiets.

On est également inquiet lorsqu'on voit comment la Région bruxelloise agit en termes d'image. Je prends l'exemple de la couleur des taxis, qui donne une certaine image de Bruxelles. Le transfert du tourisme à la Région bruxelloise nous inquiète quant à l'image qu'aura notre Région quand elle sera gérée par la Région bruxelloise. Nous voulons donc qu'en la matière - mais n'en trouvons pas mention dans la déclaration de politique générale -, notre Assemblée et notre administration continuent à jouer un rôle moteur pour préserver la spécificité de notre Région telle qu'elle existe actuellement.

En réalité, l'intérêt du tourisme est entier lorsqu'on reste soi-même. Si c'est pour adopter une couleur internationale et utiliser un vocabulaire employé partout dans le monde, on perd tout intérêt. À cet égard, votre déclaration est regrettamment silencieuse.

J'aborde à présent le troisième aspect, portant sur la formation professionnelle. Vous dites que vous allez renforcer la position de Bruxelles Formation en tant que régisseur des formations. Vous évoquez également les relations existant entre Actiris et cette dernière. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce point de vue. Voilà qui est parfait. Vous avez donc notre soutien et, en commission, les parlementaires du groupe FDF veilleront à vous interpeller pour qu'il en soit ainsi.

Le développement de Mme Anne-Sylvie Mouzon a cependant mis en évidence toute l'ambiguïté de la situation. En réalité, les accords prévoient la possibilité de disposer d'un acteur de formation supplémentaire, soit la Région de Bruxelles-Capitale. Mme Françoise Schepmans vous a d'ailleurs demandé si vous aviez l'intention de former un groupe de travail en la matière. Je n'utiliserai pas ces termes, mais préfère parler de "concertation" avec la Région bruxelloise en la matière.

Ce qui est marquant, c'est que l'on est en train de complexifier. Il eût été plus intelligent, plus efficace, mieux géré et financièrement plus rationnel de faire exactement ce que vous dites, à savoir renforcer la position de Bruxelles Formation en tant que régisseur de formation et ce, en lui donnant les moyens et en ne créant pas un acteur supplémentaire en Région bruxelloise.

Je souhaite savoir ce que compte faire le gouvernement en la matière pour garder cette efficacité. Vous le voyez, nous sommes largement partisans du type de formations proposées pour soutenir le CPP.

En matière de finances, vous annoncez un apport de 8, 16, 24 et 32 millions d'€. Je rappelle que, pour les années 2012 à 2014, la projection de la Cour des comptes réalisée dans le cadre du budget 2011 annonçait un déficit cumulé de 44.700.000 € pour ces trois années. L'apport est de 48 millions d'€. La prévision de déficit s'élevant à 44.700.000 €, le surplus est seulement de 1.100.000 € par an de plus. En regard des besoins, cette somme n'est pas extraordinaire.

J'en viens au problème de la solidarité. Je vous poserai les mêmes questions que Mmes Mouzon et Schepmans: votre déclaration passe sous silence la solidarité entre la Commission communautaire française et la Communauté française, ainsi que le transfert de moyens financiers entre la Région bruxelloise et la Commission communautaire française.

Nous applaudissons la gestion de la trésorerie. Depuis des années, nous plaitions pour une gestion collective. Ne soyons plus dans l'annonce ! Exécutons ! Depuis les bancs de l'opposition, nous vous enjoignons d'agir.

Il est évident que la collaboration avec Walcomfin est nécessaire. Nous ne nous sommes pas rapprochés du PS, mais je dois reconnaître que Mme Mouzon a exprimé ce qui correspondait à notre opinion.

Je rejoins Mme Schepmans sur le parcours d'intégration des primo-arrivants. Nous avons déposé des textes, dont nous étions coauteurs, qui furent remballés lors d'une commission assez brève. Nous avons réussi à tenir une demi-heure. Le vote s'ensuivit, et c'en était terminé !

Nos propos, nos intentions furent caricaturés, puisqu'on semblait insinuer que nous tenions les acteurs du secteur associatif pour des incapables. Or, aujourd'hui, vous êtes en train de proposer exactement ce que nous souhaitions. Ce sont les mêmes textes ! Si vous souhaitez retirer nos noms en faveur d'autres...

(Rires)

Je suis sûr que Mme Schepmans sera d'accord, je le serai, et nous pourrions discuter de ce texte. Il est prêt, il est sur le banc de la commission. On peut donc agir !

(Rumeurs)

Concernant l'administration, vous annoncez dans la déclaration de 2009: *"Un plan de modernisation de l'administration devra être proposé au Gouvernement au début de 2010"*. Dans la déclaration 2010, on lisait: *"Le plan de modernisation a pris un peu de retard"*. En 2011, on parle de *"la perspective de l'adoption d'un plan de modernisation"*. Que direz-vous l'année prochaine ?

(Rires)

Si on veut mettre fin à la vie d'une institution, on veille à ce qu'elle ne soit pas capable d'agir. Serait-ce l'intention du gouvernement ?

(Rumeurs)

Le groupe FDF attend une administration performante. Il ne faudrait pas attendre que tout le monde ait pris sa retraite pour constater que les postes sont libres ! C'est quelque chose qui se prévoit.

Concernant l'enseignement, vous avez évoqué le paradigme de l'inclusion. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point. Nous avons un enseignement de type 1 à 8, excepté le type 5. C'est une richesse de notre enseignement. Il nous faudrait d'ailleurs aussi le type 5, car il y a un problème criant à Bruxelles dans ce domaine.

La Communauté française a adopté un nouveau décret sur l'inclusion dans les écoles. L'Institut Robaye dispense des formations aux enseignants pour leur permettre d'acquérir des compétences nécessaires à l'enseignement des types 1 à 8. Vous n'évoquez pas cet institut.

Or, si l'on veut mettre en œuvre le paradigme d'inclusion, il faut assurer que, dans la formation, on pratique cette inclusion pour qu'elle soit un des éléments de la formation des enfants, par le fait qu'il la vivent. Pour y arriver, il faut que les enseignants soient formés et que ce type de projet soit accepté par le corps enseignant, qui doit être rassuré par rapport à la demande qu'on effectue.

Il est essentiel qu'on investisse dans l'Institut Robaye et qu'il y ait entre autres une discussion avec la Communauté Wallonie Bruxelles pour que ses formations soient reconnues en plus d'être diplômantes, et qu'elles bénéficient du financement de la Communauté française. C'est un fleuron souvent méconnu de notre réseau d'enseignement.

Il faut agir pour que, d'une part, nous ayons plus de moyens pour pouvoir accueillir davantage d'enseignants et que, d'autre part, ce soit mieux connu.

(Applaudissements sur les bancs du MR et du FDF)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Je souhaiterais dans un premier temps dire un mot sur la toile de fond des politiques de la Commission communautaire française. Cette toile de fond présente de multiples défis, dont certains d'une taille gigantesque.

On l'a déjà dit, la fracture sociale fait des ravages. En clair, une personne sur trois est en difficulté et une personne sur sept en très grande difficulté, avec un mélange de pauvreté matérielle et immatérielle. Cela révèle davantage l'échec d'un système que des échecs individuels et ce sont autant de violations des droits de l'homme, des droits de la femme et des droits de l'enfant.

L'autre défi de taille réside dans l'explosion démographique, qui avoisine à court terme les 20% et qui entraîne dans son sillage des besoins: logements, crèches, écoles, maisons de repos, institutions et services pour les personnes malades, handicapées, violentées, sans-abri, etc.

Enfin, nous avons un marché de l'emploi perturbé par une crise économique structurelle, aggravée par des crises financières et une Région jusqu'à maintenant sous-financée.

Aider les personnes comme le fait la Commission communautaire française s'inscrit sur cette toile de fond en contrepoint de politiques qui génèrent ou aggravent des situations de pauvreté et qui sont définies principalement au niveau fédéral.

Les mandataires politiques que nous sommes savent certainement tous ce que réclament les observatoires et les observateurs de terrain: diminuer la pauvreté passe notamment par l'augmentation des revenus de remplacement et du petit salariat qui, inchangés, ne permettent pas de vivre un tant soit peu dignement. Cela passe aussi par la fin de la non-individualisation des droits, qui multiplie les fausses domiciliations et les familles brisées.

Voilà bien le problème, notre institution subit des décisions prises ailleurs. "Impayable, l'individualisation", entend-on comme réponse à cette juste demande. Pourtant au niveau fédéral, on ose encore mettre les voitures de sociétés, certains choix fiscaux et les intérêts notionnels dans la caste des intouchables.

On lutte contre la paupérisation en visant les pauvres, par exemple, en ayant en point de mire les chômeurs de longue durée, qui ne sont que les victimes d'un marché qui propose trop peu d'emplois.

Au niveau fédéral, on décide hier de la fermeture de deux centres d'accueil pour demandeurs d'asile, mais chacun ira de sa bouche en cœur ou de ses déclarations tonitruantes dès que les premiers froids mettront en exergue les morts de la rue. Et pourtant, ce qui mène à la rue n'est jamais que le triste final d'un enchaînement de faits ou de décisions sur lesquels le politique peut intervenir positivement ou négativement. Ceci était un plaidoyer à destination des partis qui gouvernent au niveau fédéral.

Tout à l'heure, Mme Mouzon a évoqué l'homo sapiens et l'homo faber. Pourquoi pas ? Mais il est temps d'aborder aussi la question de l'homo erectus, l'homme debout et d'ériger, comme le propose le gouvernement, un projet de ville incluant prioritairement les plus fragilisés, ceux qui sont le plus en attente, non d'une litanie de doléances, mais de choix et d'actions politiques clairs.

Même si on vit très mal en rue, il est quasiment impossible de mourir de faim aujourd'hui, vu le nombre de lieux proposant de la nourriture gratuitement ou à bas prix. Mais nos services sont débordés par les demandes, qui croissent avec le mal-être.

Cette aide sociale, toute défaillante soit-elle, a un coût. Il est loisible de penser que plus on mettra dans l'amont, moins on mettra dans l'aval, et que tout ce qui est affecté aux premières politiques a un rendement supérieur à la mise dans les secondes. C'est en tout cas vérifiable en ce qui concerne l'état de santé des personnes: la prévention médicale est finalement une bonne opération financière.

C'est aussi en aidant via des plans d'apurement les familles surendettées que celles-ci n'aboutiront pas sur le macadam. Or, les services de médiation de dettes ne sont pas subventionnés. Pourtant, que coûte une expulsion en termes humains à une famille, et en termes financiers à la société ?

À cela s'ajoute le découpage des politiques. Longtemps, on a manqué de vision intersectorielle et interinstitutionnelle, avec des logiques et des législations différentes selon les institutions, favorisant les renvois de balle et l'absence de pilotage. Voilà pourquoi, le gouvernement a initié le principe et le processus des conférences interministérielles, non seulement avec les autres niveaux de pouvoir, mais également entre Bruxellois.

La Conférence interministérielle du social et de la santé, qui a maintenant un an, devrait par exemple commencer à sortir ses premiers résultats. Je pense aussi au Plan bruxellois 2010-2020 pour l'enfance et la jeunesse, mis en exergue dans les différents accords de majorité et voulu comme l'une des réponses à l'essor démographique. Pourriez-vous nous donner quelques informations plus précises à ce sujet ?

Dans le même esprit interinstitutionnel, on a souvent évoqué ici le processus de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Le problème semble, dites-vous, débloqué par un renforcement des animations à l'EVRAS.

Je crains cependant que cela ne constitue davantage un recul qu'une avancée, compte tenu de la politique de la Fédération Wallonie Bruxelles. J'ai peur qu'il n'y ait pas grand-chose pour répondre au terme "généralisation" figurant dans la résolution EVRAS, ni assez de ciblage en faveur des écoles techniques et professionnelles, où l'on sait que l'EVRAS fait défaut. Pour ceux qui développent déjà ces initiations à la vie relationnelle, affective et sexuelle, placarder une affiche dans un couloir ou sur un panneau d'information ne constitue pas une avancée.

La Commission communautaire française ne pourrait-elle aller plus loin en lançant, avec les centres bruxellois de planning familial, et au moins dans ses écoles, un projet plus structuré ? Ne pourrait-elle s'engager à peser encore sur le gouvernement conjoint, en proposant rapidement un accord de coopération ? Je rappelle la pertinence de telles animations, qui auraient tant à faire dans la lutte contre les violences faites aux femmes, qui est l'un de nos objectifs.

Sur le terrain social, le dernier accord du non-marchand permet une avancée pour les travailleurs concernés, mais pas pour tous les travailleurs sociaux, malheureusement. Mme Mouzon disait s'inquiéter du sort des travailleurs sociaux et de la cohésion sociale. Je partage son avis, mais je voudrais élargir le débat à d'autres acteurs sociaux, qui œuvrent notamment dans de petites associations d'initiatives.

Ceci dit, des progrès ont été enregistrés et toute avancée est bonne à prendre. À ce propos, je vous félicite pour votre initiative sur l'assurance volontariat gratuite. Vous travaillez également à réduire la segmentation entre secteurs et entre territoires, avec le soutien aux réseaux qui permettent la concertation et l'hybridation des logiques d'intervention. Le décret ambulatoire vise également à rapprocher le social et la santé.

À cet égard, une étude de l'offre et des besoins devra vous permettre de procéder à une programmation la plus judicieuse et la plus efficace possible, afin que les inégalités sociospatiales ne se traduisent pas également dans des implantations de services qui laissent des quartiers entiers à l'abandon.

À la croisée des secteurs du social et de la santé, la Commission communautaire française a légiféré, lors de la précédente législature, à travers le décret relatif aux services ambulatoires. Vous nous avez indiqué que le marché d'étude préparatoire à l'élaboration de la programmation serait attribué cette année. Nous nous en réjouissons.

En termes de programmation, il est impératif d'évaluer l'offre présente sur le territoire de la Région bruxelloise en intégrant les autres services - dépendant notamment de la Commission communautaire commune ou de la Vlaamse Gemeenschapscommissie - surtout à la veille d'un transfert de compétences et dans le but d'associer l'hospitalier et l'ambulatoire.

Je vous encourage également à ne pas perdre de vue une autre étude prévue par notre accord de majorité, relative à la

mise en place d'un recueil de données standardisées, qui doit permettre d'évaluer les besoins et l'offre actuelle.

En matière de santé, vous avez rappelé que des travaux allaient prochainement débiter au sein de cette Assemblée autour de l'élaboration d'un Plan de réduction des risques. Il s'agit là d'une entreprise importante, et le fait qu'elle se réalise en collaboration avec les parlementaires est à saluer.

Les modes de subventionnement sont pour nombre d'associations encore annuels. Cela les maintient dans la précarité et les démarches inutiles et ne participe pas à assainir les relations entre elles et le pouvoir subsidiant, surtout dans une période où le discours met souvent en avant les difficultés et les pénuries budgétaires. Pourtant, le secteur associatif est indispensable pour mettre en œuvre les lignes de force décidées au niveau politique et pour leur servir d'éclairage.

Pour consolider les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif, une charte a été élaborée de manière à évoluer et à être enrichie dans le cadre d'un dialogue. Elle vise à limiter les contraintes qui pèsent sur les associations, dans le respect des choix en matière de mode d'expression dans le cadre de procédures et de critères rendus publics, et en allégeant les contraintes financières.

La déclaration de politique gouvernementale prévoit de poursuivre les travaux afin de déboucher au plus tard pour la mi-législature sur un accord de coopération et sur l'adoption d'un décret d'assentiment rendant opposables les principes de la charte. Des outils doivent être mis en place tels que la Conférence interministérielle du Pacte associatif, le Groupe de travail de la vie associative, le droit de recours, un plan de mise en œuvre ainsi que la transposition de la charte par les pouvoirs locaux. Nous devons avancer sur ce chantier.

Concernant la formation professionnelle, lutter contre la pauvreté autrement qu'en luttant contre les pauvres passe par un faisceau de mesures parmi lesquelles la formation professionnelle et l'enseignement sont les meilleurs bras armés pour relever le taux d'emploi des Bruxellois. Or, il se fait que nous nous situons à un moment charnière avec l'élaboration d'un Plan stratégique pour la formation et le renouvellement du contrat de gestion de Bruxelles Formation. Par ailleurs, des moyens supplémentaires ont été dégagés à destination de l'accompagnement des jeunes chômeurs.

Nous souhaitons, à Ecolo, que l'effort ne s'arrête pas là, sous peine d'être inutile. Il faut qu'il s'accompagne du renforcement de la collaboration entre Actiris et Bruxelles Formation. Vous en avez parlé lors de l'évocation de l'accord de coopération sur les politiques croisées. Une politique volontariste de relance de secteurs où aboutissent les filières soutenues est également nécessaire. Il est primordial que le Bruxellois puisse aussi intégrer ces emplois.

Par ailleurs, en écho à ce que je viens de dire, il apparaît que, même si cette compétence n'est pas régionalisée, elle acquiert davantage d'envergure puisque la sixième réforme de l'État suggère notamment que de nouveaux programmes de formation soient mis en place dans le cadre de la politique de l'emploi. Nous aurons l'occasion d'en débiter plus en détail en commission ou lors d'une prochaine séance plénière. J'ai vu en effet que plusieurs interpellations avaient été déposées sur le sujet.

L'accueil des primo-arrivants et la cohésion sociale font évidemment partie des axes cruciaux de nos politiques et exigent l'élaboration de méthodes communes, une collaboration étroite et juste avec les acteurs de terrain et, enfin, une recherche de cohérence qui dépasse le cadre de notre institution. À cet égard, au printemps dernier, un accord intrafrancophone avait été conclu concernant les primo-

arrivants qui prévoyait l'établissement d'un cadre commun et la mise en place d'un parcours d'accueil.

Un nouveau décret est annoncé et nous souhaitons qu'il réponde à ces objectifs pour offrir davantage aux primo-arrivants que les actuels dispositifs morcelés qui laissent trop de personnes au bord du chemin parce qu'elles se perdent dans la complexité du système.

Face à l'importance de l'enjeu, le groupe Ecolo sera attentif à ce que l'on fasse mieux que coordonner l'existant et que l'on se donne les outils d'une véritable politique publique d'accueil des primo-arrivants. Nous porterons une particulière attention à la manière dont le décret intégrera non seulement les lignes directrices de l'accord, mais également la mise en place de services coordonnés et non concurrents, notamment avec le dispositif néerlandophone.

Par ailleurs, la nouvelle structure du réseau devrait intégrer une certaine centralisation géographique ainsi que des activités données dans la langue d'origine des personnes. Et pour que personne ne soit abandonné à son sort, il ne faut pas non plus oublier les personnes installées de plus longue date - en particulier des femmes - et confinées depuis trop longtemps dans leurs foyers.

J'espère que les collègues de M. Picqué lui transmettront nos questions sur cette matière, qui relève de ses compétences. De toute façon, mon collègue Alain Maron a prévu de l'interpeller très prochainement.

Le thème des personnes handicapées nous tient aussi particulièrement à cœur. Au-delà de la politique spécifique qui a permis à de nombreuses initiatives de voir le jour - et notamment le décret relatif à l'infrastructure -, la politique du gouvernement s'inscrit dans le paradigme de l'inclusion, qui fait de la personne en situation de handicap une personne à part entière dans une société inclusive et accueillante. De nombreuses consultations organisées l'année dernière touchent à leur fin.

Elles devront déboucher sur un décret relatif à l'inclusion.

Ceci dit, le terme "inclusion" concerne toutes les problématiques urbaines, du transport à la culture, en passant par l'emploi et la formation. Dès lors, je renvoie chacun des ministres à ses compétences, tant en Région bruxelloise qu'à la Commission communautaire française. Mme Mouzon parlait tout à l'heure de l'inclusion et trouvait qu'il s'agissait d'un point tout à fait intéressant même si, sans doute, il n'y avait pas suffisamment de démarches entreprises concernant les personnes handicapées.

Pour ma part, je renvoie cette question de l'inclusion aux autres ministres. Pourquoi les plannings familiaux ne sont-ils pas davantage accessibles ? Y a-t-il suffisamment de formations professionnelles pour les personnes en situation de handicap ? Le secteur de la cohésion sociale est-il véritablement ouvert aux personnes handicapées ? Voilà les questions qu'il convient de se poser.

Parallèlement, outre cette inclusion qui doit toucher tout le monde, j'espère que de nouveaux moyens permettront d'offrir à ce secteur spécifique la création, suivant les besoins de la population, de nouveaux services spécifiques, là où se terminent les possibilités d'action des services généraux. Pourquoi ne procéderait-on pas, comme pour le décret ambulatoire, à une programmation ? Les personnes de grande dépendance et leurs proches sont dans une légitime attente et éprouvent de l'impatience.

Toujours concernant les personnes handicapées, certaines entreprises de travail adapté (ETA) éprouvent des difficultés. Nous avons été plusieurs à monter à cette tribune pour parler

de ces entreprises au bord de la faillite. On le sait, le secteur de la manutention est fragile. Il faut ainsi travailler sur le long terme, notamment, en réfléchissant à une diversification des activités et à l'orientation vers des activités non ou moins délocalisables, le moins possible sujettes aux effets d'une mécanisation trop forte.

A court terme, que faire pour consolider des emplois ? Rappelons qu'il y a près de 1.500 personnes handicapées dans le secteur des ETA, sans compter tout le personnel encadrant. On sait que les durées de chômage s'allongent et permettent paradoxalement des économies pour notre budget, ce qui n'est pas un but en soi. À cet effet, la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté (Febrap) s'est engagée dans un travail de promotion du secteur et à une veille des marchés publics. Peut-on déjà faire état de résultats à ce sujet ?

Profitant de ces questions, comment pensez-vous mettre en relation les difficultés économiques d'une partie du secteur des ETA et la question de l'inclusion, puisque cette dernière doit toucher tout le monde ? Notamment, comment peut-on arriver à davantage de respect du prescrit légal dans le secteur public en matière d'engagement de personnes handicapées ?

Toutes les voies sont à explorer : celle du travail en milieu non protégé, celle du travail dans le secteur public, mais aussi celle de l'accès des ETA aux aides régionales, choix cohérent par rapport à l'inclusion.

A cet égard, l'ordonnance du 13 décembre 2007 relative aux aides pour la promotion de l'expansion économique exclut certaines ETA. Une négociation pourrait-elle être entamée entre la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale à ce sujet ? Quel est votre sentiment par rapport à la demande des ETA d'intégrer le champ de l'économie sociale ?

Enfin, rien n'est vraiment possible sans le soutien d'une administration qui s'implique et se mobilise. Vous évoquez le plan de modernisation. Il est vrai qu'il prend du temps ; vous en aviez déjà parlé l'année dernière. Cependant, je gage que c'est pour gagner en qualité. Il est vrai que l'enjeu est de taille et qu'il se complexifie, vu la réforme attribuant de nouveaux mandats pour les directions d'administration.

Dans l'accord sectoriel qui prend corps, le groupe Ecolo salue tout spécialement l'augmentation des barèmes pour les agents de bas niveaux.

Par ailleurs, les réformes institutionnelles et une correction de quelques millions dans le financement de notre institution viennent changer nos perspectives et nécessitent que nous soyons prêts, notamment sur les plans juridique, budgétaire, organisationnel, logistique et humain, afin de saisir au mieux ces opportunités.

En matière de changements institutionnels, les changements pour la Commission communautaire française ne sont pas toujours très clairs. On parle d'éléments de prévention et d'aide aux personnes qui sont transférés concernant les maisons de repos, les infrastructures hospitalières et les aides aux personnes handicapées. Le prix et l'encadrement pour les seniors dans les maisons de repos seront décidés par les Communautés...

Je ne vois donc pas très bien quelle est la place de la Commission communautaire française dans ce cadre, à moins que, peut-être, nous nous orientions, pour les institutions qui dépendent de la Commission communautaire française, vers un accord de type Saint-Quentin.

Certaines conventions de revalidation seront transférées aux entités fédérées. Quel en sera l'impact pour la Commission

communautaire française ? Les demandes liées à l'aide à la vie quotidienne seront regroupées dans un guichet régional. Les services bruxellois et la Commission communautaire française seront-ils représentés dans ce guichet ?

N'oublions pas l'aspect financier non négligeable de ces transferts.

Il est question d'un supplément de 8 millions pour 2012, 16 millions en 2013, 24 millions en 2014, peut-être 32 millions en 2015. Cela dit, à court terme, il ne faudrait pas perdre d'une main ce que l'on gagne de l'autre, notamment, l'aide accordée l'an dernier par la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit 12,5 millions.

Supposant que la Fédération Wallonie-Bruxelles nous laisse cet argent et 8 millions supplémentaires, des priorités sont-elles déjà déterminées pour 2012 ou pour les années ultérieures, pour lesquelles nous sommes assurés d'une marge de manœuvre plus importante ?

Évidemment, personne ne connaît aujourd'hui les priorités futures. En revanche, vous pourriez nous préciser les méthodes que vous comptez utiliser pour dégager ces priorités et définir les meilleures affectations des sommes supplémentaires.

Il serait souhaitable que votre méthodologie intègre des partenaires de terrain. Notre Assemblée comprend des parlementaires sur lesquels vous pouvez compter pour une réflexion objective, éloignée de tout clivage partisan, quant à une meilleure affectation de nos moyens.

Enfin, deux mots sur l'approche "genrée", évidente dans votre déclaration. Même si ces mots sonnent un peu "English" dans un plaidoyer à la Commission communautaire française, mon groupe est particulièrement heureux que le "gendermainstreaming" et le "genderbudgetting" permettent des actions tenant compte des réalités des femmes dans notre Région ; j'espère qu'elles visent plus spécifiquement celles mal ou moins bien traitées ou celles, nombreuses, supportant seules les charges liées aux familles monoparentales dont elles sont capitaines.

J'ai tenté de sortir d'une lecture politicienne, évitant d'égratigner les actions menées par les ministres des autres partis pour glorifier les ministres du mien. Je n'ai pas non plus énuméré, ni analysé à fond toutes les compétences par manque de temps de parole.

Notre groupe soutiendra les efforts de tout le gouvernement, tels qu'ils viennent d'être rappelés dans votre déclaration, qui visent à rencontrer au mieux les besoins des Bruxellois.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

M. Yaron Pesztat (Ecolo).- Je déplore l'absence des parlementaires du groupe PS à l'exception de Mme P'tito que je tiens à féliciter pour sa présence.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je déplore aussi l'absence de certains ministres.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Nous ouvrons cette troisième année de législature au Parlement francophone bruxellois dans un cadre très différent de celui que nous avons connu précédemment. L'accord institutionnel engrangé par les négociateurs devrait nous permettre d'entrevoir de nouvelles perspectives. Il ne mentionne nulle part l'affectation de ce refinancement. Ce sera donc aux Bruxellois francophones de prendre leur destin en main.

On le sait, le choix sera difficile. Les secteurs en attente de moyens sont nombreux. Dans les politiques à haute valeur humaine ajoutée que sont celles déployées par la Commission communautaire française, les besoins sont énormes.

Néanmoins, pour être très clair, le groupe cdH dégage plus nettement deux priorités pour l'année qui se profile :

- l'enseignement et la formation ;

- les personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne l'enseignement et la formation, face au boom démographique que vous avez tous évoqué, l'urgence n'est pas uniquement de créer de nouvelles places dans les écoles, mais également de repenser le type et la qualité du projet pédagogique pour les générations futures. L'interrogation qui concerne le nombre suffisant d'enseignants reste lancinante.

Dans ce contexte, je suis particulièrement sensible au fait que vous avez mentionné dans votre déclaration de politique générale votre volonté d'accorder une attention particulière à l'accueil des jeunes enseignants. En effet, on sait malheureusement que beaucoup s'en vont après cinq ans. Votre collègue, le ministre-président régional bruxellois, a également souligné cet aspect dans sa réponse d'hier. Si la Commission communautaire française pouvait prendre une part active dans ce domaine, ce serait apprécié.

Au regard du boom démographique attendue, la formation professionnelle est tout aussi essentielle. La mise à l'emploi de Bruxellois, trop souvent peu qualifiés, passe nécessairement par une formation professionnelle de qualité. Cette dernière constitue donc un défi dans lequel nous devons investir massivement.

Les personnes en situation de handicap constituent une autre priorité du cdH, et non des moindres. Le groupe cdH se réjouit du fait que nous disposons dorénavant d'un cadre politique qui dote les structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement de personnes handicapées d'une législation claire. Cependant, je dois vous avouer que je reste quelque peu sur ma faim, car la déclaration du gouvernement me semble assez discrète sur les aspects concrets du sujet.

Puisqu'on connaît les montants qui nous permettront de refinancer graduellement les politiques de la Commission communautaire française dans les prochaines années, le cdH demande instamment au gouvernement de proposer un plan pluriannuel pour la construction d'hébergements et la création de places d'accueil dédiées à la grande dépendance. Il s'agirait d'une sorte de plan de création de 300 places d'hébergement en cinq ans, que l'on pourrait appeler PH300. De cette manière, on pourrait donner une réelle perspective à l'ensemble de ces associations et personnes.

Nous nous trouvons à un tournant historique qui doit permettre à la Commission communautaire française d'enfin répondre de manière structurée, volontaire et programmée à cette attente qui mine de nombreuses familles bruxelloises. Pour le cdH, il n'est plus temps de se lamenter, mais de prendre résolument la direction de réalisations concrètes.

Nous n'aurons de cesse, dans cette Assemblée comme ailleurs, de promouvoir cette idée et de tenter de rallier tous les groupes politiques à cet objectif, car je sais que tous y sont sensibles.

J'aborde l'aspect budgétaire. L'année passée, au sein de cette Assemblée, nous avons plaidé pour l'exercice d'une solidarité intrafrancophone: 12.500.000 d'€, je vous passe les détails. Il nous paraît légitime aujourd'hui, dans le cas où la Région wallonne se verrait accorder à nouveau un soutien de la

fédération Wallonie-Bruxelles, que la Commission communautaire française bénéficie elle aussi à nouveau de cette solidarité. D'après mes informations, cette hypothèse n'est pas sans perspectives et je ne doute pas que vous y serez attentifs.

Dans le domaine de la formation professionnelle, la Région de Bruxelles-Capitale va pouvoir mettre sur pied des programmes spécifiques dans le cadre de sa politique d'emploi. Le groupe cdH a la volonté de rassembler les compétences de l'emploi et de la formation. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, mais l'avenir nous permettra sans doute d'être plus conséquents.

Concernant le financement et la subside des infrastructures sportives communales, la possibilité d'intervenir sera ouverte à la Région bruxelloise, au même titre que les Communautés. Cela ne fera que renforcer une situation de fait et permettra à la Région d'agir à visière découverte.

Le tourisme est une compétence économique essentielle et une source importante d'emplois peu délocalisables. La Région acquiert cette compétence, ce dont notre groupe se réjouit: nous avons plaidé, comme d'autres, pour cet état de choses. Toutefois, c'est sans préjudice du maintien des compétences par les Communautés en ce qui concerne la promotion de Bruxelles au niveau national et international. On peut le regretter; peut-être est-ce un rendez-vous manqué, mais la politique étant l'art du possible, il nous revient d'exploiter les possibilités offertes et d'encourager les synergies en la matière.

Par ailleurs, et je le disais d'entrée de jeu, nous approchons tout doucement de la fin de l'Année européenne du volontariat. C'est d'ailleurs aujourd'hui la Journée des mouvements de jeunesse en Communauté française. À Bruxelles comme ailleurs, de nombreuses personnes s'engagent bénévolement. L'assurance gratuite aux bénévoles pour deux cents jours de volontariat par an est un pas en avant.

Je m'interroge cependant, car l'une des conditions pour bénéficier de cette intervention est de ne pas être soumis à une influence notoire des pouvoirs publics: moins de 50% du budget de l'association subside par la Commission communautaire française et moins de la moitié des administrateurs représentant les pouvoirs publics. Qu'en est-il alors des associations agréées? Ces dernières n'ont pas vu leurs frais de fonctionnement augmenter depuis bien longtemps. Pourquoi n'auraient-elles pas accès à cette faculté? J'aimerais être rassuré sur ce point.

La politique culturelle bruxelloise a connu une véritable révolution au cours de l'année 2011. La cartographie des acteurs culturels financés soit par la Fédération Wallonie Bruxelles, soit par la Commission communautaire française, soit par les deux de manière concomitante, a été le fer de lance des Assises du développement territorial de la culture à Bruxelles. Nous avons par ailleurs été heureux d'apprendre que la VGC y prendrait également part en apportant sa contribution. Nous sommes preneurs d'une meilleure coordination entre VGC et Commission communautaire française dans le domaine de la culture, tout simplement parce que nous sommes d'avis qu'il existe un univers culturel bruxellois à part entière.

Concernant le sport, s'il ne faut pas oublier les sportifs de haut niveau, nous plaçons aussi pour une politique du sport pour tous, qui doit être physiquement et financièrement accessible. La circulation des informations et le cadastre des infrastructures font aussi partie des objectifs que nous soutenons. Une évaluation régulière de cette offre doit être menée, afin que celle-ci reste adaptée aux attentes de l'ensemble des Bruxellois, en ce compris les personnes handicapées.

Je voudrais attirer l'attention du ministre Kir sur le financement des télévisions locales. Nous avons acté la décision récente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la répartition des critères de financement. Néanmoins, nous demandons que soit reconnue la spécificité de Télé-Bruxelles, qui n'est pas concernée par une redevance légale des câblodistributeurs. Il faut qu'elle puisse bénéficier d'une juste compensation à cet égard.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Cette spécificité a été introduite lors de la réforme institutionnelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Je m'en réjouis.

Concernant la formation, comme le rappelle très justement l'accord du gouvernement bruxellois, "la formation est la responsabilité de tous et nécessite une mobilisation générale de tous les acteurs". Ce constat est partagé par les négociateurs institutionnels, puisque l'accord prévoit "la possibilité légale pour la Région de Bruxelles-Capitale de mettre sur pied des programmes de formation professionnelle dans le cadre de sa politique d'emploi". C'est une faculté importante, puisque cette formation est indispensable pour trouver du travail.

Parallèlement et comme chacun le sait, d'importants transferts vont être opérés vers les Régions en ce qui concerne les mesures d'activation des chômeurs. Ce transfert de compétences, couplé à la faculté pour la Région d'organiser des formations professionnelles, nous offre la possibilité d'axer notre politique d'activation davantage en fonction du profil et des besoins du demandeur d'emploi, et donc notamment d'agir sur le niveau de formation. Le groupe cdH y voit une réelle opportunité de renforcer l'offre de formation à Bruxelles, en lien avec Actiris et avec les besoins du marché du travail.

On reconnaît la valeur d'une société à la manière dont elle traite ses plus faibles citoyens. Nous démarrons cette année parlementaire avec le 44e sit-in du GAMP. Le problème de l'hébergement est récurrent et la proposition que nous faisons mérite d'être examinée.

Cette action de protestation n'est pas une négation de l'action du gouvernement. Nous avons tous reçu une note du GAMP qui reconnaît, comme nous d'ailleurs, que des efforts ont été consentis pour aider les personnes handicapées mais qu'il y a encore du chemin à parcourir si l'on veut satisfaire vraiment les besoins.

Je vous ai parlé du PH 300, mais sur le plan législatif, le décret sur l'inclusion a pour objectif de remplacer le décret relatif à l'intégration sociale de 1999, que vous connaissez. Il se distinguera du texte précédent par sa nouvelle contribution à un mieux-être général des personnes handicapées à Bruxelles.

L'ambition de ce décret est de dépasser les questions d'accès au logement, aux loisirs et aux soins, et de s'inscrire dans la lignée de la convention des Nations unies pour les personnes handicapées. L'inclusion de la personne handicapée passe aussi par le fait de lui réserver une place parmi nous, au sens propre comme au sens figuré. Dans ce contexte, la Région dispose d'une ordonnance dont l'objet est de pallier en partie l'important déficit en termes d'infrastructures d'accueil et de logements pour personnes handicapées.

Elle impose au gouvernement de désigner, dans chaque zone levier, zone d'intérêt régional (ZIR) ou zone d'intérêt régional à aménagement différé (ZIRAD) susceptible d'accueillir du logement, une superficie de mille mètres carrés au minimum à affecter à la construction de logements pour personnes handicapées et/ou au moins à une infrastructure d'équipements d'intérêt collectif ou de service public destiné à

l'accueil, l'assistance, les soins avec ou sans résidence, dans les lieux de vie des personnes atteintes d'un handicap physique.

Il est important que nous y soyons attentifs et lors de notre précédente session, j'ai d'ailleurs interrogé deux ministres pour connaître les suites réservées à ce levier. J'ai également rappelé que les membres du gouvernement sont aussi ministres à la Région. Si nous voulons l'inclusion des personnes handicapées, elle devra s'accompagner d'une inclusion ministérielle régionale pour s'en occuper concrètement. Il s'agit là d'un enjeu crucial.

La cohésion sociale, par ailleurs, implique que nous veillions à partager, avec les nouveaux arrivés ou arrivants, un patrimoine culturel et linguistique commun. C'est essentiel. Il faut donc prendre en compte les besoins de formation des adultes peu ou pas scolarisés et développer une alphabétisation de qualité, y compris parfois pour des personnes résidant depuis plusieurs années en Belgique. La démarche ne doit pas négliger ce point.

Depuis 2005, nous disposons d'un accord de coopération, initié en Communauté française et soutenu par les différents ministres signataires, dont les membres du gouvernement en charge de la Cohésion sociale et de la Formation professionnelle, ainsi que le ministre-président. Cet accord vise le développement de politiques communes en matière d'alphabétisation des adultes, en engageant un processus permanent de concertation et de collaboration entre les différents niveaux de pouvoir. Son objectif est d'intensifier les actions en matière d'alphabétisation. Dans ce contexte, le rôle de nos bibliothèques pourrait également être renforcé.

Je voudrais savoir si vous disposez d'éléments concernant les résultats de cette intensification des actions et si nous disposons de chiffres récents en matière d'analphabétisme. Les Ceux dont nous disposons remontent en effet souvent à l'époque du service militaire obligatoire !

L'accord prévoit une conférence interministérielle annuelle. À ma connaissance, depuis l'accord, il s'est tenu deux conférences, en septembre 2006 et en février 2008. Je souhaiterais entendre les membres du gouvernement sur le degré d'atteinte de l'objectif de départ tel que défini pour la conférence interministérielle. De même, je voudrais savoir si le travail du Comité de pilotage permanent est satisfaisant. Permet-il d'évaluer les progrès en matière d'alphabétisation ?

En ce qui concerne la santé, un important travail a été fourni ces dernières années afin d'assurer une plus grande transversalité dans le secteur "ambulatoire" de la santé et du social avec pour objectif de renforcer au maximum la continuité et les cohérences des différentes interventions. Le point culminant de ce processus devrait aboutir à la création d'un dispositif global d'action sociale et de la santé que nous attendons avec impatience.

La dernière journée mondiale consacrée à la santé mentale, datant du 10 octobre dernier, avait pour thème: "Investir dans la santé mentale". Rappelons-le, même si cela paraît évident: il n'y a pas de santé sans santé mentale. Le groupe cdH se réjouit des efforts déployés. Recruter les médecins psychiatres, c'est investir et contribuer à la promotion de la santé mentale et à la fourniture des services voulus à ceux qui en ont besoin. Nous devons augmenter le financement dans la santé mentale et persévérer dans cette voie qui consiste à déplacer les ressources disponibles vers des formes de services plus efficaces - en ambulatoire quand c'est nécessaire - et plus humains.

En conclusion, les missions essentielles de la Commission communautaire française touchent aux problèmes humains et sociaux qui requièrent d'importants moyens. C'est pourquoi la

réforme de l'État sera aussi bénéfique pour cette institution dont le manque de moyens était criant. Dans un premier temps, le cdH souhaite que ces nouveaux moyens soient essentiellement affectés aux domaines dans lesquels la Commission communautaire française peut aider à répondre à l'explosion démographique que nous connaissons, c'est-à-dire, en ce qui la concerne, l'enseignement, la formation, et la politique d'aide aux personnes handicapées.

Par ailleurs, le groupe cdH plaide pour qu'il y ait davantage d'articulation entre les différents secteurs. Si, d'une part, une politique en faveur de la formation ne peut se faire qu'en bonne intelligence avec les autres parties prenantes telles qu'Actiris, d'autre part, toute politique en faveur des personnes handicapées ne peut se faire sans articulation avec la politique du logement, de l'emploi ou encore de l'aménagement du territoire, voire avec l'État fédéral.

Ces deux priorités seront au cœur de toutes nos interventions pendant cette session.

(Applaudissements)

La séance est suspendue à 12h55.

La séance est reprise à 14h28.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT (SUITE)

DISCUSSION (SUITE)

Mme la Présidente.- Nous poursuivons la discussion de la déclaration de politique générale.

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF).- L'exercice est difficile. Ce matin, nous avons entendu la déclaration gouvernementale suivie de quelques interventions. Ce midi a eu lieu la confrontation avec la réalité. Ce fut un moment douloureux, qui marque le fossé immense entre le monde politique et la réalité quotidienne de beaucoup de familles à Bruxelles. Nous devons tous veiller à éviter ce fossé. Vous devez encore plus y prendre garde comme ministre, car les remarques et témoignages étaient bouleversants. Le problème est que cette situation n'est pas nouvelle. Après l'attente, la colère était grande et elle était justifiée.

Vous avez déclaré que c'était votre troisième rentrée. Vous marquez une nette différence par rapport aux rentrées précédentes puisque vous dites: *"Toutes les rentrées se déroulaient sur fond de tensions liées à la situation budgétaire"*. Dans cette première phrase, vous utilisez l'imparfait pour indiquer le changement. C'est positif, mais quand on tourne la page, on lit: *"Sur le plan budgétaire, l'année 2012 s'annonce difficile"*. Et c'est la fausse manœuvre.. La conclusion de cette petite introduction est que, heureusement, il n'y a plus que deux rentrées parlementaires. Ouf ! On a passé le cap de la moitié des rentrées...

J'interviendrai sur trois points. Le premier a été abordé ce midi et fut perturbant: l'aide aux personnes en situation de handicap. Pour un gouvernement, dans un train de mesures à prendre, l'accord gouvernemental représente la fixation des lignes et la déclaration annuelle, l'horaire de l'année. Prendre des comparaisons ferroviaires, me direz-vous, est peut-être inapproprié en pleine période de restructuration et de suppression de lignes. Mais pour la politique des personnes en

situation de handicap, le problème est qu'il n'y a jamais vraiment eu de lignes fixées.

Précédemment, nous avons réclamé une perspective pluriannuelle. Je me souviens l'avoir fait plusieurs fois, comme chef de groupe, sous la législature précédente. Nous avons souvent demandé cette perspective pour le logement des personnes en situation de handicap, pour l'hébergement des personnes de grande dépendance et pour la prise en charge de ces personnes. Parce que, d'abord, ce sont des personnes.

Une perspective pluriannuelle signifie aussi une déclinaison annuelle. Dans cette déclaration de rentrée, il n'y a rien. On ne sent ni une perspective pluriannuelle ni une déclinaison annuelle d'une volonté de prévoir concrètement des lieux d'hébergement, des lieux de logement et d'accueil pour les familles avec des personnes en situation de grande dépendance. Voilà six ans que les parents, les responsables d'institution, les assistants sociaux, les éducateurs... manifestent. C'est leur septième rentrée parlementaire. Oserais-je reprendre les mots de la note de l'asbl GAMP ?

"De manière générale, le Gouvernement de la Commission communautaire française manque totalement de vision, de prévoyance, de transversalité dans ses politiques, d'échéancier et de planification. (...) Ces lacunes ne sont pas seulement imputables à ses budgets limités: elles résultent d'une culture du saupoudrage des moyens dans un contexte de saucissonnage institutionnel". Avec votre déclaration de politique générale, ces termes restent, malheureusement, d'actualité.

Vous annoncez un refinancement de la Commission communautaire française de huit millions d'€ en 2012 et vous nous dites que les marges budgétaires éventuelles seront employées prioritairement à relever les défis de la croissance démographique et de la dualisation. Je suis médusée de ne pas voir parmi vos priorités l'aide aux personnes handicapées. Pourtant, si un secteur se fait entendre, c'est bien celui-là ! Cette absence est décevante. Elle creuse encore le fossé entre les déclarations politiques entendues ce matin et la situation vécue par certains Bruxellois.

Un troisième élément relatif aux personnes en situation de handicap est celui de la coordination entre les institutions, au moins francophones et wallonnes, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons déposé une proposition visant la création d'une agence francophone du handicap. Toutes les formations politiques s'accordaient sur la pertinence d'une telle démarche, car elle rejoignait la conclusion des groupes de travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment.

Sur 162 kilomètres carrés, nous sommes incapables de construire des infrastructures en qualité et en nombre suffisants. Malgré l'exiguïté de notre territoire, nous peinons à collaborer. Cela vaut dans nombre de domaines, mais s'agissant des personnes lourdement handicapées ou dépendantes, la coordination francophone est véritablement lamentable. Nous en avons encore reçu des témoignages ce midi. On ne choisit pas toujours d'être parent, mais on ne choisit jamais d'être parent d'un enfant handicapé. Les personnes handicapées sont des êtres humains. La priorité d'une déclaration de politique générale doit être de considérer les personnes et d'agir en leur faveur. En l'espèce, aucune action valable n'est proposée.

Depuis quelques mois, nous travaillons sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, à la suite de la convention de l'ONU, et je m'en réjouis. Mais il ne faudrait pas qu'elle reste un vain mot. L'inclusion demande une révolution des pensées, mais aussi une révolution des conduites politiques. Et cette dernière, nous ne la percevons nulle part dans votre déclaration de ce matin.

Pour clore ce chapitre sur l'aide aux personnes handicapées, je citerai de Gaulle à l'enterrement de sa fille handicapée: "Maintenant, il n'y a plus de différence". Selon moi, nul n'est besoin d'attendre le décès de la personne pour une telle affirmation ; c'est au quotidien qu'il convient d'agir, et ce, au travers de toutes les politiques: du logement, de l'emploi, de l'enseignement.

Il faut pouvoir parler avec la Communauté française, car chaque passage de vie est difficile: le passage de la maternelle au primaire, puis au secondaire... Puis le passage au-delà des 21 ans, mais que faire ? Ensuite, c'est l'étape décisive de l'après-parents ; à ce sujet, les témoignages que nous avons pu entendre ce midi étaient édifiants et poignants.

Il me reste peu de temps pour mes deux derniers éléments.

D'abord, je soulignerai que votre déclaration n'a pas oublié la place des dimensions du "genre" et de la "neutralité". Nous espérons qu'elles se retrouveront au quotidien, sous peine de déclencher une bombe.

Enfin, la dimension de "Bruxelles". Je l'évoquerai à partir du tourisme. Le tourisme est "offert" à la Région: quel emballage cadeau couvrira ce passage vers une autre institution ? Serge de Patoul précisait que c'est l'image même de Bruxelles qui est ainsi mise en question. La Commission communautaire française a toujours eu à cœur de défendre Bruxelles en tant que grande métropole de langue française et la place de cette langue française à Bruxelles. De Wallonie-Bruxelles Tourisme à "VisitBrussels" et "Brusselicious", il s'agirait non seulement de ne pas oublier Bruxelles en tant que grande métropole de langue française, mais surtout de mettre en exergue la langue française: la dimension de Bruxelles ne se limite pas à ce carcan.

Pour terminer, je rappelle que 120.000 francophones habitent à quelques kilomètres de la Grand-Place: nous sommes responsables d'eux, mais ils ne disposent toujours pas d'une politique correspondant à leurs besoins. Il s'agit de ne pas l'oublier, quoi qu'il arrive.

(Applaudissements sur les bancs du FDF)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- J'aimerais dire quelques mots à propos d'un sujet qui me tient à cœur: le sport. Il ne faut plus démontrer ses effets bénéfiques pour la santé et les valeurs participant à la cohésion sociale et à la sociabilisation qu'il véhicule. C'est également un formidable apprentissage de la persévérance, du dépassement de soi, de l'esprit d'équipe et des valeurs qui facilitent une intégration harmonieuse dans la société.

On a évoqué tout à l'heure le soutien aux sportifs, à celles et ceux qui s'adonnent à la pratique sportive. Quand on parle de soutien, on évoque également l'accessibilité. Accessibilité tout d'abord en termes de lieux où sont pratiqués les sports ; je pense notamment à cet égard à la situation des personnes handicapées. Lorsqu'on évoque leurs difficultés, les infrastructures sportives, qui sont l'une des compétences de notre institution, constituent une dimension qu'il faut intégrer en permanence.

Par exemple, il faut penser en termes de circulation de l'information portant sur ce qui est disponible lorsqu'on veut pratiquer tel ou tel sport. Elle doit être préservée. En la matière, il est plus qu'urgent d'avancer dans la mise à jour du cadastre des infrastructures sportives et dans la mise en ligne du guide des clubs sportifs. Quel est l'état d'avancement de ce dossier ? J'aimerais entendre votre réponse et celle du ministre en charge du Sport, M. Emir Kir, à ce sujet. Une

évaluation régulière de l'offre doit être menée afin de pouvoir satisfaire les besoins de l'ensemble des habitants de notre capitale.

Je voudrais revenir sur les valeurs souvent évoquées lorsqu'on parle de sports: le fair-play, l'éthique sportive, la lutte contre le dopage et le respect. Cette dernière valeur doit prévaloir entre les compétiteurs, entre les parents et les accompagnateurs, vis-à-vis des entraîneurs et des arbitres. Vous avez insisté ce matin dans votre déclaration sur l'importance de ces valeurs. Je vous suis là-dessus.

On sait que l'esprit de compétition stimule les sportifs à donner le meilleur d'eux-mêmes, mais qu'il peut également engendrer des tensions et des frustrations qui dégénèrent parfois en comportements agressifs, voire violents, tant verbalement que physiquement. Il est donc très important de mener un travail de sensibilisation au fair-play et de refuser catégoriquement le racisme et toutes les formes de violence dans les clubs sportifs.

J'encourage l'ensemble du gouvernement, dans ses politiques de soutien au sport, à marquer le coup en la matière. Cela ne vise d'ailleurs pas que les jeunes, mais aussi les adultes, qu'ils soient parents ou accompagnateurs.

J'ai régulièrement l'occasion de me rendre autour des terrains de sport de notre capitale et je vous assure qu'il s'agit d'un important problème. Même lors d'un match sans réel enjeu qui concerne des adolescents d'une quinzaine d'années, on entend parfois, autour des terrains, des mots injurieux, des phrases qui n'y ont simplement pas leur place.

Dans la mesure de nos possibilités, je pense véritablement qu'il est donc nécessaire d'entreprendre des campagnes de sensibilisation. Celles-ci pourraient peut-être passer par l'utilisation de l'image de marque de certains sportifs qui délivreraient davantage de messages de prévention.

Dans un autre registre, je vous rappelle que l'on se trouve à une période charnière en matière de lutte contre le dopage, puisque notre pays, au travers de ses entités fédérées, se met actuellement en conformité avec les exigences de l'Agence mondiale antidopage (AMA), située au Canada. J'ai bien conscience que l'on se trouve ici davantage en présence d'une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire commune.

Malgré tout, dans le domaine sportif, au travers des compétences qui ont glissé vers la Commission communautaire française, comme les infrastructures, l'encadrement et la valorisation des activités sportives, je pense que notre institution devrait également développer un travail de sensibilisation, en lien peut-être avec ce qui se fait déjà au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Certes, il s'agit d'un immense chantier, et je pense que nous n'aurons jamais suffisamment de temps ou de moyens pour lutter efficacement contre ce fléau. On le sait, le voleur est souvent plus rapide que le gendarme, mais je pense que nous avons malgré tout un véritable travail de conscientisation et de sensibilisation à mener vigoureusement.

En effet, ces valeurs que l'on peut transmettre et défendre sont importantes pour le sport, certes, mais aussi pour la vie en société de manière générale. En définitive, dans ce cadre, je pense que cela mériterait un soutien.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

La séance est suspendue à 14h47 pour permettre au Collège de préparer sa réponse.

La séance est reprise à 14h58.

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT (SUITE)

RÉPONSE DU COLLÈGE

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doulkeridis, ministre-président.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- Je voudrais tout d'abord remercier les différents intervenants dans ce débat sur la déclaration de politique générale.

A chacun son style. J'ai parfois entendu des parlementaires s'exprimer en jugeant que tout ce qu'ils avaient pu soutenir était bon et d'autres dire que ce l'était moins. J'en ai entendu féliciter bien fort les ministres de leur couleur politique. Tout le monde peut contester et réagir à ces propos, mais je vais m'efforcer de ne pas entrer dans le petit jeu des polémiques.

Les politiques que nous menons dans le cadre institutionnel que nous construisons depuis des dizaines d'années - et qui ne se simplifie pas après la sixième réforme institutionnelle -, nous les menons au-delà des clivages partisans, dans l'intérêt des Bruxellois, et en particulier de ceux qui connaissent des situations difficiles.

Je n'essaye pas de tirer la couverture du côté de la majorité, car ces réformes et ces avancées ont pu être réalisées grâce au soutien d'une très grande part des membres de cette Assemblée. Il a aussi fallu convaincre des Wallons et des Flamands. L'élément important pour nos citoyens, c'est que nous avons obtenu un refinancement, certes progressif, mais structurel, via le niveau fédéral.

Ce n'est pas juste une question comptable, pour le bénéfice d'un budget en équilibre. Nous sommes convaincus que les politiques attendues sont importantes. Ce travail n'était pas évident et était donc extrêmement important.

Mme Persoons l'a dit durement, mais bien. Même si nous avons toutes les raisons de nous réjouir, chaque fois que nous confrontons ce que nous pouvons mettre sur la table et ce qui est attendu, nous nous apercevons qu'il y a un fossé immense entre ce que nous pouvons faire et les réalités du terrain. Je serai le dernier à vous donner tort sur ce point.

Vous avez peut-être raison d'affirmer qu'elle n'a pas été mise suffisamment en évidence dans la déclaration. Il conviendra de mieux définir les montants et d'éviter les erreurs du passé, telle celle de considérer la Commission communautaire française intéressante à la suite des réformes de la Saint-Quentin, sous une autre majorité: on croyait alors possible de construire des musées, prendre en charge des budgets de fonctionnement d'autres assemblées, etc.

Il s'agit à présent de mener des politiques tenant compte de ces erreurs et de hiérarchiser les priorités dans l'intérêt de ceux qui en ont le plus besoin.

Comment hiérarchiser dès à présent pour 2012, avant les discussions budgétaires des prochaines semaines ? Selon moi, il sera indispensable de rencontrer deux ou trois priorités, avec les marges telles qu'elles se construiront et telles qu'elles se renforceront: d'abord, permettre à nos jeunes et à nos autres citoyens d'acquérir une meilleure formation professionnelle pour éviter les exclusions en cascade faute d'emploi ; ensuite, compte tenu de nos compétences en

coopération avec la Région et de nos compétences plus directes, mener des politiques envers les handicapés et leurs familles.

Nous ne devons pas travailler seuls. La déclaration spécifie que la logique d'inclusion exige un travail à tous les étages, dans toutes les compétences et en synergie. Vous aurez l'occasion de m'interpeller au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en tant que secrétaire d'État au logement. Comme je ne suis pas schizophrène, dans la même logique, nous sommes conscients de ce que notre politique régionale doit conserver ces priorités et les traduire en des budgets concrets, dans nos compétences ou celles des autres.

Dans un mois, après les discussions budgétaires, le budget 2012 vous sera présenté. Le budget de l'an dernier était hors refinancement et vous vous rappellerez qu'en collaboration avec une aide de la Région bruxelloise et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, malgré la difficulté de la situation, nous avons essayé de dégager quelques marges de manœuvre, dont une part importante était hiérarchisée en faveur de ces priorités: formation professionnelle et personnes handicapées.

A partir de 2012, pour les années futures, des marges seront dégagées qui amélioreront la situation, mais la hiérarchisation restera nécessaire. Malheureusement, il y a un énorme gouffre par rapport à la réalité.

C'est la raison pour laquelle - certains d'entre vous l'ont rappelé - il est essentiel de pouvoir travailler avec toutes les autres institutions de manière transversale pour améliorer la situation, que ce soit au niveau de l'inclusion sociale ou de l'inclusion des personnes handicapées ou de leurs familles.

Concernant le budget, je rappelle qu'effectivement pour 2012, il y a un refinancement direct du niveau fédéral de 8 millions d'€. Ce refinancement, que je considère comme structurel à terme de la part de l'Etat fédéral, porte sur 8 millions en 2012, 16 millions en 2013, 24 millions en 2014 et 32 millions en 2015. Cela nous parviendra via une modification de la loi de financement.

En attendant ce financement structurel, depuis le début de la législature, nous avons négocié avec la Région wallonne et la Communauté française une aide à notre institution qui s'est concrétisée par un montant de 12,5 millions d'€ provenant de la Communauté française (avec un équivalent qui est allé vers la Région wallonne) et d'un million pour le non-marchand.

Ce financement s'est répété chaque année de la législature, soit deux fois 12,5 millions. Je n'ai rien annoncé pour 2012, car la situation n'est pas définitive. Nous sommes en discussion avec les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne pour vérifier quel montant viendra soutenir le budget de la Commission communautaire française, et le montant équivalent dans une clef de répartition 25-75 par rapport à la Région wallonne.

Je souhaite souligner les remarques parfois contradictoires dans certaines interventions sur cette solidarité. Vous avez parlé en même temps de la nécessité pour notre institution d'avoir le plus de moyens possible. Je le comprends. On l'a concrétisé par l'intervention fédérale et on continuera à le faire cette année-ci certainement avec la Région wallonne et la Communauté française.

En même temps, nous avons parlé de décloisonnement, c'est-à-dire de l'importance pour les femmes et les hommes politiques de ne pas être centrés uniquement sur leur institution, mais d'avoir une vue plus globale par rapport à l'intérêt du citoyen. À Bruxelles, l'intérêt du citoyen c'est d'avoir les meilleures politiques de la part de la Commission communautaire française. Mais le citoyen a intérêt aussi à ce que les politiques menées par la Fédération Wallonie-

Bruxelles en matière d'enseignement, de petite enfance, de sport, de culture, etc. soient aussi les plus importantes que possible.

C'est la raison pour laquelle j'avais dit, depuis le départ, que le meilleur refinancement était celui provenant du niveau fédéral, parce qu'il ne faut pas faire de concurrence entre institutions pauvres en charge de matières extrêmement importantes pour les Bruxellois, que ce soit l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou celui de la Commission communautaire française, l'accueil des personnes handicapées ou la politique de la petite enfance, et en particulier pour les familles qui en ont le plus besoin.

Pour éviter cette concurrence, il fallait travailler sur le financement fédéral. Il faut à présent poursuivre cette aide, mais il faut être conscient de ce que chaque fois que nous puiserons dans le budget de la Communauté française, ce seront forcément des marges en moins pour les politiques menées par cette dernière.

Gardons cet élément en tête: il ne s'agit pas de choix si évidents à opérer. Ce qui est certain, c'est que 8 millions d'€ est une somme bien inférieure aux 13,5 millions d'€ que nous recevions de la Communauté française. Il faut donc, au minimum, combler le solde et même aller au-delà - et je suis partisan de cette lecture - pour que le budget de notre institution puisse continuer à bénéficier, malgré le refinancement à hauteur de 8 millions d'€ par le niveau fédéral en 2012, d'un montant de 12,5 millions d'€, augmenté d'un million d'€ pour le secteur non marchand via la solidarité intrafrancophone.

Ce point de vue me semble être aujourd'hui partagé par une partie importante de la majorité, qui doit constituer son budget au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. J'ai donc bon espoir que nous nous engagions dans cette voie lors de la constitution et de la présentation du budget ici et dans les autres Assemblées.

Par ailleurs, il y a également un montant unique et non récurrent de 17 millions d'€. Ce montant est lié à un financement qui a eu lieu à l'initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne, et pour lequel une compensation est attendue à Bruxelles.

Pour répondre à la question de Mme Anne-Sylvie Mouzon, il consistera en un investissement dans les écoles et une intervention pour la trésorerie de notre institution, qui en a bien besoin. Ces investissements sont donc plutôt de nature ponctuelle, puisque dû à la Région wallonne. Voilà ce que je puis répondre aux questions portant sur la clarté du (re)financement de notre institution.

Toujours en lien avec les négociations institutionnelles, il y avait ensuite une série de questions portant sur le transfert de compétences et leur statut. Le tourisme est une compétence qui sera pleinement régionalisée à Bruxelles. L'accord obtenu fait que cette régionalisation ne concerne que la Région bruxelloise. Du côté wallon, cette compétence est déjà régionalisée depuis les accords de la Saint-Quentin. Du côté flamand, il s'agit d'une compétence communautaire.

Contrairement à ce que disait Mme Anne-Sylvie Mouzon, il ne sera donc pas nécessaire d'avoir des accords de coopération entre qui que ce soit pour exercer cette compétence du tourisme à Bruxelles. Par le biais de la loi spéciale, elle sera transférée à la Région bruxelloise. Il est cependant prévu que les Communautés restent compétentes en matière de promotion du tourisme à l'étranger.

M. Serge de Patoul, et peut-être également M. Joël Riguelle, sont intervenus à propos de la promotion du tourisme à l'étranger. Je pense que le fait que nous puissions collaborer

dans le domaine de la promotion de notre destination à l'étranger avec d'autres entités est une très bonne chose. C'est même un point essentiel.

En effet, à l'échelle mondiale, nous ne sommes, in fine, qu'un petit pays avec peu de moyens. Si nous voulons toucher des marchés, tant proches que beaucoup plus lointains, il faut absolument travailler avec les autres pour assurer la promotion de nos destinations. Des pays comme la France ou l'Espagne, qui sont pourtant d'énormes destinations touristiques, se joignent par exemple à l'Italie pour assurer la promotion de leurs destinations dans des pays comme la Chine ou l'Inde.

Ce serait une erreur de penser que la Région bruxelloise ou la Flandre ou la Région wallonne seules ont plus d'intérêt à faire chacune leur promotion de leur côté. Pour soutenir ce secteur, il faut démultiplier les moyens d'action et de présence à l'étranger. C'est très important. Je reviendrai sur d'autres éléments liés à la politique fonctionnelle du tourisme plus tard.

Dans les accords institutionnels, il est prévu que la Région bruxelloise pourra exercer une compétence légale sur la formation professionnelle. Le terme "légal" a été ajouté expressément pour souligner que cela devait être prévu dans la loi spéciale. Là non plus, il ne faut pas a priori d'accord de coopération pour voir la Région intervenir. Par contre, les Communautés, et donc aussi la Commission communautaire française, vont rester compétentes dans ce domaine. Il est utile de travailler sur l'accord de coopération qui doit exister entre Bruxelles Formation et Actiris pour mener les politiques les plus cohérentes.

Dans l'intérêt des politiques que sont en droit d'attendre nos citoyens, sur les domaines du tourisme et de la formation professionnelle, les acteurs de terrain, à travers leurs ministres également, ont pris la peine d'anticiper ces évolutions en essayant de faciliter les ponts entre ces compétences.

J'en viens aux questions sur la réforme de la comptabilité de notre institution. Mme Mouzon souhaite une fusion de notre comptabilité avec celles de la Région wallonne et de la Communauté française, de manière régulière et persistante. Je voudrais apporter les nuances suivantes: d'une part, n'idéalisons pas Walcomfin comme si ce processus fonctionnait extrêmement bien et qu'il suffisait d'y entrer pour le réaliser ! Walcomfin en est pratiquement nulle part.

D'autre part, toutes les informations que nous recevons, après les études que nous avons commandées, nous montrent qu'il est possible de s'inscrire dans une logique de comptabilité, telle que le font toutes les autres institutions, de manière sérieuse, afin d'obtenir une gestion plus rigoureuse et de bonne gouvernance. Et ce, sans employer des moyens exorbitants pour faire face à une situation qui ne correspond pas à celle de la Commission communautaire française.

Par rapport à cela, nous travaillons à la réalisation et à la concrétisation des réformes de la comptabilité. Nous ne le faisons cependant pas dans une logique de fusion de cette dernière. Par ailleurs, des exemples de la difficulté qu'il y aurait à pouvoir lire les budgets des autres institutions ont été donnés, mais il est évidemment faux de dire qu'il n'y a pas de transparence sur ce plan.

D'autre part, nous avons maintenant des rendez-vous réguliers avec les autres institutions francophones afin de faire le point sur leur situation budgétaire et de pouvoir ainsi régler, quand c'est nécessaire, les différents litiges qui peuvent nous concerner. Encore une fois, nous n'avons pas besoin de comptabilité commune pour pouvoir lire les différents budgets.

En matière de centralisation des trésoreries de la Commission communautaire française et de Bruxelles Formation, ne confondons pas les moyens et l'objectif. L'objectif déclaré de la

fusion des trésoreries est de pouvoir gagner des marges de manœuvre budgétaires: en centralisant et en augmentant les montants, on se dit qu'il serait possible de gagner des moyens budgétaires complémentaires, bénéfiques à l'ensemble de la politique.

Nous avons bien entendu tenu compte, au cours des discussions que nous avons, des obligations qu'a Bruxelles Formation de préfinancer toutes ces obligations dans le cadre des fonds européens. Cependant, il est apparu avec notre conseil budgétaire Brinfin qu'il n'était pas avantageux de réaliser cette centralisation jusqu'à présent, pour des raisons de taux d'intérêt, ainsi que de précompte immobilier qu'il faudrait payer doublement si on opérait cette année, en dehors d'une modification du cadre réglementaire sur lequel nous sommes en train de travailler.

Nous n'avons donc pas réalisé cette centralisation, car nous aurions perdu de l'argent à le faire maintenant. Les taux d'intérêt sont en train d'évoluer et de permettre que l'intérêt de la Commission communautaire française soit d'aller prochainement vers cette centralisation. Nous serons prêts à le faire et adoptons, au sein du gouvernement, les dispositifs légaux nécessaires pour concrétiser cette centralisation.

Voici quelques éléments de réponse complémentaires sur l'aide aux personnes handicapées. Mme Mouzon me demande si la réflexion sur le vieillissement des personnes handicapées est menée en concertation avec la COCOM. Je confirme qu'elle l'est effectivement, sur la base de l'étude de l'observatoire, et il est essentiel qu'elle le soit également en concertation avec les autres entités. Par ailleurs, la ministre fédérale de la Santé a également été contactée sur cette question, et c'est ensemble que les débats sont préparés au sein de la Conférence interministérielle santé.

Le nombre de places en centres de jour et d'hébergement est en constante augmentation depuis huit ans: 66 places ont été créées depuis 2005. L'ouverture des nouvelles infrastructures HOPPA et Condorcet est prévue en 2013.

Les réalisations concrètes seront fonction de l'évolution des budgets: création de places en centres, de centres de répit et de services de grande dépendance, coopération avec l'enseignement ordinaire et renforcement de l'enseignement spécialisé.

La synthèse des études est publiée chaque année par l'observatoire dans son rapport d'activités. Ce document est disponible sur le site du PHARE. Plusieurs recommandations formulées dans les rapports précédents ont été concrétisées: meilleure information des familles par le biais d'un plan spécifique de communication, diversité de l'offre de places de répit, mise en œuvre de collaborations concrètes entre administrations de secteurs, tels que l'ONE ou l'aide à la jeunesse.

Madame Schepmans, contrairement aux informations dont vous disposez, les trois projets que vous évoquez ont été agréés et pérennisés.

Depuis trois ans, le service de grande dépendance dresse un cadastre des personnes concernées. Ses chiffres actualisés montrent qu'il est difficile de rencontrer les multiples besoins de ces personnes et de les identifier.

La planification est un enjeu fondamental. Elle devra être négociée dans le cadre d'un plan pluriannuel de refinancement, lequel peut désormais être abordé de manière concrète.

La séance de clôture du processus participatif relatif au décret inclusion aura lieu le 21 janvier 2012. Elle a été planifiée un samedi pour permettre la participation des professionnels, des

personnes handicapées et de leur famille. L'année 2012 verra la traduction des recommandations formulées.

J'en viens à la question de Mme Braeckman, relayée par M. Riguelle, sur la programmation.

Celle-ci sera envisagée dans le cadre de ce futur décret.

Mme Mouzon a parlé des agréments de services spécialisés en matière d'accessibilité. Quatre associations ont déposé une demande d'agrément: AMT-Concept (Accès et mobilité pour tous), GAMA (Groupe d'action pour une meilleure accessibilité aux personnes handicapées), l'ANLH (Association nationale pour le logement des personnes handicapées) et Plain-Pied.

Leur évolution se basera sur le règlement régional d'urbanisme. Chaque opérateur ou demandeur recevra un avis, avec diverses suggestions d'améliorations à prévoir. Aujourd'hui, cet avis est obligatoire et doit être joint aux dossiers de demandes de subsides pour les infrastructures destinées aux personnes handicapées.

Mme Schepmans a posé une question sur les processus de concertation avec le réseau MAG (Méthode d'analyse en groupe) des Facultés universitaires Saint-Louis et sur le traitement du logement inclusif dans le décret. Le processus participatif est mené par le centre d'études sociologiques et le réseau MAG. Il s'agit de chercheurs qui organisent la concertation.

Personnes handicapées, familles et associations ont ainsi participé à ce processus, et nous avons donc été plus loin que la consultation habituelle du Conseil consultatif. La réflexion sur le logement inclusif et son développement font évidemment partie des débats et il ne s'agit pas d'écarter les grandes institutions, mais bien de permettre une diversification des lieux de vie afin de répondre aux multiples besoins.

A cet égard, le groupe de travail droit au logement de la Conférence interministérielle social-santé travaille notamment sur ce sujet afin de répondre transversalement à ces enjeux et de faire participer toutes les compétences, qu'elles soient régionales ou communautaires, à la réalisation d'un plan qui soit le plus global possible.

À propos de la formation professionnelle, j'ai rappelé le cadre institutionnel dans lequel nous travaillerons à l'avenir. Les synergies entre l'opérateur-régisseur public de l'emploi, Actiris, et l'opérateur-régisseur public de formation, Bruxelles Formation, se sont multipliées ces derniers temps dans le respect des métiers de chacun.

Il en va ainsi du Pacte de croissance urbaine durable, qui prévoit le financement, par la Région et sous son contrôle, d'une offre de formation organisée par Bruxelles Formation ; il en va également ainsi de l'alliance emploi-environnement, dans laquelle Bruxelles Formation est chargée de développer, sur la base d'un financement régional de 500.000 €, l'offre de formation en écoconstruction pour les demandeurs d'emploi.

Je citerai encore le Plan langues pour les Bruxellois, pour lequel Actiris et Bruxelles Formation ont signé une convention qui prévoit que l'OIP (Organisme d'intérêt public) régional d'emploi finance annuellement, à hauteur de 500.000 €, l'OIP communautaire de formation pour la mise en œuvre de 700 places de formation supplémentaires en langues à destination des demandeurs d'emploi.

Je citerai enfin le nouveau protocole d'accord relatif aux centres de référence professionnels, qui renforce et précise, lui aussi, les synergies entre les deux OIP dans le pilotage global des missions emploi-formation de ce dispositif.

Citons encore l'accord de coopération entre la Région et la Commission communautaire française relatif aux politiques croisées emploi-formation, qui devrait être prochainement signé et qui formalise, quant à lui, les collaborations et les complémentarités indispensables entre Actiris et Bruxelles Formation.

L'ensemble de ces mécanismes préfigure et anticipe les bonnes pratiques à généraliser dans le binôme emploi-formation au service des demandeurs d'emploi francophones de notre Région. Bruxelles Formation tiendra le rôle de régisseur unique de la formation, et est confirmé en tant que coupole de la formation professionnelle des - au moins - 900.000 francophones de notre Région.

Mme Mouzon m'interrogeait à propos de la Conférence interministérielle social-santé consacrée aux personnes âgées. Celle-ci devrait accoucher de résultats à la fin de 2011. Il a été demandé à l'ensemble des ministres du gouvernement de prendre des engagements concrets, chacun dans ses compétences, pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Le groupe de travail droit au logement s'est réuni et a fixé ses axes de travail. Un prestataire va être désigné dans quelques jours pour l'accompagner dans ses tâches. Les conseils consultatifs vont être invités afin d'entamer les travaux concrètement.

La Conférence interministérielle logement vise, pour sa part, des collaborations avec les Agences immobilières sociales (AIS) afin de pouvoir offrir des logements à prix abordable aux personnes âgées ainsi qu'aux sans-abri.

Le contrat de gestion de Bruxelles Formation sera déposé devant le gouvernement le 27 octobre 2011 et prendra effet au 1er janvier 2012. Ce premier contrat de gestion est prévu pour cinq ans. Son objectif est de promouvoir et de garantir le développement harmonieux de l'organisme public et de la politique de formation professionnelle qu'il est en charge de mettre en œuvre, en s'insérant dans un plan général de formation faisant partie des priorités de ce gouvernement ainsi que du gouvernement régional, tout en respectant son autonomie de gestion.

Outre le développement lié à la gestion propre de Bruxelles Formation, le contrat de gestion 2012-2016 permet notamment de préciser les missions prioritaires à mettre en œuvre dans les cinq ans, de clarifier son rôle de régisseur et d'opérateur de formation professionnelle et de définir les modalités de partenariat avec les autres opérateurs de formation, ainsi qu'avec le service public d'emploi régional et les autres services publics d'emploi et de formation belges et européens.

En ce qui concerne l'accord de coopération entre la Région et la Commission communautaire française relative au financement de l'offre à destination des demandeurs d'emploi bruxellois, le New Deal précise qu'il est nécessaire de renforcer les politiques croisées entre la Région, les Communautés et les Commissions communautaires pour favoriser les synergies nécessaires entre les politiques de l'enseignement, de la formation et de l'emploi, et mieux prendre en compte les besoins spécifiques de Bruxelles. Parmi les cinq principes fondamentaux susceptibles de remédier aux difficultés figure le développement de l'offre de formation.

Un montant de 2.650.000 € a été prévu au budget régional pour le financement de projets visant à développer l'offre de formation professionnelle à destination des demandeurs d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale, dans le cadre des objectifs définis dans le New Deal bruxellois.

Le 23 juin 2011, le gouvernement a approuvé la procédure d'appel à partenariats pluriannuels pour le développement de

l'offre de formation à Bruxelles. Cette nouvelle offre concerne près de 1.200 stagiaires par an, pour un budget régional de 2.130.000 €, dont le caractère récurrent est acquis

Le projet d'accord de coopération entre la Région et la Commission communautaire française relatif au financement du développement de l'offre de formation prévoit la possibilité de transférer annuellement à Bruxelles Formation, en fonction des budgets disponibles, les moyens nécessaires au développement de l'offre de formation professionnelle à destination des demandeurs d'emploi.

Il prévoit également un comité regroupant des représentants des entités concernées pour le suivi du partenariat. Le décret sera proposé à l'assentiment de l'Assemblée avant la fin de cette année.

Concernant le Plan stratégique de formation, il devrait être proposé au gouvernement à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. En voie d'élaboration, ce plan a été nourri en 2011 par l'expertise des acteurs lors d'une journée d'étude consacrée à la place des jeunes dans le dispositif de formation, ainsi que par l'audition, par le Parlement francophone bruxellois, de nombreux représentants issus du champ de la formation, mais aussi du secteur de l'emploi. Son adoption sera postérieure ou concomitante à la mise en place effective du contrat de gestion de Bruxelles Formation.

Plusieurs éléments de ce Plan stratégique ont déjà fait l'objet de développements depuis le début de la législature. Ainsi en va-t-il du Plan langues pour les Bruxellois, du chantier de la formation dans l'alliance emploi-environnement, du Protocole d'accord cadre sur les centres de référence professionnelle, ainsi que des accords de coopération dans le cadre du New Deal et des politiques croisées emploi-formation entre la Commission communautaire française et la Région. Ce Plan stratégique visera l'objectif 2020 et la nécessité de doubler l'offre de formations professionnelles à cet horizon.

Le suivi du Plan stratégique sera réalisé en concertation avec la Région de Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec l'appui, entre autres, de la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement.

La politique du tourisme a également été abordée. Mme Persoons a évoqué sa crainte de la voir perdre son identité francophone par son passage de la Commission communautaire française à la Région. J'espère qu'avec la casquette régionale, nous n'aurons pas de schizophrénie par rapport à cette identité et que nous n'estimerons pas que nous ne sommes plus du tout francophones lorsque nous exercerons cette compétence à la Région. Toutes les réflexions sensées sur la question du tourisme conduisent à une régionalisation de cette compétence. Réduire la politique touristique menée à Bruxelles aux taxis de Mme Grouwels constitue une grave erreur. Au passage, je note que jamais les taxis de Bruxelles n'ont été aussi reconnaissables qu'ils ne le sont maintenant.

Il est parfois trop facile de jeter la pierre à Mme Grouwels !

(Rumeurs sur les bancs du MR)

Il faut aussi oser réagir a posteriori et reconnaître que les taxis sont plus reconnaissables que jamais dans la ville. Vous commettez une erreur en communautarisant tous les débats, M. De Bock !

Par ailleurs, relativement à cet enjeu, réduire notre politique touristique à la question des taxis est choquant. En effet, Bruxelles résiste nettement mieux que les villes du même

calibre. Les chiffres de ces dernières années évoluent en effet favorablement.

En outre, nous parlons de dualisation et de problèmes d'emploi pour les jeunes, mais la politique touristique est créatrice d'emplois pour des Bruxellois. Si nous ne soutenons pas ce secteur, nous commettons une faute fondamentale. Au contraire, nous le soutenons largement.

Les politiques que nous menons depuis quelques années visent à diversifier les types de tourisme: nous ne concentrons pas tous les efforts sur le tourisme de congrès, mais nous convoitons aussi le tourisme de loisir en présentant Bruxelles comme une ville attractive et comme une capitale de 500 millions de citoyens européens. Cette politique porte ses fruits, avec une augmentation de 8% des nuitées à Bruxelles, pour une moyenne mondiale de 3,3%. Ce secteur créateur d'emplois mérite d'être soutenu.

La politique de tourisme de la Commission communautaire française ne se limite donc nullement aux taxis. Mon intervention sur ce sujet n'était qu'une parenthèse.

Par ailleurs, ce secteur se professionnalise à travers VisitBrussels. À l'adresse de Mme Persoons, je signale que VisitBrussels ne prend pas la place de Wallonie Bruxelles Tourisme. Cet organisme a toujours été chargé de la promotion du tourisme à l'étranger et continuera à le faire via un nouveau contrat de gestion avec la Commission communautaire française. VisitBrussels s'occupe par contre de la définition de la politique touristique pour Bruxelles, en concertation avec Wallonie Bruxelles Tourisme. Cela se fait de manière ambitieuse et professionnelle et les résultats sont encourageants.

En ce qui concerne l'enseignement et la capacité d'accueil des écoles, vous avez toutes et tous insisté sur la nécessité d'augmenter le nombre de places dans l'enseignement. J'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, les défis liés à l'explosion démographique doivent mobiliser l'attention de tous les niveaux de pouvoir. De ce point de vue, la Commission communautaire française ne doit évidemment pas être en reste.

Tout d'abord, en tant que pouvoir organisateur bruxellois, ce sont plus de 550 places supplémentaires qui sont déjà disponibles sur le campus du CERIA: 250 dans l'enseignement secondaire, 300 dans le supérieur, qui a également permis la libération de locaux à Ixelles.

Je vous rappelle qu'il y a de cela cinq mois, vous m'interpelliez pour savoir ce qu'il allait advenir des étudiants et où ils allaient se retrouver. Dans le même temps, à Ixelles, on nous annonçait que de nouveaux locaux étaient nécessaires pour faire face au défi démographique et qu'il convenait donc de mettre dehors, plus rapidement que prévu, les étudiants qui se retrouvaient dans ces locaux. Être parvenu, en cinq mois, à créer des locaux, durables pour la plupart, et avoir donc réussi dans des délais impartis extrêmement courts, à reloger dans les meilleures conditions possibles 300 élèves sur le campus du CERIA, ne me semble pas être de la mauvaise gestion ! Parallèlement, je le répète, nous avons également réussi à libérer des places à Ixelles pour rencontrer des besoins.

En tant que ministre-président en charge de l'enseignement, je peux également vous assurer que je compte maintenir les investissements nécessaires pour accroître nos capacités d'accueil. Les budgets de la Commission communautaire française consacrés aux infrastructures témoignent de cette volonté, puisque le budget de 8,4 millions de € inscrit pour l'année 2011, sera quasiment consommé, avec un taux de réalisation de 95%. Lorsqu'on se penche sur les taux de réalisation de ce budget pour les années précédentes (73% en

2006, 53% en 2008, 46% en 2009), on peut prendre conscience des progrès effectués.

Cette utilisation quasiment intégrale des moyens a été rendue possible notamment grâce à la définition d'un plan pluriannuel d'investissement. Concernant les années 2012 et 2013, une priorité sera accordée à l'augmentation des capacités d'accueil de nos instituts d'enseignement spécialisé. À ma connaissance en effet, il existe peu de projets en la matière dans les autres réseaux d'enseignement.

Je peux vous assurer, M. de Patoul, que nous serons attentifs à développer des places dans les types d'enseignements particulièrement exposés. Je vous rejoins sur ce point de votre intervention.

À l'occasion des différentes réunions du gouvernement conjoint où la Commission communautaire française, avec la Région bruxelloise et M. Charles Picqué qui y joue un rôle évidemment important, nous veillons à ce que les points relatifs aux infrastructures et à la pénurie d'enseignants soient systématiquement mis à l'ordre du jour. Des budgets importants, qui permettront la création de 5.500 places supplémentaires, ont été d'ores et déjà débloqués par la Fédération Wallonie-Bruxelles et des contacts sont en cours dans le cadre de la solidarité intrafrancophones afin de permettre, je l'espère, de nouveaux investissements. À cet égard, Madame Mouzon, la SPABS pourrait effectivement jouer un rôle. C'est l'une des pistes que nous soutenons.

Concernant l'inclusion dans l'enseignement évoquée par M. Serge de Patoul, j'accorde effectivement à l'institut Francine Robaye, qui forme des rééducateurs en dyslexie-dysorthographe-dyscalculie, une attention aussi importante qu'à nos autres instituts d'enseignement. La meilleure preuve en est que nous continuons à organiser cette formation malgré sa non-reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, nous octroyons un complément de traitement aux personnes qui l'ont suivie et qui enseignent dans l'enseignement spécialisé organisé par la Commission communautaire française.

Pour encourager les enseignants à suivre cette formation et à participer au dispositif d'inclusion dans l'enseignement que vous évoquiez, nous les avertissons, ainsi que les différentes écoles formant au métier d'instituteur, de l'existence de cette formation. Nous prévoyons de poursuivre et d'amplifier cette information par le biais des différents canaux d'information spécialisés dans l'enseignement.

En ce qui concerne la reconnaissance de cette formation par la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle est actuellement étudiée par mon cabinet, l'institut Francine Robaye et l'administration. Cette reconnaissance devra être observée à la lueur de plusieurs éléments. Il paraît cependant essentiel de garder les spécificités qui font que cette formation est unique en son genre sur le territoire bruxellois.

Quant au chapitre portant sur la cohésion sociale, personne ne nie l'importance du financement destiné aux actions développées dans ce domaine. Cependant, Madame Schepmans, votre suggestion de transférer les moyens destinés au volet social des contrats de quartier vers la cohésion sociale me semble être une fausse bonne idée. En effet, l'on ne peut renforcer par une politique essentielle en déstabilisant un autre dispositif dont l'importance ne peut, elle non plus, être liée en Région bruxelloise.

En ce qui concerne votre remarque relative au projet pilote de bureau d'accueil, la mise en œuvre d'un parcours d'accueil des primo-arrivants doit se faire après un examen objectif des points forts et des difficultés rencontrées par les acteurs de terrain. Les objectifs de ce projet pilote et les enseignements tirés de ces expériences seront confrontés à des informations

pertinentes recueillies auprès, notamment, du dispositif néerlandophone.

Enfin, concernant le "welcome pack" auquel vous avez fait allusion, je puis vous confirmer qu'il est en cours de réalisation. Cet ensemble de documents sera utilisé dans le futur dispositif d'accueil des primo-arrivants. Ce "welcome pack" fera l'objet d'une distribution dans le cadre des modules dits de "citoyenneté" développés dans le parcours d'accueil.

Toujours en matière de cohésion sociale, le Parlement sera amené à examiner un projet de décret qui formalisera les éléments contenus dans l'accord cadre conclu entre les trois gouvernements francophones. La poursuite du financement du bureau d'accueil se fera dans le cadre du dispositif décentralisé et doit être dissocié des discussions relatives au FIPI. En 2011, il existait une opportunité exceptionnelle de financer ce type d'expérience grâce au FIPI et à ses réserves. Vous aviez souligné la diversité des statuts des acteurs de la cohésion sociale. Un nombre important de ceux-ci ne sont pas liés par un contrat d'emploi: telle est l'une des caractéristiques de ce secteur à laquelle ce dernier est particulièrement attaché.

L'amélioration de la situation du personnel salarié passe par la reconduction des mécanismes ayant été mis en place pour appliquer les accords du non-marchand de 2000 spécifiques au secteur de la cohésion sociale. Ce sera bien le cas en 2012.

Concernant les maisons de repos, j'indiquerai à Mme Schepmans que la programmation du nombre de lits fait l'objet d'un moratoire à la suite d'un protocole conclu entre le pouvoir fédéral et les Communautés et les Régions. Pour la Commission communautaire française, le moratoire était de 5.353 lits. Dans le cadre de l'avenant 6 au protocole 3, nous avons reçu 22 lits en sus, que nous consacrerons à du court séjour. Actuellement, nous disposons de 3.815 lits agréés et avons octroyé plus de 1.500 places supplémentaires en accord de principe. Sur ces 1.500 places, nous estimons que le tiers devrait pouvoir ouvrir d'ici la fin de 2012.

J'attire votre attention sur le fait que le nombre de 500 lits est une estimation raisonnable, vu le nombre de projets dont les travaux sont en cours. Pour information, la part de la Commission communautaire française représente environ le tiers des lits disponibles sur Bruxelles, les autres étant principalement du ressort de la Commission communautaire commune. Quelques maisons de repos dépendent également de la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Il est trop tôt pour vous répondre concrètement à propos des conséquences des transferts décidés. Nous resterons attentifs au maintien d'un niveau de financement pour les secteurs transférés.

Madame Mouzon, en ce qui concerne les éclaircissements sur la fermeture de maisons de repos, dans le cadre de la fin des mesures transitoires, quatre maisons de repos ont fait l'objet d'un premier arrêté de refus d'agrément. Ces maisons ont introduit un recours et deux d'entre elles ne seront finalement pas fermées, les travaux nécessaires à la sécurité ayant été réalisés ou étant en cours. Il s'agit de projets à Bruxelles-Ville et à Etterbeek: Iris et Lothaire. Deux maisons se sont vu confirmer leur refus d'agrément; elles se situent à Watermael-Boitsfort et à Forest et présentent respectivement une capacité de 31 et de 19 lits. Leur fermeture non urgente est en cours. L'inspection suit la situation de près. Nous collaborons également avec le CPAS et Infor-Homes pour veiller à un transfert des résidents dans les meilleures conditions.

Mme Schepmans, le coût de l'aide à domicile est inférieur à celui de l'hébergement tant que le besoin d'aide n'est pas trop important. Il devient supérieur si le coût de l'aide et des soins à domicile dépasse le coût d'hébergement. Pour information, le

coût d'hébergement pour l'INAMI en MRS est d'environ 70 € par jour et une heure d'aide coûte entre 25 et 30 €.

Nous avons entamé une réflexion sur le maintien de l'aide à domicile, notamment au sein de la CIM du social et de la santé bruxelloise. Notre priorité est de diversifier l'offre d'hébergement et de services pour les personnes âgées. Nous venons de recevoir notre première demande d'agrément de maison communautaire: la maison Abbeyfield.

En collaboration avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Commission communautaire française, la Commission Communautaire Commune octroiera le mois prochain le marché relatif aux besoins des personnes âgées à Bruxelles. Le résultat de cette étude devrait nous aider à orienter les priorités à long terme en matière de politique à l'égard des personnes âgées. Une augmentation de l'offre d'hébergement et de l'offre d'aide et de soins à domicile est déjà prévisible.

Dans le secteur de la santé, Mme Mouzon a fait référence au manque de médecins en santé mentale. Un groupe de travail a été mis en place au sein de la section ambulatoire du Conseil consultatif. Il est composé des quatre secteurs concernés: la santé mentale, les maisons médicales, le service actif en matière de toxicomanie et les centres de planning familial. Il travaille sur l'ensemble de la problématique et tirera des conclusions qui nécessiteront tant une modification de notre législation qu'une interpellation de nos collègues à d'autres niveaux de pouvoir.

Vous avez cité la formation de médecins, à juste titre. Nous ne doutons pas que vous soutiendrez l'interpellation de M. Marcourt à ce sujet. Par ailleurs, cette question a été abordée par le groupe de travail Santé mentale, de manière identique, par les trois Régions. Il apparaît que les psychiatres sont payés trois fois mieux lorsqu'ils travaillent en hôpital que lorsqu'ils sont actifs dans des services de santé mentale.

Cette surenchère est évidemment inadmissible et la ministre fédérale de la santé doit comprendre que nos services sont des outils pour diminuer le coût des soins de santé, en évitant par exemple des hospitalisations. À ce titre, ils doivent continuer à fonctionner et à pouvoir financer des médecins.

La méthodologie du Plan bruxellois de réduction des risques en matière de toxicomanie est en cours d'élaboration. Les experts mis autour de la table sont la Fédération bruxelloise des institutions pour toxicomanes (Fédito), Eurotox et Modus Vivendi. La réduction des risques en matière de toxicomanie concerne des secteurs financés par d'autres pouvoirs que la Commission communautaire française. Je pense notamment aux communes, à la Région dans le cadre des contrats de prévention et à la Commission communautaire commune dans le cadre de la politique d'aide aux sans-abri. Si la déclaration de la Commission communautaire française fait état de ce plan, il y a évidemment lieu d'y réfléchir de manière concertée avec nos collègues en charge de ces matières.

À propos de la généralisation du dispositif EVRAS (Education à la vie relationnelle affective et sexuelle), nous nous félicitons de la circulaire portée par les cinq ministres francophones compétents en la matière: Mme Laanan, M. Kir, Mme Simonet, Mme Tillieux et Mme Huytebroeck. Il sera présenté au prochain gouvernement conjoint du 10 novembre.

Il ne s'agit pas seulement d'installer un panneau d'information sur les murs des écoles. Vous présentez cela à juste titre comme un retour en arrière. L'objectif est la collaboration des centres PMS, des centres PSE (Promotion de la santé à l'école), des centres de planning familial et des acteurs du monde scolaire pour construire ensemble un projet EVRAS intégré, qui assure sa pertinence et sa pérennité. Il s'agit d'inciter les directeurs d'école à inscrire dans leur projet

d'établissement un plan EVRAS qui tienne compte de la spécificité du public dans toutes ses dimensions.

Cet enjeu est aussi lié à la question du genre. Pour que leur champ de compétences puisse se marier et renforcer l'offre en matière d'EVRAS, il est primordial de faire se rencontrer et collaborer tous ces acteurs autour d'un projet commun.

Enfin, les centres de planning familial de la Commission communautaire française sont présents aussi bien en tant qu'acteurs techniques et professionnels qu'en tant que centres pour enfants placés par le juge, mais aussi au Petit Château. Il faut renforcer leur action, sans oublier qu'ils ne sont pas les seuls à travailler sur cette problématique.

Pour conclure sur l'accessibilité des personnes handicapées aux centres de planning familial, si des problèmes liés aux bâtiments subsistent sans doute à divers endroits, l'ensemble des centres de planning familial sont habilités à traiter des questions de sexualité et de handicap. Cette réflexion importante est menée au sein de ce secteur.

Des animations EVRAS sont dispensées dans des écoles spécialisées et un pôle de ressources existe au sein de la Fédération laïque des centres de planning familial. En 2012, deux brochures sortiront à destination plus particulière des personnes handicapées.

Concernant la modernisation de l'administration, M. Cerexhe me communique que les éléments constitutifs du Plan de modernisation sont élaborés, à savoir le plan de recrutement, les réformes des structures, l'enjeu des mandats et l'augmentation des moyens pour les politiques de formation et d'informatique. Les socles sont nécessaires pour finaliser le Plan global de modernisation. Ce plan est élaboré partie par partie et il reste à organiser la coordination. Ce sera l'ultime étape.

L'arrêt concernant les 5% de personnes handicapées dans la fonction publique est prêt et sera présenté au gouvernement.

Le cadastre de l'offre sportive est déjà entamé par l'opérateur, Peps-sports, désigné par le gouvernement régional. Le comité de pilotage s'est déjà réuni une première fois. Ce cadastre ne se limite pas aux clubs de sport francophones, mais porte sur l'ensemble de l'offre sportive à Bruxelles. Il s'agit d'un cadastre qualitatif et quantitatif en Région de Bruxelles-Capitale. L'objectif est d'obtenir une vue globale de tous les clubs de sport et de toutes les infrastructures sportives, qu'elles soient communales, communautaires, régionales ou privées. Ce cadastre constituera un outil de gestion pour les politiques et une source d'informations pour les Bruxellois. Les données collectées seront publiées sur internet.

Pour ce qui est de l'accessibilité des infrastructures sportives, toutes celles qui sont communales et subventionnées par la Région doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite, faute de quoi la subvention ne sera pas accordée.

En matière de culture, l'ensemble du secteur bruxellois sera-t-il pris en compte pour l'élaboration du Plan culturel pour Bruxelles ? Cela a été confirmé dans la déclaration de politique générale. Ce plan a le mérite d'exister. Le gouvernement estime en outre que la défense d'un tel projet relève de l'intérêt collectif et est par conséquent de la responsabilité des pouvoirs publics. Le gouvernement veillera donc à cet égard à défendre non pas un simple plan artistique, mais un véritable Plan culturel pour Bruxelles, en y intégrant les besoins de l'ensemble de la population bruxelloise.

Le Plan culturel a pour but de promouvoir le rayonnement de la culture bruxelloise, d'une grande richesse et à portée souvent internationale. Il aura également pour ambition fondamentale de rendre effective la mise en œuvre des droits

culturels, qui implique que chaque individu puisse, dans la pratique et pas simplement en théorie, accéder à l'ensemble de l'offre culturelle disponible sur le territoire de la Région bruxelloise. Il aura également à cœur de promouvoir la participation citoyenne et l'élaboration des politiques culturelles.

La question de l'accessibilité de tous au sport a aussi été soulevée, de même que les valeurs de respect et de fair-play, qui ne sont pas si naturelles que cela et qui doivent être véhiculées dans le sport.

M. Riguelle m'interroge sur le financement de Télé Bruxelles. Effectivement, un point a été ajouté au transfert des compétences, relatif aux compétences biculturelles. Il permettra de corriger l'inégalité de traitement dont pâtit Télé Bruxelles parce qu'elle opère sur un territoire bilingue. Cette situation sera corrigée dans le cadre de la réforme institutionnelle.

Monsieur Riguelle, les associations agréées ont accès à l'assurance volontariat au même titre que les autres associations. Les associations actuellement agréées ou subsidiées, dans chaque secteur de la Commission communautaire française, peuvent bénéficier de cette assurance, pour autant qu'elles respectent les conditions fixées par la Loterie nationale, qui sont coulées dans une convention avec l'Association des provinces wallonnes.

L'objectif d'une telle assurance est de favoriser le volontariat dans les associations de plus petite taille, qui n'étaient pas assurées par manque de moyens ou par méconnaissance. Elle s'inscrit donc la lignée de la loi fédérale de 2005 sur le volontariat.

Si une association déjà soutenue par la Commission communautaire française n'entre pas dans les conditions de l'assurance volontariat gratuite - soit au maximum 50% de son budget général financé par la Commission communautaire française, 200 journées de volontariat par an et son siège situé en Région bruxelloise - ou choisit de ne pas y souscrire, elle continuera à pouvoir rentrer auprès des services du Collège, comme pièces justificatives éligibles, les preuves de paiement de ses assurances, y compris celles qui couvrent les activités de volontariat. C'est un autre moyen de rencontrer le même objectif. De cette manière, toutes les associations, agréées ou non, bénéficient d'une assurance volontariat gratuite.

Le processus visant à la mise en place de la charte associative est piloté par mon collègue le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Rudy Demotte. Celui-ci a été chargé par le gouvernement intrafrancophone, les Régions et les Communautés de présenter lors de la prochaine séance, qui se tiendra dans quelques semaines, un accord de coopération en première lecture. Nous veillerons à ce que ce projet reprenne intégralement le contenu de la charte.

Dans les semaines qui viennent, nous rentrerons plus encore dans le vif de ces propositions, puisque nous aurons l'occasion de vérifier leur concrétisation en matière budgétaire. C'est toujours le plus important ! Cette rentrée devait marquer ce virage qu'est la correction partielle du financement structurel de notre institution. Mais, par ailleurs, il est tout aussi évident que compte tenu des besoins de nos citoyens, il est essentiel de maintenir une rigueur de gestion et une capacité à établir un ordre de priorités dans nos choix afin d'éviter le saupoudrage et les ouvertures de vannes qui nous conduiraient à nouveau, dans les années qui viennent, à des situations budgétaires difficiles.

Je vous donne donc rendez-vous dans un mois pour les discussions budgétaires.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Après avoir écouté les interventions de ce matin, j'ai l'impression que beaucoup de questions étaient posées au gouvernement, formulées par l'opposition, bien sûr, mais également par la majorité et, plus particulièrement, par sa principale composante. J'ai eu le sentiment d'entendre se succéder à la tribune plusieurs partis d'opposition.

Cela dit, je reconnais bien volontiers, Monsieur le Ministre-Président, que vous tentez toujours de donner des réponses aussi exhaustives que possible aux divers interpellateurs, et je vous en remercie.

Je reste néanmoins sur ma faim en ce qui concerne les questions financières et budgétaires. À cet égard, vos réponses sont restées très incomplètes. Lorsque l'on a parlé de ce dont pourrait bénéficier la Commission communautaire française, via la Communauté française, vous êtes resté très évasif en disant : "Nous sommes en train d'en discuter." Je voudrais vous rappeler que le budget doit être déposé et discuté dans un mois.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Ne vous inquiétez pas, il sera déposé dans les temps.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je souhaite évidemment qu'il soit prêt pour la discussion, mais j'ai quelques craintes à cet égard. En tout cas, nous serons attentifs à ce que la Commission communautaire française puisse bénéficier de l'intégralité de son dû pour mener à bien ses politiques.

Nous avons également évoqué le décloisonnement. Le Mouvement réformateur tient beaucoup à décloisonner les institutions pour permettre la mise en œuvre des politiques. Des décloisonnements sont certes prévus, mais, par exemple, rien n'est envisagé pour améliorer les finances de notre institution. Certains de mes collègues ont évoqué ce matin Walcomfin à ce sujet.

Quant à la solidarité avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, on a le sentiment qu'elle n'est toujours pas définie, qu'elle reste dans les limbes, et que l'on se contente d'approximations.

Nous n'avons pas non plus reçu de réponse à notre question sur l'affectation de la manne fédérale prévue dès 2012. On en connaît le montant - huit millions d'€ - mais qu'en sera-t-il pratiquement ? Seront-ils perçus à l'ajustement ? Quelles sont les compétences qui en bénéficieront prioritairement ? Ici encore, on a l'impression que le gouvernement est incapable d'anticiper et se réfugie dans l'attentisme.

Vos réponses évoquent aussi de nombreuses études, évaluations ou plans. Un jour, Monsieur le Ministre-Président, le gouvernement devra finir par en réaliser une synthèse. Je reprendrai l'exemple de la cohésion sociale, qui me tient à cœur. Le BON (Brussels Onthaal), a bien travaillé en Région bruxelloise. Alors, ne perdons pas de temps à lancer des projets pilotes, allons de l'avant et inspirons-nous de ce qui a été réalisé et de ce qui est d'ailleurs soutenu par les associations.

J'ai aussi évoqué le décloisonnement en songeant au volet social des contrats de quartier. Ces contrats sont essentiels pour la revitalisation de certaines communes mais le volet social se concentre sur des activités occupationnelles et je préférerais, quant à moi, que l'accent soit mis sur l'apprentissage du français, l'accompagnement formatif ou les bilans de qualification professionnelle. Dégageons des moyens budgétaires à cet effet plutôt que pour organiser, dans le volet social, des parcours ludiques, de la psychomotricité ou des

danses thérapeutiques. Ce sont là des projets certes très intéressants, mais je considère qu'ils ne sont pas essentiels si on les compare aux parcours d'intégration.

Idem pour le Plan stratégique de la formation. Dans ce domaine aussi, vous nous avez encore présenté dans votre réponse des plans et des journées d'étude. Nous considérons que ceux-ci ne sont certainement pas le moteur de l'espace francophone !

Là encore, votre réponse nous a présenté des plans et des journées d'étude.

Dans ce domaine aussi, vous nous avez encore présenté dans votre réponse des plans et des journées d'étude. Nous considérons que ceux-ci ne sont certainement pas le moteur de l'espace francophone !

Enfin, je sais que vous n'appréciez pas que le groupe MR affirme que les dossiers étaient enfin ouverts, mais vous avez dit vous-même dans votre déclaration de ce matin que les gros dossiers commençaient, à mi-législature, à prendre forme sur la table du gouvernement. Voilà une réponse pour le moins interpellante, que je trouve tout à fait insuffisante de votre part. Nous en sommes donc encore au stade embryonnaire et attendons la concrétisation de tout cela avec impatience.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS)- Je ne tiens pas à rajouter du bruit au bruit !

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo)- Je voudrais rappeler encore une fois que la Commission communautaire française n'est jamais qu'une institution, un petit acteur jouant sur une scène de théâtre beaucoup plus importante. Si l'on compare le budget de la Commission communautaire française à celui de l'État fédéral, on se situe à la grosse louche dans un rapport de 1 sur 200.

Par ailleurs, la Commission communautaire française est tributaire des décisions qui se prennent au niveau fédéral. Il est vrai que ce que l'on entend à l'heure actuelle, à ce niveau fédéral, relève d'une droitisation des politiques, que l'on pense aux choix fiscaux, aux personnes désignées comme responsables de la crise, à savoir les chômeurs, à une politique d'immigration quelque peu défailante...

Tous ces éléments ne feront jamais qu'augmenter la fracture sociale, la détresse des gens et les besoins, entraînant par là même une diminution de nos marges de manœuvre. Je voudrais donc que tous les partis présents dans cet hémicycle et autour de la table gouvernementale au niveau fédéral, fassent preuve de cohérence entre ce qui se dit d'un côté et ce qui se décide de l'autre.

Ensuite, vous savez que nous avons rencontré le GAMP (Groupe d'action qui dénonce le manque de place pour les personnes handicapées). Là aussi, j'ai vu autour de la table des parlementaires issus de tous bords et convaincus des besoins en places supplémentaires. Cela reste véritablement l'une de nos priorités, mais il est vrai que tout cela a un coût en termes de briques, de personnel... Par conséquent, je pense qu'il faut éviter les réactions du type "il n'y a qu'à faire ceci ou cela". Encore une fois, il convient que les partis, dans une démarche cohérente, ne fassent pas retomber tout le poids financier de ces mesures au niveau de la Commission communautaire française.

Il faut également plus de cohérence. Au niveau fédéral, on paie des séjours de revalidation pour des personnes handicapées, qui peuvent s'éterniser au prix de dépenses excessives. À un coût prohibitif donc, alors que cet argent peut être utilisé pour la création de nombreuses places d'accueil dans un rapport infiniment plus important. Même si l'on tend vers une régionalisation de cette compétence des conventions de revalidation, je pense qu'il y a moyen, en attendant, d'améliorer le dialogue avec le niveau fédéral afin que cet argent, qui est donné maintenant pour les revalidations, soit mieux utilisé.

Enfin, je voudrais réitérer mon offre de services pour que les parlementaires alimentent la réflexion sur la façon dont on pourra affecter au mieux les nouveaux budgets, en espérant qu'avec l'aide de mes collègues, nous pourrions dépasser tous les clivages politiques et saisir cette occasion pour réfléchir à une meilleure affectation possible des nouvelles mannes financières. Nous savons malgré tout que nous n'avancions pas seuls et qu'il existe des partenaires sociaux et des partenaires de terrain dont il faut tenir compte.

Une étude va également sortir prochainement sur l'offre et sur les besoins. Il s'agit d'un moment important qu'il convient de ne pas gaspiller, d'autant que l'on sait que le terreau associatif bruxellois s'est construit non pas à partir d'une réflexion structurée, mais de façon désordonnée, en fonction de l'apparition des différents besoins. En définitive, avec l'aide de ce refinancement et de cette étude, peut-être y a-t-il moyen d'améliorer encore les choses.

Enfin, comme vous le dites, l'épreuve vérité sera l'un de nos prochains rendez-vous avec les travaux budgétaires.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Serge de Patoul.

M. Serge de Patoul (FDF)- Monsieur le Ministre-Président, vos réponses présentent parfois un caractère inquiétant. Je songe notamment au doute que vous semez sur les 12,5 millions d'€ et le million d'€ pour le non-marchand en provenance de la Communauté française. Nous pensions qu'ils étaient acquis, mais aujourd'hui, nous constatons que ce n'est pas le cas. Nous poursuivrons cette discussion lors du débat budgétaire.

Cela dit, j'ai entendu Mme Braeckman. Selon nous, en cas de marge budgétaire, il faudra se montrer particulièrement attentif vis-à-vis de la personne handicapée, que ce soit dans le processus d'inclusion ou dans le processus de logement, où peut exister le décroisement que vous évoquiez avec la politique de logement régionale. L'urgence exige d'agir.

En matière de formation professionnelle, la situation se complique. Si le vocabulaire des déclarations gouvernementales actuelles reprend les termes de plan, étude, recherche d'action ou projet, celui de pont apparaîtra dans les années à venir ; il s'agira en effet de faire des ponts tout azimut. Des ingénieurs institutionnels seront bientôt indispensables pour nous y retrouver et peut-être serons-nous formés à la compréhension de la formation professionnelle dans notre Région !

Nous sommes inquiets de cette complexification, d'autant plus que nous disposons d'outils qui fonctionnent: ils devraient assumer ces fonctions liées à la formation professionnelle.

Vous parlez de décroisement. Le terme est joli et nous partageons votre optique. Néanmoins, pour en revenir à Walcomfin, vous nous dites qu'une comptabilité commune n'est pas indispensable. Vous vous trompez: sans elle, vous créez le cloisonnement. J'espère que Mme Mouzon nous soutiendra pour décider de cette comptabilité commune. C'est essentiel pour favoriser les échanges et parvenir au décroisement.

Enfin, pour corriger le propos qui dénaturait notre intervention concernant le tourisme, unir nos forces pour la promotion du tourisme est une évidence. Le tourisme crée aussi l'image d'une Région. Notre inquiétude réside dans le fait que la majorité francophone présente ici, sans broncher et sans remords, même s'il y avait lieu de donner une visibilité claire aux taxis, préfère les couleurs de la Région voisine à celles de la Région de l'Europe.

Quand vous parlez de promouvoir Bruxelles comme capitale de l'Europe, je suis d'accord avec vous. Alors, il eût été plus intelligent de choisir les couleurs de l'Europe, identiques à celles de notre Région, plutôt que la couleur d'une autre Région qui, de surcroît, présente à l'étranger des cartes sur lesquelles elle annexe notre Région bruxelloise. Le ministre-président a d'ailleurs réagi plusieurs fois à ce sujet.

(Applaudissements sur les bancs du FDF)

(Rumeurs)

C'est une faute. Je m'inquiète, mais j'espère qu'une prise de conscience s'opérera à l'avenir. Les mandataires FDF seront vigilants sur ce point.

(Applaudissements sur les bancs du FDF)

(Rumeurs)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- La réponse du ministre-président concernant l'assurance me réjouit.

Il est clair que le budget sera le lieu de rencontre de la volonté politique et des besoins du terrain. Effectivement, il n'est plus temps aux études, mais aux réalisations concrètes. Le cdH attend un plan pluriannuel ainsi que, dès le budget 2012, une réserve d'argent pour entamer et soutenir les projets d'hébergement pour les personnes handicapées. C'est le seul geste que nous devons faire pour être encore crédibles.

Mme la Présidente.- La discussion sur la déclaration de politique générale est close. Je remercie les collègues qui étaient présents lors de cette séance qui n'a pas manqué de sel et qui a été bouleversée par le sit-in du GAMP.

VOTES RÉSERVÉS

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Vote nominatif

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement du Parlement francophone bruxellois - doc. 46 (2010-2011) n°1.

– Il est procédé au vote.

67 membres ont pris part au vote

67 membres ont voté oui.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Caroline Désir, Bea Diallo, Françoise Dupuis, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Alain Hutchinson, Jamal Ikazban, Catherine Moureaux, Anne-Sylvie Mouzon, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Olivia P'tito, Freddy Thielemans, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Aziz Albishari, Dominique Braeckman, Jean-Claude Defossé, Anne Dirix, Anne Herscovici, Zakia Khattabi, Vincent Lurquin, Alain Maron, Jacques Morel, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Yaron Pesztat, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Vincent Vanhalewyn, Françoise Bertieaux, Olivier de Clippele, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Willem Draps, Anne-Charlotte d'Ursel, Marion Lemesre, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Danielle Caron, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Céline Fremault, Bertin Mampaka Mankamba, Pierre Migisha, Mahinur Ozdemir, Joël Riguelle, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Béatrice Fraiteur, Didier Gosuin, Gisèle Mandaila, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de modification du Règlement est adopté à l'unanimité.

Elle sera notifiée aux membres du Parlement et du gouvernement.

CLÔTURE

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La séance plénière est levée à 16h21.

Prochaine séance, sur convocation.

Membres du Parlement présents à la séance:

MM. Albishari, Azzouzi, Mmes Bertieaux, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Chahid, Colson, Daïf, De Bock, de Clippele, Defossé, Mme de Groote, M. de Patoul, Mme Désir, MM. Destexhe, De Wolf, Diallo, Mme Dirix, MM. Doyen, Draps, du Bus de Warnaffe, Mmes Dupuis, d'Ursel, MM. El Khannouss, El Ktibi, Mme El Yousfi, M. Fassi-Fihri, Mmes Fraiteur, Fremault, M. Gosuin, Mme Herscovici, MM. Hutchinson, Ikazban, Mmes Khattabi, Lemesre, MM. Lurquin, Mampaka Mankamba, Mme Mandaila, MM. Maron, Migisha, Mme Molenberg, MM. Morel, Mouhssin, Mmes Moureaux, Mouzon, Nagy, M. Ouriaghli, Mme Ozdemir, M. Ozkara, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Pinxteren, Pivin, Mme P'tito, M. Riguelle, Mmes Rousseaux, Schepmans, Sidibé, Teitelbaum, MM. Thielemans, Tomas, Mme Trachte, MM. Van Goidsenhoven, Vanhalewyn, Vervoort.

Membres du gouvernement présents à la séance:

MM. Christos Doukeridis, Benoît Cereche, Emir Kir.

**LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS
ET DU COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

**Commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales
et des Compétences résiduelles**

Présidente: à désigner

Vice-présidents: à désigner

Membres effectifs:

PS:
Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Eric Tomas, M. Rudi Vervoort

Ecolo:
M. Aziz Albishari, Mme Anne Herscovici, M. Vincent Lurquin

MR:
M. Philippe Pivin, Mme Françoise Schepmans

cdH:
Mme Julie de Groote, M. Joël Riguelle

FDF:
M. Michel Colson, M. Serge de Patoul

Membres suppléants:

PS:
M. Philippe Close, M. Alain Hutchinson, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Olivia P'tito

Ecolo:
Mme Dominique Braeckman, M. Jacques Morel, Mme Barbara Trachte, M. Vincent Vanhalewyn

MR:
M. Olivier de Clippele, M. Willem Draps, Mme Viviane Teitelbaum

cdH:
M. Ahmed El Khannouss, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Bertin Mampaka Mankamba

FDF:
M. Emmanuel De Bock, M. Didier Gosuin, Mme Caroline Persoons

**Commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport
et du Transport scolaire**

Président: à désigner

Vice-présidents: à désigner

Membres effectifs:

PS:
M. Mohamed Daïf, Mme Caroline Désir, M. Ahmed El Ktibi

Ecolo:
M. Vincent Lurquin, M. Ahmed Mouhssin, M. Arnaud Pinxteren

MR:
Mme Jacqueline Rousseaux, Mme Viviane Teitelbaum

cdH:
M. Hamza Fassi-Fihri, M. Bertin Mampaka Mankamba

FDF:
Mme Cécile Jodogne, Mme Isabelle Molenberg

Membres suppléants:

PS:
M. Mohamed Azzouzi, M. Jamal Ikazban, Mme Olivia P'tito, M. Eric Tomas

Ecolo:
M. Jean-Claude Defossé, Mme Céline Delforge, M. Alain Maron, M. Vincent Vanhalewyn

MR:
M. Vincent De Wolf, Mme Marion Lemesre, Mme Françoise Schepmans

cdH:
Mme Danielle Caron, M. Ahmed El Khannouss, M. Pierre Migisha

FDF:
Mme Béatrice Fraiteur, M. Didier Gosuin, Mme Fatoumata Sidibé

Commission des Affaires sociales

Présidente: à désigner

Vice-présidents: à désigner

Membres effectifs:

PS:
Mme Michèle Carthé, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban

Ecolo:
Mme Dominique Braeckman, M. Vincent Lurquin, M. Alain Maron

MR:
Mme Marion Lemesre, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

cdH:
M. Pierre Migisha, Mme Mahinur Ozdemir

FDF:
Mme Gisèle Mandaila, Mme Fatoumata Sidibé

Membres suppléants:

PS:
M. Mohammadi Chahid, M. Ahmed El Ktibi, M. Alain Hutchinson, Mme Anne-Sylvie Mouzon

Ecolo:
M. Aziz Albishari, Mme Anne Herscovici, Mme Zakia Khattabi, M. Jacques Morel

MR:
Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Philippe Pivin, Mme Jacqueline Rousseaux

cdH:
M. Hervé Doyen, M. Ahmed El Khannouss, M. Joël Riguelle

FDF:
Mme Cécile Jodogne, Mme Isabelle Molenberg, Mme Caroline Persoons

Commission de la Santé

Président: à désigner

Vice-présidents: à désigner

Membres effectifs:

PS:
M. Bea Diallo, Mme Olivia P'tito, Mme Catherine Moureaux

Ecolo:
Mme Dominique Braeckman, Mme Anne Herscovici, M. Jacques Morel

MR:
M. Jacques Brotchi, Mme Jacqueline Rousseaux

cdH:
M. André du Bus de Warnaffe, M. Pierre Migisha

FDF:
Mme Béatrice Fraiteur, Mme Martine Payfa

Membres suppléants:

PS:
Mme Sfia Bouarfa, Mme Caroline Désir, M. Jamal Ikazban, M. Mohamed Ouriaghli

Ecolo:
Mme Céline Delforge, Mme Zakia Khattabi, M. Vincent Lurquin, M. Vincent Vanhalewyn

MR:
Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Willem Draps, M. Philippe Pivin

cdH:
Mme Danielle Caron, Mme Julie de Groote, M. Joël Riguelle

FDF:
M. Emmanuel De Bock, Mme Gisèle Mandaila, Mme Isabelle Molenberg

Commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement

Président: à désigner

Membres :

PS:
M. Alain Hutchinson, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Eric Tomas

Ecolo:
M. Aziz Albishari, Mme Anne Herscovici

MR:
M. Olivier de Clippele, Mme Françoise Schepmans

cdH:
M. Joël Riguelle

FDF:
Mme Caroline Persoons

Commission de Coopération avec d'autres parlements

La commission de Coopération avec d'autres parlements est composée des membres du Bureau élargi.

Présidente: Mme Julie de Groote

Vice-présidentes: Mme Nadia El Yousfi, Mme Dominique Braeckman, Mme Marion Lemesre

Membres:

PS:
Mme Nadia El Yousfi, Mme Anne-Sylvie Mouzon, Mme Olivia P'tito

Ecolo:
Mme Dominique Braeckman, Mme Anne Herscovici

MR:
Mme Marion Lemesre, Mme Françoise Schepmans

cdH:
Mme Julie de Groote, M. Joël Riguelle

FDF:
M. Michel Colson, M. Serge de Patoul

Commission spéciale du Règlement

La commission spéciale du Règlement est composée des membres du Bureau élargi.

Présidente: Mme Julie de Groote

Vice-présidentes: Mme Nadia El Yousfi, Mme Dominique Braeckman, Mme Marion Lemesre

Membres:

PS:
Mme Nadia El Yousfi, Mme Anne-Sylvie Mouzon, Mme Olivia P'tito

Ecolo:
Mme Dominique Braeckman, Mme Anne Herscovici

MR:
Mme Marion Lemesre, Mme Françoise Schepmans

cdH:
Mme Julie de Groote, M. Joël Riguelle

FDF:
M. Michel Colson, M. Serge de Patoul

Commission de Contrôle

La commission de Contrôle est composée des membres du Bureau élargi.

Présidente: Mme Julie de Groote

Vice-présidentes: Mme Nadia El Yousfi, Mme Dominique Braeckman, Mme Marion Lemesre

C.R. N° 31 (2011-2012)

Membres:

PS:
Mme Nadia El Yousfi, Mme Anne-Sylvie Mouzon, Mme Olivia P'tito

Ecolo:
Mme Dominique Braeckman, Mme Anne Herscovici

MR:
Mme Marion Lemesre, Mme Françoise Schepmans

cdH:
Mme Julie de Groote, M. Joël Riguelle

FDF:
M. Michel Colson, M. Serge de Patoul

**Comité d'avis pour l'Egalité des chances
entre les hommes et les femmes**

Présidente: à désigner

Vice-président : à désigner

Secrétaire: à désigner

Membres :

PS:
Mme Sfia Bouarfa, M. Ahmed El Ktibi, Mme Catherine Moureaux

Ecolo:
Mme Dominique Braeckman, M. Ahmed Mouhssin

MR:
Mme Anne Charlotte d'Ursel, Mme Viviane Teitelbaum

cdH:
Mme Céline Fremault

FDF:
Mme Gisèle Mandaila

ANNEXE 2

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

2011/386 – modifiant le budget initial pour l'année 2011 du SGS "Service des bâtiments de la Commission communautaire française" par transfert de crédits entre articles budgétaires

2011/437 – modifiant le budget pour 2011 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 1 de la division 26

2011/524 – modifiant le budget initial 2011 du SGS "Service bruxellois francophone des personnes handicapées" par transfert de crédits entre articles budgétaires

2011/654 – arrêté de transfert de crédits entre allocations de base du programme 1 de la division 22

2011/707 – modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2011 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 24

2011/710 – modifiant le budget décretaal pour l'année 2011 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 1 de la division 26

2011/726 – modifiant le budget pour l'année 2011 par transfert de crédits entre allocations de base de la division 22 programme 2

2011/727 – modifiant le budget pour l'année 2011 par transfert de crédits entre allocations de base de la division 22 programme 2

2011/749 – modifiant le budget pour l'année 2011 par transfert de crédits entre allocations de base de la division 22 programme 22

2011/783 – modifiant le budget de l'année 2011 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 3 de la division 29

2011/320 – modifiant le budget initial 2011 du service à gestion séparée "Service des bâtiments de la Commission communautaire française" par transfert de crédits entre articles budgétaires

2011/654 – modifiant le budget décretaal pour l'année 2011 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 1 de la division 22

2011/754 – modifiant le budget pour l'année 2011 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 2 de la division 23 relative à la santé

2011/770 – modifiant le budget réglementaire pour l'année 2011 par transfert de 150.000€ de l'allocation de base 11.15.33.02 vers les allocations de base 11.11.12.02 et 11.11.33.01

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 7 juillet 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 323 du Code civil, tel qu'il était en vigueur avant son abrogation par l'article 24 de la loi du 1er juillet 2006, viole l'article 22 de la Constitution (122/2011);
- l'arrêt du 7 juillet 2011 par lequel la Cour dit pour droit que dans l'interprétation y mentionnée, l'article 14, § 1er, alinéa 1er, 1°, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, lu en combinaison avec l'article 70 de ces mêmes lois, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec le principe général de droit de l'impartialité objective des juridictions (123/2011);
- l'arrêt du 7 juillet 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 361 du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution (124/2011);
- l'arrêt du 7 juillet 2011 par lequel la Cour dit pour droit que:
 1. les articles 52, § 1er, alinéas 2 à 4, et 59 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail violent les articles 10 et 11 de la Constitution les articles 10 et 11 de la Constitution,
 2. les effets de ces dispositions législatives sont maintenus jusqu'à ce que le législateur adopte de nouvelles dispositions, et au plus tard jusqu'au 8 juillet 2013 (125/2011);
- l'arrêt du 7 juillet 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 11, § 1er, alinéa 2, de la loi du 13 août 2004 relative à l'autorisation d'implantations commerciales ne viole pas les articles 39 et 134 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6, § 1er, VI, ou avec l'article 92^{ter} de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles (126/2011);
- l'arrêt du 7 juillet 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 42 de la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il n'incrimine pas le non-paiement de l'indemnité compensatoire de préavis (127/2011);
- l'arrêt du 14 juillet 2011 par lequel la Cour rejette les recours en annulation du chapitre 2, ou de certaines de ses dispositions, et de l'article 53 de la loi du 10 janvier 2010 portant modification de la législation relative aux jeux de hasard, introduit par la SA "Telebet" et par la société de droit maltais "Betfair International" et l'association de droit anglais "Remote Gambling Association" (128/2011);
- l'arrêt du 14 juillet 2011 par lequel la Cour annule *partim* l'article 2 de la loi du 30 décembre 2009 (129/2011);
- l'arrêt du 14 juillet 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 12 du décret de la Communauté française du 19 juillet 2011 modifiant le décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (130/2011);
- l'arrêt du 14 juillet 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 55^{bis} des lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées par arrêté royal du 16 mars 1968, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (131/2011);
- l'arrêt du 14 juillet 2011 par lequel la Cour dit pour droit que:
 1. l'article 32^{tredecies} de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, interprété comme ne s'appliquant pas au travailleur qui a déposé une plainte motivée auprès d'un magistrat de l'auditorat du travail, viole les articles 10 et 11 de la Constitution,
 2. le même article, interprété comme s'appliquant au travailleur qui a déposé une plainte motivée auprès d'un magistrat de l'auditorat du travail, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (132/2011);
- l'arrêt du 14 juillet 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 29, § 1er, de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, dans la version antérieure à sa modification par la loi du 30 décembre 2009, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il permet d'exercer pendant cinq ans l'action en remboursement (133/2011);
- l'arrêt du 27 juillet 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 479 du Code d'instruction criminelle ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (134/2011);
- l'arrêt du 27 juillet 2011 par lequel la Cour rejette le recours en annulation totale ou partielle des articles 4, alinéas 2 et 3, et 7, § 2, de la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers, tels que ces articles ont été modifiés ou remplacés par les articles 160 et 162 de la loi du 30 décembre 2009 portant des dispositions diverses, ainsi que de l'article 168 de la loi du 30 décembre 2009 précitée, introduit par l'asbl "Association pour le droit des Etrangers" et autres (135/2011);
- l'arrêt du 27 juillet 2011 par lequel la Cour dit pour droit que dans l'interprétation selon laquelle, lorsque deux conjoints sont mariés sous le régime de la communauté de biens, le capital de l'assurance-groupe obligatoire que souscrit l'employeur de l'un deux au bénéfice de son travailleur en vue de financer une pension complémentaire payée lorsque l'affilié atteint un âge déterminé, est considéré comme un bien propre, les articles 127 et 128 de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution les articles 10 et 11 de la Constitution (136/2011);
- l'arrêt du 27 juillet 2011 par lequel la Cour annule l'article 204 de la loi du 21 décembre 2009 relative à la réforme de la Cour d'assises, sauf en ce qu'il concerne le bourgmestre qui doit consulter le casier judiciaire central en vue de la constitution d'une liste de jurés (137/2011);

- l'arrêt du 27 juillet 2011 par lequel la Cour rejette les recours en annulation de la loi du 3 mars 2010 modifiant la partie XII de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police, confirmée par la loi-programme du 30 décembre 2001, introduits par Stefaan Verbeke, par Arnold Baudechon et autres, et par Patriek Blancke et autres (138/2011);
- l'arrêt du 27 juillet 2011 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 28, § 2, et 34, § 1er, alinéa 2, de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police, dans l'interprétation selon laquelle le contrôle de l'identité et la fouille d'une personne qui ne satisfont pas aux conditions prévues par ces dispositions n'entraînent pas nécessairement la nullité de la preuve ainsi obtenue, ne violent pas les articles 10, 11, 12 et 22 de la Constitution, lus ou non en combinaison avec les articles 6.1 et 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (139/2011);
- l'arrêt du 27 juillet 2011 par lequel la Cour
 1. annule l'article 9 de la loi du 25 janvier 2010 "modifiant l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police (PJPol) en ce qui concerne la nomination dans le grade de commissionnement de certains membres du personnel de la direction générale de la police judiciaire" en ce qu'en insérant un article XII.VII.19bis dans l'arrêté royal précité, il refuse le bénéfice du maintien de l'ancienneté pécuniaire (insertion horizontale) aux anciens membres commissionnés de la police judiciaire ou de la police communale qui sont nommés commissaires,
 2. rejette le recours pour le surplus (140/2011);
- l'arrêt du 27 juillet 2011 par lequel la Cour rejette les recours en annulation des articles 2, 3 et 10 de la loi du 25 janvier 2010 "modifiant l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police (PJPol) en ce qui concerne la nomination dans le grade de commissionnement de certains membres du personnel de la direction générale de la police judiciaire", introduits par Valentin Zwakhoven et Johan Coolen et Louis Timmers (141/2011);
- l'arrêt du 27 juillet 2011 par lequel la Cour dit pour droit que la question préjudicielle relative à l'article 72bis de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, inséré par l'article 5 de la loi du 20 juillet 2005, posée par le Tribunal de commerce de Charleroi n'appelle pas de réponse (142/2011);
- l'arrêt du 22 septembre 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1675/19, § 2, du Code judiciaire, lu en combinaison avec l'article 20 de la loi du 5 juillet 1998 relative au règlement collectif de dettes et la possibilité de vente de gré à gré des biens immeubles saisis, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (143/2011);
- l'arrêt du 22 septembre 2011 par lequel la Cour dit pour droit que, dans l'interprétation selon laquelle le Tribunal du travail n'est pas compétent pour connaître des demandes relatives à la réparation de dommages découlant d'accidents couverts par une assurance accidents de droit commun pour sapeurs pompiers volontaires, l'article 579, 1°, du Code judiciaire viole les articles 10 et 11 de la Constitution (144/2011);
- l'arrêt du 22 septembre 2011 par lequel la Cour
 1. annule l'article 2, § 3, de la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité, inséré par l'article 2, 3°, de la loi du 4 février 2010 relative aux méthodes de recueil des données par les services de renseignement et de sécurité,
 2. rejette le recours pour le surplus, sous réserve des interprétations y mentionnées (145/2011)
- les questions préjudicielles concernant les articles 23 et 25 du décret de la Communauté flamande du 30 avril 2004 relatif à l'aide financière aux études et aux services aux étudiants dans l'enseignement supérieur de la Communauté flamande, posée par le Conseil d'Etat;
- les questions préjudicielles concernant l'article 3 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 avril 1995 relative aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur, posées par le Tribunal de première instance de Bruxelles;
- les questions préjudicielles concernant l'article 74, § 3 de la loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le point 12 de l'annexe 2 du décret de la Région flamande relatif à l'aménagement du territoire, coordonné le 22 octobre 1996, l'article 192 de la Région flamande du 18 mai 1999 portant organisation de l'aménagement du territoire, les articles 7.5.4 et 7.5.6, alinéa 1er, première ligne, du "Code flamand de l'aménagement du territoire" coordonné le 15 mai 2009, et l'article 58 de la Région flamande du 16 juillet 2010 "portant adaptation du Code flamand de l'Aménagement du territoire du 15 mai 2009 et du décret du 10 mars 2006 portant adaptations décrétales en matière d'aménagement du territoire et du patrimoine immobilier suite à la politique administrative", posée par le Tribunal de première instance de Turnhout;
- la question préjudicielle relative à l'article 54 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, posée par la Cour d'appel d'Anvers;
- la question préjudicielle concernant l'article 3bis, §§ 2 et 3, de l'arrêté royal n° 22 du 24 octobre 1934 relatif à l'interdiction judiciaire faite à certains condamnés et aux faillis d'exercer certaines fonctions, professions ou activités, posée par le Tribunal de commerce de Liège;
- la question préjudicielle relative à l'article 265, § 2, du Code des sociétés, posée par le Tribunal de commerce de Mons;
- la question préjudicielle relative à l'article 621 du Code d'instruction criminelle, posée par la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Bruxelles;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 1er, alinéas 6 et 7, et 2, alinéa 3, de la loi du 20 juillet 1971 instituant des prestations familiales garanties, posées par le Tribunal du travail de Bruxelles;
- la question préjudicielle relative à l'article 58, § 2, alinéa 6 du décret de la Région flamande du 7 mai 2004 relative à l'organisation matérielle et au fonctionnement des cultes reconnus, posée par le Conseil d'Etat;
- la question préjudicielle concernant l'article 1022 du Code judiciaire, tel qu'il a été remplacé par l'article 7 de la loi du 21 avril 2007 relative à la répétabilité des honoraires et des frais d'avocat et modifié par la loi du 22 décembre 2008, posée par le Tribunal de première instance de Bruxelles;

- la question préjudicielle concernant l'article 14 de la loi du 21 décembre 2009 relative à la réforme de la Cour d'assises, posée par le Tribunal correctionnel de Turnhout;
- la question préjudicielle relative à l'article 39/57, alinéa 2, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, posée par le Conseil du Contentieux des étrangers;
- la question préjudicielle relative à l'article 301, § 2, du Code civil, tel que cet article a été remplacé par l'article 7 de la loi du 27 avril 2007 réformant le divorce, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers;
- les questions préjudicielles concernant les articles 2, 1° et 2°, et 3, § 2, de la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et la protection du consommateur, posées par le Juge de paix du canton de Herne-Sint-Pieters-Leeuw;
- la question préjudicielle concernant l'article 34, dernier alinéa, des lois relatives à la prévention des maladies professionnelles et à la réparation des dommages résultant de celles-ci, coordonnées le 3 juin 1970, posée par le Tribunal du travail de Hasselt;
- les recours en annulation totale ou partielle de l'article 9ter de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, tel qu'il a été remplacé par l'article 187 de la loi du 29 décembre 2010 portant des dispositions diverses (I), introduits par Cécile Mayembé Kafutshi et autres;
- les recours en annulation du décret spécial de la Région wallonne du 9 décembre 2010 limitant le cumul des mandats dans le chef des députés du Parlement wallon, introduits par John Joos et par Fabien Palmans et autres;
- les recours en annulation de l'article 3, 1°, c), et (uniquement dans le second recours) de l'article 3, 4°, du décret de la Région flamande du 10 décembre 2010 relatif au placement privé, introduits par la SA "Cordeel Zetel Temse" et par la sprl "Algemene Bouwonderneming J. Bogman" et autres;
- les recours en annulation partielle du chapitre 2 ("Conseil du contentieux des étrangers – Simplification de la procédure") de la loi du 29 décembre 2010 portant des dispositions diverses (II), introduits par A.P.L. et autres;
- les recours en annulation du décret flamand du 10 décembre 2010 portant désignation de géomètres agréés par des provinces, communes et C.P.A.S. pour l'établissement de rapports d'expertise dans le cadre d'opérations immobilières exécutées par les provinces, les communes et les C.P.A.S., introduits par l'Institut professionnel des agents immobiliers et autres et par David Mertens;
- le recours en annulation du décret de la Région flamande du 23 décembre 2010 "modifiant le décret sur l'Electricité du 17 juillet 2000 et le décret du 8 mai 2009 relatif à l'Energie, en vue d'éviter des tarifs d'injection pour l'électricité générée au moyen de sources d'énergie renouvelables et de cogénération de qualité, introduit par la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG);
- le recours en annulation de l'article 30 du décret de la Communauté française du 10 février 2011 portant des dispositions diverses en matière d'enseignement obligatoire et de promotion sociale, introduit par Laurence Aarcq et autres;
- le recours en annulation et la demande de suspension de la loi du 1er juin 2011 visant à interdire le port de tout vêtement cachant totalement ou de manière principale le visage, introduits par Samia Belkacemi en Yamina Oussar;
- le recours en annulation partielle de l'article 34 du décret-programme de la Communauté française du 15 décembre 2010 "portant diverses mesures relatives au sport en Communauté française, aux Fonds budgétaires figurant au Budget général des dépenses de la Communauté française, au Conseil de la transmission de la mémoire, à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement de promotion sociale, aux Bâtiments scolaires, au financement des Institutions universitaires et des Hautes Ecoles, à la politique scientifique et universitaire, au transfert de l'enseignement supérieur de l'Architecture à l'Université et aux aides aux Institutions universitaires et à la négociation en Communauté française", introduit par l'asbl "Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique en Communautés française et germanophone (SeGEC);
- le recours en annulation du décret de Région wallonne du 20 janvier 2011 "ratifiant le permis d'urbanisme délivré le 16 juillet 2010 par arrêté du fonctionnaire délégué à la SA Infrabel pour la construction d'un bâtiment de voyageurs et l'aménagement des abords de la gare RER – ligne 124 à 1410 Waterloo", introduit par Paul Fastrez et Henriette Fastrez;
- le recours en annulation du décret de la Région wallonne du 6 octobre 2010 "modifiant le décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto", introduit par le Conseil des ministres;
- le recours en annulation concernant le décret de la Région flamande du 23 décembre 2010 portant modification du Code des droit d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, pour éviter un prélèvement simultané de la T.V.A. et de droits d'enregistrement sur le même terrain, introduit par Jessica Michielsens;
- le recours en annulation de l'allocation de base 10.05.28.01.63.21 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 décembre 2010 "contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2010" introduit par l'asbl "Vlaams Komitee voor Brussel", le Gouvernement flamand et autres;
- le recours en annulation des articles 17 à 21 du décret-programme de la Communauté française du 15 décembre 2010 "portant diverses mesures relatives au sport en Communauté française, aux Fonds budgétaires figurant au Budget général des dépenses de la Communauté française, au Conseil de la transmission de la mémoire, à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement de promotion sociale, aux Bâtiments scolaires, au financement des Institutions universitaires et des Hautes écoles, à la politique scientifique et universitaire, au transfert de l'enseignement supérieur de l'Architecture à l'Université et aux aides aux Institutions universitaires et à la négociation en

Communauté française", introduits par l'asbl "Collège Notre Dame" et autres;

- le recours en annulation des articles 17 à 21 du décret-programme de la Communauté française du 15 décembre 2010 "portant diverses mesures relatives au sport en Communauté française, au Fonds budgétaires figurant au Budget général des dépenses de la Communauté française, au Conseil de la transmission de la mémoire, à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement de promotion sociale, aux Bâtiments scolaires, au financement des Institutions universitaires et des Hautes écoles, à la politique scientifique et universitaire, au transfert de l'enseignement supérieur

de l'Architecture à l'Université et aux aides aux Institutions universitaires et à la négociation en Communauté française", introduit par la commune de Waterloo;

- le recours en annulation totale ou partielle et la demande de suspension totale ou partielle des articles 2, 4, 5, 6 et 9 de la loi du 13 août 2011 "modifiant le Code d'instruction criminelle et la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive afin de conférer des droits, dont celui de consulter un avocat et d'être assistée par lui, à toute personne auditionnée et à toute personne privée de liberté", introduits par Luc Lamine.

